## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR

DOSSIER : R-3867-2013 Phase 3B

RÉGISSEURS : M. LAURENT PILOTTO, président Mme LOUISE PELLETIER,

Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 11 AVRIL 2018

VOLUME 5

CLAUDE MORIN et MONIQUE J. LE CLERC Sténographes officiels

### COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL procureur de la Régie assistée par Mme MARILOU LEFRANÇOIS;

### DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et Me PHILIP THIBODEAU procureurs d'Énergir S.E.C.;

## INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT Procureur de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL procureur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me ÉRIC DAVID procureur d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER procureur de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN procureur de Stratégies énergétiques (SÉ).

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS LISTE DES PIÈCES PRÉLIMINAIRES	4 5 6
PREUVE D'ÉNERGIR - (Panel 1) (suite)	
RUSSELL A. FEINGOLD	
DAVE RHÉAUME	
MARC-ANDRÉ GOYETTE	
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL INTERROGÉS PAR LA FORMATION DISCUSSION	7 49 143
PREUVE DE OPTION CONSOMMATEURS	
WILLIAM MARCUS	
EXAMINED BY Me ÉRIC DAVID  CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL  INTERROGÉ PAR LA FORMATION  CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER  CONTRE-INTERROGÉS BY Me PHILIPP THIBODEAU  INTERROGÉS PAR Mme MARILOU LEFRANÇOIS  INTERROGÉS PAR LA FORMATION  CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	172 182 184
PREUVE DE ROEÉ	
BERTRAND SCHEPPER	
PAUL L. CHERNICK	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU INTERROGÉS PAR Mme MARILOU LEFRANÇOIS INTERROGÉS PAR LA FORMATION	201 229 231 237 247 252

### LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE
------

E-2 (GM): Vérifier si un document permet de préciser si les pertes de clients, pour le marché résidentiel, sont davantage attribuables à des clients qui utilisent des appareils périphériques ou à des clients qui utilisent le gaz au niveau du chauffage (demandé par la Régie)

88

E-3: Produire le résultat de ce que représente un IP de 0,6,0,8,1,1 et 1,3 et un TRI de 13,99 (demandé par la formation)

E-4 (Énergir): Présentation du coût en capital prospectif pour approbation (demandé par la Régie) 87

# LISTE DES PIÈCES

		PAGE
B-0174 :	Plan de développement 2016-2017, Document 2	GM-3,
	bootamene 2	8
C-OC-0060:	PowerPoint Presentation	150
C-OC-0061 :	Marginal Cost and Revenue Allocat for PG&E - Redacted version, by William B. Marcus	ion 189

```
1
        L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce onzième (11e)
        jour du mois d'avril :
2
        PRÉLIMINAIRES
        LA GREFFIÈRE :
6
        Protocole d'ouverture. Audience du onze (11) avril
        deux mille dix-huit (2018), dossier R-3867-2013
        Phase 3B. Audience concernant la demande relative
9
        au dossier générique portant sur l'allocation des
10
        coûts et la structure tarifaire d'Énergir.
11
        Poursuite de l'audience.
12
        LE PRÉSIDENT :
13
        Bonjour à tous. Donc, à moins qu'il y ait des
14
        choses urgences à traiter, on peut continuer le
15
        contre-interrogatoire. Vous avez passé une bonne
16
        soirée, Messieurs!
17
        M. DAVE RHÉAUME :
18
        Très bien dormi.
19
        LE PRÉSIDENT :
20
        Oui! Bon. O.K. Alors, Maître Cardinal, la parole
21
        est à vous.
22
23
        PREUVE D'ÉNERGIR - (Panel 1) (suite)
24
25
```

1		L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce onzième (11e)
2		jour du mois d'avril, ONT COMPARU :
3		
4		RUSSELL A. FEINGOLD
5		DAVE RHÉAUME
6		MARC-ANDRÉ GOYETTE
7		
8		SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
9		disent :
10		
11		INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :
12	Q.	[1] Bonjour. En fait, ce matin, ça va être un peu
13		plus court qu'hier, je vous rassure tout de suite.
14		La première pièce à laquelle je vais vous référer,
15		c'est la B-0277. Donc, on continue un peu avec les
16		mêmes pièces que celles d'hier qui est Gaz Métro-7
17		Document 4, à la page 8.
18		Donc, Énergir explique comment sont
19		intégrés les revenus dans l'analyse de la
20		rentabilité. Puis elle mentionne qu'elle :
21		[] prévoit également, dans la
22		rentabilité globale du plan de
23		développement, qu'une proportion de
24		projets est annulée, que certains
25		compteurs ne sont jamais ouverts et

1	que d'autres compteurs ne consomment
2	pas continuellement sur 40 ans.
3	Et là il y a une note de bas de page, c'est la note
4	de bas de page 14. Puis si on va si on la
5	consulte, la note, elle dit :
6	[] veuillez vous référer aux pièces
7	B-0146 []
8	Et en fait, je crois, si je ne me trompe pas, que
9	ce serait plutôt B-0143, Gaz Métro-3, Document 2,
10	et B-0217 qui est Gaz Métro-3, Document 6, du
11	dossier R-3970.
12	En fait, cette pièce-là, le B-0143, je vais
13	en déposer un extrait. C'est le plan de
14	développement deux mille seize, deux mille dix-sept
15	(2016-2017) et donc la cote serait A-0172.
16	LA GREFFIÈRE :
17	174.
18	Me AMÉLIE CARDINAL :
19	174. Ah! Ça va vite. O.K. Merci. 174.
20	
21	B-0174: Plan de développement 2016-2017, GM-3,
22	Document 2
23	
24	Q. [2] En fait, dans la pièce que je vous ai donnée, à
25	la page 4, vous l'avez au complet là, sinon j'ai

1	fait des copies uniquement des extraits par la
2	suite des tableaux qui sont plus pertinents. Dans
3	la pièce Gaz Métro-3, Document 2, qui est la
4	B-0143, à la page 4, aux lignes 17 et suivantes,
5	Énergir dit que :
6	Pour l'année financière deux mille
7	treize (2013), en fait, Gaz Métro a
8	procédé à la pose de cinq mille quatre
9	cent soixante-six (5466) nouveaux
LO	compteurs liés à de nouvelles ventes.
L1	Ces compteurs sont associés à cinq
12	mille quatre cent soixante-quatre
L3	(5464)

- M. DAVE RHÉAUME : 14
- R. Excusez-nous, Maître Cardinal. 15
- Q. [3] Oui. 16

- R. Est-ce qu'on est censé avoir ce que vous nous 17 lisez? Je veux juste savoir est-ce qu'il faut noter 18 ce que vous nous dites ou est-ce qu'on a la pièce à 19 laquelle vous référez. 20
- Q. [4] Vous avez la pièce, c'est ce que je viens de 21 vous donner. 22
- R. On a juste un tableau. 23
- Q. [5] Ah! Attendez un instant. 24
- DISCUSSION HORS DOSSIER 25

1 Me AMÉLIE CARDINAL:

- Q. [6] En fait, je vous ai donné la pièce au complet,
- mais ce qu'il est important de retenir là-dedans,
- c'est les chiffres qui sont repris aux tableaux 1 à
- 3 de la page 5 que tout le monde a dans leur main.
- 6 (9 h 11)
- 7 M. DAVE RHÉAUME :
- R. L'extrait que vous nous lisiez est à quelle page?
- Q. [7] Il est à la page 4 du document complet, mais
- c'était pour illustrer les chiffres qui sont à la
- page 5, qui sont dans les tableaux. Donc, c'est là
- où on voit la pose de cinq mille quatre cent
- soixante-six (5466) nouveaux compteurs pour des
- nouvelles ventes, puis que ces compteurs-là sont
- associés à cinq mille quatre cent soixante-quatre
- (5464) installations. Et on constate aussi que, de
- ces cinq mille quatre cent soixante-quatre (5464)
- installations, il y en a deux cent quatre-vingt-
- quatorze (294) qui étaient inactives au premier
- (1er) février deux mille seize (2016). Ça, c'est ce
- qui est indiqué dans votre preuve.
- Ensuite, je vais vous référer à la pièce
- B-0378 à la page 37, qui est GM-9, Document 17.
- C'est un tableau qui s'intitule « Pertes de clients
- par marché ». Donc, ça part de l'année deux mille

20

21

22

23

24

25

treize (2013). Pouvez-vous expliquer comment les
installations inactives sont prises en compte dans
le modèle d'évaluation de la rentabilité du plan de
développement?

M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:

R. En fait, Monsieur le Président, c'est expliqué

davantage... Là, j'essaie de... pour ne pas mêler 7 tout le monde. Je prendrais vraiment la pièce en 8 lien avec la cause tarifaire deux mille dix-sept 9 (2017). C'est à l'intérieur de cette pièce que 10 c'est expliqué cette méthodologie-là. Ce qu'on 11 avait fait, à l'époque, c'était de regarder les 12 compteurs qui étaient installés. On avait ramené ça 13 sur une base d'installation. Là, j'essaie de me 14 rappeler exactement ce qu'on avait fait. Mais de 15 mémoire, on avait ramené ça sur une base 16 d'installation. Il peut y avoir plus d'un compteur 17 sur une installation. 18

Donc, on avait ramené ça sur une base d'installation. Et, là, on avait regardé plus tard, donc mettons la cohorte des compteurs installés en deux mille treize (2013), deux mille quatorze (2014), et on avait regardé en deux mille seize (2016), vers la fin de l'année, je crois, deux mille seize (2016) ou en tout cas à tout le moins

2.5

en deux mille seize (2016), qu'est-ce qui était arrivé entre ces deux périodes-là.

Et ce qu'on avait dit, c'est qu'une partie de ces compteurs-là qui ont été installés, donc qui ont induits des investissements qu'on doit considérer, bien sûr, dans le plan de développement, mais qui n'avaient pas généré, qui n'avaient pas été facturés, donc qui n'avaient pas induit de revenus.

Et ce qu'on a décidé de faire au niveau du plan de développement, c'est d'enlever l'entièreté de ces revenus-là sur une période de quarante (40) ans. À ce moment-là, on avait expliqué que c'était quand même assez conservateur dans la mesure que c'est possible que le compteur soit ouvert plus tard. Mais, bon, on avait décidé quand même justement d'être plus conservateur puis de considérer que l'ensemble de ces compteurs-là ne devrait pas réouvrir. Ça donnait, là, je ne me rappelle plus exactement du pourcentage... De mémoire, c'était autour de un point cinq pour cent (1,5 %) disons des revenus.

Ensuite de ça, on a dit, O.K., ça, c'est les compteurs qui n'ont jamais été facturés, regardons ceux qui ont déjà été facturés. Et, là,

il y a deux choses. Tu as des compteurs qui ont été facturés, qui ont consommé presque de façon permanente à partir du moment qu'ils ont été ouverts disons jusqu'à une certaine période. Il y en a d'autres que la consommation a fluctué. Et, là, ce qu'on a pris, c'est un taux de maturation. C'est-à-dire c'est un peu une moyenne, une façon simple de le voir, c'est un peu une moyenne, c'est quoi le pourcentage sur la consommation contractuelle prévue.

Ça fait que si, par exemple, c'est cent mètres cubes (100 m3) par année, bien, on a pris, par exemple, quatre... on a constaté quatre-vingt-quinze (95) au niveau résidentiel, donc quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Au niveau affaires, c'était plus autour de quatre-vingt-cinq (85 %). Voilà!

Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'au niveau portfolio du plan de développement, autant au niveau de la cause tarifaire que du rapport annuel, on vient dégrossir deux choses : un, le pourcentage de ceux qui n'ouvrent jamais, à peu près un point cinq pour cent (1,5 %); puis, deuxièmement, en fonction du taux de maturation par marché, quatrevingt-quinze pour cent (95 %) au niveau

 $_{\rm 1}$  résidentiel, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au

niveau affaires. Donc, ça a été ça un peu la... pas

un peu, c'est l'approche qui est utilisée.

4 LE PRÉSIDENT :

- Q. [8] O.K. Bien, je vous entends bien, Monsieur
- Goyette. C'est plus clair. Là, je comprends votre
- notion de taux de maturation. Puis je comprends
- qu'elle s'applique au volume, dans le fond. Vous
- 1'appliquez au volume, pas au nombre
- d'installations?
- R. C'est exact, Monsieur le Président.
- 12 (9 h 16)
- Q. [9] O.K. Mais comment, on essaie de, j'essaie de
- faire le lien entre... là vous dites, « un point
- cinq pour cent (1.5 %) », ce que vous avez constaté
- puis là, ce qu'on voit aux tableaux à la pièce
- A-0174, aux tableaux 1, 2, 3 et, notamment au
- tableau 2 et tableau 3, c'est juste les mêmes
- chiffres mais en pourcentage. Mais on voit cinq
- point quatre pour cent (5,4 %) en moyenne, cinq
- point huit (5,8) au résidentiel, quatre point six
- (4,6) en affaires. Puis, bon, en volume... en
- volume, c'est du même ordre dans le résidentiel,
- cinq point quatre (5,4), mais au niveau affaires
- c'est plus petit, c'est deux point neuf (2,9).

J'essaie de voir comment ces constats-là se 1 sont traduits en un taux de maturation de quatre-2 vingt-quinze pour cent (95 %) pour le résidentiel, 3 quatre-vingt-cinq (85) pour affaires et le chiffre que vous avez évoqué tantôt, d'un point cinq pour 5 cent (1,5 %) de compteurs inactifs ou installations 6 inactives, je... enfin, compteurs et installations, 7 il n'y a pas une grande différence, là, on a vu, 8 c'est juste deux (2) mais... 9 R. Non, vous avez raison. O.K. On va vraiment y aller 10 systématiquement, je pense que ça va être le plus 11 simple. Puis, en fait, ce qui irait le mieux, là, 12 pour faire le tour de cette question-là, c'est la 13 présentation qu'on avait faite lors de la cause 14 tarifaire, et c'est la pièce Gaz Métro-3, document 15 6, et là j'y vais vraiment de mémoire, là. Je ne 16 sais pas si vous y avez accès. Parce que c'est dans 17 cette pièce-là qu'on explique vraiment 18 systématiquement la démarche, mais je peux quand 19 même le faire avec vous. Et c'est dans cette pièce-20 là qu'on parlait vraiment du taux de maturation. 21

Me MARC TURGEON:

- Q. [10] C'est dans quel dossier?
- 24 R. C'est la cause tarifaire deux mille dix-sept
  25 (2017), donc c'est le dossier R-3970-2016. Donc,

- c'est bien la Gaz Métro-3, doc 6. Je ne l'ai pas
- avec moi mais j'ai une bonne mémoire, donc je
- devrais être en mesure de... B-0217, donc le B-217.
- 4 M. DAVE RHÉAUME:
- R. Est-ce que ça pourrait être utile si on se
- connectait à l'écran pour la montrer pour tout le
- 7 monde?
- 8 LE PRÉSIDENT :
- 9 Ceux qui vont sur le site Internet de la Régie,
- c'est assez en haut du site, parce que c'est des
- documents d'audience, B-0217. C'est un PowerPoint.
- Voilà.
- Q. [11] Félicitation pour votre mémoire.
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. J'ai vraiment l'impression de revenir dans le
- temps. Donc, on va regarder ça ensemble, je vais
- essayer d'être le plus clair, le plus systématique
- possible. Donc, c'est en lien avec un suivi. O.K.?
- Et c'est les mêmes tableaux, ça va être facile à
- suivre parce que c'est les mêmes tableaux qu'on
- retrouve dans la pièce, là, que maître Cardinal
- nous a transmise.
- Donc, première chose qu'on a faite, on a
- une cohorte de compteurs installés en deux mille
- treize (2013), en deux mille quatorze (2014).

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

- 17 -

Allons voir c'est quoi la proportion de ces compteurs-là, qui sont inactifs, O.K.? Et quand on dit, « inactifs », ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas généré de revenu mais, à une date donnée, ils sont inactifs.

Donc, en février deux mille seize (2016), comme trois ans plus tard, il y en a une partie qui sont inactifs, allons voir cette proportion-là. On voit, la moyenne en fait c'était cinq point deux (5,2) en termes de nombre, quatre point un (4,1) en termes de volume. Première chose.

Ensuite, on est allé voir, de cette proportion qui était inactive, là, O.K.? On avait des compteurs au début, on regarde trois ans plus tard, on se rend compte qu'il y en a une partie qui sont inactifs. Quels sont ceux qui n'ont jamais consommé, qui n'ont jamais généré de revenu? O.K.? Parce que, comme je le disais, dans ceux inactifs, il y a une portion qui ont généré des revenus mais qu'à un moment donné, ils sont inactifs et il y en a qui n'ont jamais généré de revenu. Et, ça, c'est le tableau 6, toujours sur les tableaux de... Sur les tableaux de maître Cardinal, malheureusement on ne l'a pas cette information-là, mais c'est dans la même pièce. Et donc, là je vois moins de

- pourcentage, mais c'était, mon Dieu...
- 2 (9 h 23)

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 3 LE PRÉSIDENT :
- Q. [12] Ça ressemble à deux virgule neuf (2,9) et un virgule zéro (1,0).
- R. Exactement. O.K. Donc si on récapitule, on installe 6 des compteurs, on regarde trois-quatre ans plus tard, on se rend compte qu'il y a un pour cent 8 (1 %)... bien en fait qu'il y a une partie de ces 9 compteurs-là qui n'ont jamais généré de revenus et 10 qu'il y a une autre partie qui sont, qui font 11 partie de ça en fait, là, une autre partie qui ont 12 déjà généré des revenus, mais à ce moment-là ils 13 sont arrêtés. 14

Ça fait que la première chose qu'on se dit c'est: ah bien, ceux qui n'ont jamais généré de revenus, ce un pour cent (1 %)-là - donc un point quatre (1,4 %) résidentiel, point neuf pour cent (0,9 %) affaires - on va considérer dans le plan de développement qu'ils n'en généreront jamais. Ça fait que ça, c'est le premier ajustement qu'on fait. Et comme je disais tantôt, c'est un ajustement qui est assez conservateur parce que dans les faits, un compteur installé pourrait plus tard générer des revenus, mais c'est le premier

ajustement qu'on fait.

Ensuite de ça, on est allés se poser la question, et là je vais aller un petit peu plus loin... on est allés se poser la question, O.K. Une fois qu'on a enlevé ces compteurs-là, on se ramasse avec, trois ans plus tard, des compteurs qui sont inactifs et des compteurs qui sont actifs. O.K. Et comme je le disais, les compteurs inactifs, une fois qu'on a enlevé la proportion de ceux qui n'ouvrent jamais, bien ça veut dire qu'il y en a là-dedans qui ont consommé.

Et là, ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé un taux de maturation, donc c'est quoi la consommation moyenne par rapport à la valeur contractuelle. Pour les compteurs qui étaient inactifs à une certaine date, le taux de maturation était faible, il était autour de dix pour cent (10 %), alors que pour les compteurs... les compteurs qui étaient actifs, ils étaient plus élevés, peut-être autour de quatre-vingt-seize (96 %), quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %). Et là, on a pris une moyenne pondérée de ça et c'est ce qu'on... c'est là qu'on en est arrivé en fait, et là je vous amène à la troisième ligne du... de ce... bon, c'est une discussion qu'on avait avec la

2.3

FCEI, donc on va enlever cette partie-là, mais à gauche on arrive avec ce qu'on propose.

Donc ce qu'on propose, la ligne d'en haut c'est peu important ici parce que les taux de vente annulées en fait c'est... on avait signé une vente, elle ne s'est jamais réalisée, donc il n'y a eu ni investissements, ni revenus. O.K. Donc ça, c'est pas pertinent pour nous. C'est à partir d'ici que c'est intéressant, donc taux d'installation jamais facturé. On va enlever deux point quatre pour cent (2,4 %) des revenus au niveau résidentiel, point sept (0,7 %) affaires.

Au niveau du taux de maturation maintenant des installations actives et inactives, qui ont déjà généré des revenus, bien là on s'est rendu compte que c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Et comme je vous dirais, dans le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) il y a ceux qui étaient actifs, après trois-quatre ans qui avaient un taux de maturation très élevés; ceux qui étaient inactifs, qui avaient un taux de maturation plus bas, mais globalement quatre-vingt-quinze (95 %). Et au niveau affaires, quatre-vingt-six point trois pour cent (86,3 %).

Donc c'est les deux ajustements ici qu'on

fait. Ça fait qu'on va dégrossir, en fait, notre

plan de vente de deux point quatre pour cent

(2,4 %) des volumes résidentiels, point sept pour

cent (0,7 %), et ensuite on va le dégrossir encore

une fois d'un dix pour cent (10 %) au niveau

résidentiel, au niveau des volumes et quatorze

(14 %), quinze pour cent (15 %) au niveau affaires.

Ça fait que c'est vraiment ça... est-ce que vous comprenez? Est-ce que c'est clair? Dans le fond, donc, ça, c'est vraiment les compteurs qui n'ouvrent jamais; puis ça, c'est des compteurs qui ont déjà ouvert, mais qu'une fois qu'on regarde trois-quatre ans plus tard, donc sur l'historique qu'on a de disponible dans nos systèmes, on se rend compte qu'ils, en moyenne, consomment par exemple à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des valeurs contractuelles, puis au niveau affaires, quatre-vingt-six pour cent (86 %).

- Q. [13] O.K. Mais regardons l'avenir. Donc, ce que
  vous proposez ou ce que vous dites que vous faites
  lorsque le prochain plan de développement que vous
  déposez...
- 23 R. Oui.

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

Q. [14] ... ou même déjà celui que vous avez déposé il y a quelques jours.

- R. Oui, absolument.
- Q. [15] Donc, dans ce plan de développement-là, pour
- vos investissements en dessous du seuil, vous
- considérez systématiquement, donc, la liste de
- projets que vous envisagez, puis vous prenez
- quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du volume
- anticipé, associé à ces projets-là pour ce qui est
- des projets résidentiels, et quatre-vingt-cinq pour
- cent (85 %) du volume anticipé pour ce qui est des
- projets affaires. C'est ça?
- R. C'est exactement ça.
- Q. [16] Et ça, c'est déjà intégré dans votre méthode.
- R. C'est déjà intégré depuis le dossier tarifaire deux
- mille dix-sept (2017).
- 15 Q. [17] O.K.
- R. Puis... voilà.
- Q. [18] Merci. Maître Cardinal.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [19] Merci. Est-ce que vous pourriez concilier le
- nombre d'installation inactives avec les pertes de
- clients totales du tableau de la pièce Gaz Métro 9,
- Document 17, qui est B-0378, à la page 37 à
- laquelle j'ai référé tout à l'heure?
- 24 R. Excusez, vous voulez que je concilie quoi
- exactement?

- Q. [20] Le nombre d'installations inactives avec les pertes de clients totales.
- R. C'est pas le... c'est pas le même concept, Monsieur le Président.
- 5 (9 h 28)

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Pour nous, en fait, les pertes de clients, c'est 6 quelque chose que l'on a expliqué quelques fois, 7 mais les pertes de clients, c'est une méthode... En 8 fait, c'est la Régie qui nous avait demandé de 9 développer une méthode. Et ce que l'on a fait, 10 c'est que l'on considère des installations qui 11 n'ont pas eu de facturation pendant une période de 12 douze (12) mois et à partir de là, on considère que 13 c'est une perte. 14

Bien sûr, un compteur qui est inactif une certaine période, donc, qui n'a pas été facturé pendant un mois ou deux, va généralement et c'est ce que l'on voit, réouvrir dans le temps. Donc, ce n'est pas parce qu'un compteur, à un moment donné, est inactif, que nécessairement il ne va jamais reconsommer. Donc, c'est pour ça que la méthode des pertes de clients qui avait été déposée dans le cadre... Je ne me rappelle plus de quel dossier tarifaire, je crois que c'est deux mille treize (2013), c'était en fonction justement d'une

- 24 -

- installation où il n'y a pas de facturation pendant
- une certaine période et de mémoire, c'est douze
- 3 (12) mois.
- Q. [21] Parfait merci.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Q. [22] Mais, comme les deux notions peuvent être
- proches l'une de l'autre, ça se peut qu'il y ait un
- « overlap », j'imagine, dans le décompte des
- 9 compteurs inactifs. Bon évidemment, on ne parle pas
- du tout du même degré.
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. Vous avez raison je vous dirais, Monsieur le
- président, et lorsque l'on regarde, justement,
- le... Je ne me rappelle pas du numéro de la pièce,
- je suis désolé, mais ce tableau-là que l'on... Oui,
- si on regarde par exemple une année comme deux
- mille quatorze (2014)...
- LE PRÉSIDENT :
- 0.K. Attendez. Pour les notes sténos, on va quand
- même réfé... Oui, la pièce A-0170 qui a été
- distribuée hier, puis là, peut-être que je devance
- les questions de maître Cardinal, mais attendez
- monsieur Goyette. Maître Cardinal, est-ce que l'on
- avait terminé la question?

- 1 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Non. En fait, il m'en restait. J'ai seulement une
- question de plus par rapport à ça.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- 5 O.K. Bon bien continuons.
- 6 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 7 Parfait.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- Puis on va y revenir au tableau, Monsieur Goyette.
- 10 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [23] En fait, dans cette ligne-là, ma dernière
- question c'était de savoir si dans la méthode
- d'évaluation de la rentabilité des projets
- d'investissement, les taux de maturation de quatre-
- vingt-quinze pour cent (95 %) et de quatre-vingt-
- cinq pour cent (85 %) sont clairement identifiés
- dans le feuillet Excel.
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. Mon dieu, vous me posez une bonne question. Je ne
- le sais pas, Monsieur le Président, mais je ne
- verrais pas pourquoi que ça... S'ils ne le sont
- pas, on pourra les mettre. On ne voit pas d'enjeux
- à ce niveau-là, mais je ne me rappelle pas. Je ne
- vois pas le fichier Excel dans ma tête, mais il n'y
- aurait pas de problèmes à les mettre. Ça a été

- 26 -

- quand même dit à la Régie directement lors de la cause tarifaire deux mille dix-sept (2017).
- Q. [24] Est-ce que ça serait possible de prendre un engagement pour démontrer exactement où ils sont ces taux-là?
- R. Qu'est-ce que vous voulez dire par « où ils sont? ». Ils font partie du calcul des volumes.

  LE PRÉSIDENT:
- Q. [25] Je pense que... Je comprends très bien la ligne de questions, puisque je l'ai vue avant 10 qu'elle vous soit posée, mais en fait, c'est ça, la 11 question que l'on se posait c'est est-ce que c'est 12 un paramètre du modèle, puis la réponse 13 probablement est non. C'est un paramètre dont on 14 tient compte lorsque l'on fait une évaluation 15 globale du plan de développement, c'est-à-dire que 16 tous les volumes pris en compte sont dégraissés du 17 facteur... Du taux de maturation dans le fond. 18
- R. C'est bien ça.
- Q. [26] Donc, ce n'est pas un paramètre du modèle
  d'évaluation, c'est ce que vous considérez comme
  intrant au modèle.
- R. Exactement, oui.
- Q. [27] Je pense que ça répond à la question.

25

Me AMÉLIE CARDINAL : 1 Q. [28] Et ma dernière question de cette ligne-là, j'ai une autre ligne. Je ne sais pas si vous vouliez... LE PRÉSIDENT : Oui. Non. Allez-y. 6 Me AMÉLIE CARDINAL : Q. [29] Je vais vous référer encore une fois à la pièce B-0378, mais aux pages 33 et 34. En réponse à la question 11.1 de la Régie, si on commence à la 10 page 33, le « bullet » qui est en bas de la page, 11 Énergir dit que : 12 Le nombre de clients, selon la 13 définition d'Énergir, pour une année, 14 est le nombre moyen de contrats actifs 15 sur une période de douze (12) mois et 16 chaque contrat actif lors d'un mois, 17 équivaut donc à une douzième (1/12) de 18 clients. La perte d'un contrat ne 19 signifie pas nécessairement la perte 20 d'un client. Un contrat peut devenir 21 caduc de par un changement 22 contractuel, notamment par une 23

nouvelle entente tarifaire. Un

contrat peut également être terminé

par un changement de responsabilités,
notamment lors d'un déménagement,
suivi d'un réaménagement. Dans les
deux cas, cela a un effet neutre sur
le nombre de clients ou les volumes et
Énergir ne les considère ni comme des
pertes, ni comme des nouveaux clients.

(9h 33)

Pour tenir compte qu'un client puisse recommencer
à consommer après une longue période d'inactivité.

Pour tenir compte qu'un client puisse recommencer à consommer après une longue période d'inactivité, donc au-delà de douze (12) mois, et pour avoir une perspective sur un horizon de dix (10) ans à l'aide des données fournies par le Distributeur à la question 11.1 de la DDR 12 de la Régie, la Régie a compilé des données relatives à la croissance de clients et au nombre de poses de compteurs de nouveaux clients depuis deux mille six (2006). Et là, c'est le graphique que je vous ai transmis hier en fin de journée.

Donc, dans ce graphique-là, on peut voir, en bleu, les données qui sont relatives à la pose de compteurs de nouveaux clients...

LE PRÉSIDENT :

Maître Cardinal...

2.0

2.4

18

19

20

21

22

23

24

25

(2006).

1		Me AMÉLIE CARDINAL :
2		Oui?
3		LE PRÉSIDENT :
4		c'est bien notre graphique, la pièce A-0170?
5		Me AMÉLIE CARDINAL :
6		Je ne me rappelle plus du numéro exactement mais
7		LE PRÉSIDENT :
8		Mais je vous
9		Me AMÉLIE CARDINAL :
10		j'imagine que c'est ça.
11		LE PRÉSIDENT :
12		Oui.
13		Me AMÉLIE CARDINAL :
14		Oui.
15	Q.	[30] Et puis, en vert, vous pouvez voir les données
16		qui sont relatives à la croissance du nombre de

clients d'une année à l'autre. Donc, par exemple,

la croissance du nombre de clients de deux mille

mille sept (2007) moins celle de deux mille six

installés à chaque année et qu'on le compare à la

croissance du nombre de clients, on remarque que

pose de compteurs pour les nouveaux clients

sept (2007) correspond au nombre de clients de deux

Donc, quand on regarde l'évolution de la

sur une période de dix (10) ans, le Distributeur a raccordé soixante-dix-huit mille trois cent soixante et onze (78 371) nouveaux compteurs, tandis que la croissance du nombre de clients est seulement de trente-six mille cent un (36 101) clients, ce qui fait, grosso modo, un écart de trente-quatre mille deux cents (34 200) clients sur l'ensemble de la période, qui est un taux net de quarante-quatre pour cent (44 %) d'installation inactive.

Puis Énergir fournit à la page 38 de Gaz Métro-9, Document 17, qui est la même pièce, B-0378, on peut voir les pertes pour les clients de deux mille treize (2013) à deux mille seize (2016), puis on les a reproduits, pour fins de comparaison, dans le tableau.

Donc, vous pouvez remarquer que le nombre de clients perdus est plus élevé que l'écart entre la pose d'un nouveau compteur et la croissance des clients. Dans ce contexte-là, la Régie comprend que les projets d'extension de réseaux des plans de développement peuvent présenter un potentiel de densification. Par contre, la Régie se pose des questions sur l'importance de ce potentiel en comparaison de la perte de clients sur l'ensemble

du réseau constatée à chacune des années.

Est-ce que vous avez effectué des analyses

à l'interne pour identifier les causes de ces

écarts entre la pose de nouveaux compteurs et la

croissance du nombre de clients?

M. MARC ANDRÉ GOYETTE :

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

R. Plusieurs choses ici dans cette question, Monsieur le Président. On va essayer encore une fois d'y aller systématiquement.

La lecture de ce graphique-là, pour nous, c'est de se rendre compte que, effectivement, il y a une croissance de notre clientèle dans le temps qui passe de cent soixante-six mille (166 000) en deux mille six (2006) à au-dessus de deux cent mille (200 000) en deux mille dix-sept (2017), alors que les pertes de clients sont plutôt constantes et donc diminuent.

Ce que ça veut dire, c'est que notre taux d'attrition, o.k. qui est une mesure que la plupart des entreprises réglementées, non réglementées, on suit, baisse. Juste pour vous donner une idée, en deux mille sept (2007), on avait un taux d'attrition de un point neuf pour cent (1,9 %) selon la base des chiffres que vous présentez. En deux mille dix-sept (2017), on est rendus à un

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

point deux (1,2), ce qui est une bonne nouvelle pour nous. Donc, on perd toujours moins de clients par rapport à nos clients totaux.

Deuxième chose, je pense, qu'il faut dire par rapport à ça, c'est normal qu'on perde des clients. On connecte des clients depuis plus de soixante (60) ans. Donc, à chaque année, il y a une partie de cette clientèle-là, on signe des nouveaux clients puis on perd des nouveaux clients. Ça ne dit absolument rien sur... C'est tout à fait normal et ça se peut très bien qu'une bonne partie de cette clientèle-là c'est des clients qu'on avait signés il y a de ça longtemps et qui ont consommé longtemps chez nous. Et on donne des exemples, par exemple, dans le cadre des DDR où, sur les dix (10) plus gros clients VGE qu'on a, on en a cinq que ça fait plus de cinquante (50) ans qu'ils sont raccordés avec nous et quatre plus de trente (30) ans. Donc, c'est tout à fait normal de perdre des clients à ce niveau-là.

Pour ce qui est maintenant de comment on se sert de la perte de clients ou du taux d'attrition, je ne me rappelle pas exactement de la DDR - je le sais que c'est dans la même série - on explique un peu les stratégies de maintien de clients qu'on a

2.3

2.5

mises en place dans les dernières années.

Et là, encore une fois, je ne peux pas vous référer à la pièce, il y en a beaucoup là. J'ai une bonne mémoire mais il y a une limite. Mais je me rappelle les stratégies de maintien qui ont été mises en place notamment c'est lorsqu'il y a des ré-aménagements, déménagement on s'est aperçu que là ho ça peut être une, un moment critique parce que par exemple des gens pourraient être intéressés à faire des, des rénovations majeures et là ça leur ouvre une opportunité de changer disons de source de d'énergie. Et donc on fait un suivi particulier à ce niveau-là.

Autre chose qu'on a remarqué c'est bien sûr plus les clients ont des appareils au gaz naturel moins ils vont avoir tendance à vouloir changer bien sûr de source d'énergie. Donc on a un effort particulier au niveau des ajouts de charges, c'est important pour nous d'ajouter des appareils. Donc vraiment quand on regarde les attritions, quand on regarde les pertes de clients, après bien on, ça peut être par sondage, de différentes façons on va vouloir mesurer pourquoi. Et une fois qu'on a ces réponses-là bien là on peut des stratégies un petit peu ciblées justement de maintien de la clientèle

- et c'est ce qu'on a fait. C'est ce qu'on a mis en
- place là au cours des dernières années et c'est ce
- qu'on explique là dans le, dans le document aux
- réponses aux demandes de renseignements.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Q. Et, et si je comprends bien ce que vous venez de
- dire c'est le fruit de ces stratégies-là qui
- explique, ou enfin ce que vous, ce que vous laissez
- entendre, qui explique votre taux d'effritement et
- le taux d'attrition que vous appelez, diminue dans
- les dernières années par rapport aux années...
- qu'on remonte dans le temps?
- R. On, on aime bien penser que c'est grâce à nos
- efforts effectivement.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. Je peux continuer? Ça va? Parfait. Donc pour le
- marché résidentiel est-ce que vous êtes en mesure
- de préciser si c'est, si les pertes sont davantage
- attribuables à des clients qui utilisent des
- appareils périphériques ou si ça concerne également
- des clients qui utilisent le gaz pour leur besoin
- de chauffage?
- R. Malheureusement, Monsieur le Président, je ne suis,
- je ne serai pas en mesure de répondre à cette
- question-là actuellement. Je ne le sais pas.

- Q. Est-ce que vous seriez en mesure d'obtenir cette information-là en prenant un engagement?
- R. Tout est possible, Monsieur le Président là, si la
  Régie juge que c'est une information pertinente de
  plus à avoir au dossier on pourra mettre les
  efforts pour effectivement la, trouver cette
  information-là.

## 8 LE PRÉSIDENT:

- Q. En fait la question c'est; est-ce que vous faites
  déjà ce type d'analyse-là vous? Vous sembliez dire
  que vous avez creuser la question un peu plus
  récemment puis ça a conduit Énergir à mettre en
  place des moyens pour réduire le taux d'attrition
  mais est-ce que vous avez cette connaissance-là à
  l'interne?
- R. Je ne veux pas trop m'avancer Monsieur le 16 Président, pour être honnête. C'est, je suis moins 17 dans ces au day-to-day comme on pourrait dire 18 opérationnellement parlant dans ces questions-là. 19 Je le sais par contre qu'on a déjà fourni ce type 20 d'information-là, de ce type d'analyse-là, ce que 21 je propose de faire c'est peut-être de regarder si 22 justement il y a de l'information qui est déjà 23 disponible qui a déjà été donnée à la Régie et puis 24 peut-être de vous revenir là dans la journée en 25

- vous indiquant dans quelle pièce peut-être trouver 1
- ce type information-là. 2
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. Parfait. Donc si pouvez faire la vérification si
- cette information-là existe dans un document.
- R. Parfait. On va, on va vous revenir.
- Q. Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Donc c'est engament numéro? 9
- Me AMÉLIE CARDINAL : 10
- Bien en fait je sais pas... 11
- M. LAURENT PILOTTO: 12
- Non? 13
- Me AMÉLIE CARDINAL : 14
- Si ça devrait être un engagement juste si pouvez 15
- nous pointer la pièce je crois que ça va être 16
- suffisant. 17
- M. MARC ANDRÉ GOYETTE: 18
- R. Parfait. 19
- LE PRÉSIDENT : 20
- O.K. pas d'engagement. Formel enfin. 21
- Me MARC TURGEON : 22
- Q. Juste au niveau procédural je pense que ce serait 23
- peut-être bon de prendre quand même un engagement 2.4
- formel mais conditionnel de vérifier, en fait 25

- 1 l'engagement ça sera de vérifier si, effectivement,
- il y a quelque chose que vous pouvez nous donner
- rapidement. Et à ce moment-là donc, ça, ça fera
- partie des engagements de la... Parce que, là, je
- veux dire, vous allez terminer votre preuve
- incessamment. C'est juste que la notion de... vous
- avez bien raison, Maître Cardinal, la notion
- d'engagement va faire qu'il y a un lien qu'on va
- pouvoir suivre jusqu'à tant qu'on termine
- 10 l'audience.
- M. MARC ANDRÉ GOYETTE:
- R. Pas de problème.
- Me MARC TURGEON:
- Ca vous va. Oui, vous prenez l'engagement.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- 16 Ce serait l'engagement 2. Et si je le formule, là,
- ça serait de vérifier si un document permet de
- préciser si les pertes de clients sont, pour le
- marché résidentiel, sont davantage attribuables à
- des clients qui utilisent des appareils
- périphériques ou à des clients qui utilisent le gaz
- au niveau du chauffage.
- M. DAVE RHÉAUME:
- R. On comprend la même chose.

Me AMÉLIE CARDINAL : 1 Parfait. 2 E-2 (GM): Vérifier si un document permet de préciser si les pertes de clients, 5 pour le marché résidentiel, sont 6 davantage attribuables à des clients qui utilisent des appareils 8 périphériques ou à des clients qui utilisent le gaz au niveau du 10 chauffage (demandé par la Régie) 11 12 Q. [31] Si je poursuis ma ligne de questions. Croyez-13 vous qu'il serait plus prudent d'intégrer aux 14 paramètres du modèle un taux d'effritement du 15 nombre de clients par marché? 16 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE: 17 R. En fait, Monsieur le Président, je pense qu'on a 18 déjà mis les mesures appropriées au niveau du 19 calcul de la rentabilité. On le fait par marché 20 aussi. Comme j'ai dit, on dégrossit déjà les 21 volumes, donc les revenus en lien avec un 22 pourcentage des compteurs qui n'ouvrent jamais 23 puis, après ça, un autre pourcentage important pour 2.4

capter justement le fait que ce n'est pas tous les

25

clients qui vont consommer de façon permanente les volumes contractuels sur la période. Donc, non, on ne pense pas que c'est nécessaire d'ajouter ça.

- Q. [32] Est-ce qu'un taux d'effritement devrait être
  pris en compte dans les flux de revenus dans la
  mesure où ce sont les revenus qui sont affectés par
  les pertes de clients et non pas les coûts puisque
  les investissements sont déjà réalisés?
- R. C'est exactement ce qu'on vous explique. Donc, quand on utilise un... Quand on utilise le taux des 10 compteurs jamais ouverts, disons autour de deux 11 pour cent (2 %) puis ensuite de ça un taux de 12 maturation, c'est sur les volumes. Donc, les 13 investissements sont considérés, mais on réduit les 14 volumes, et donc les revenus de ces taux-là, sur 15 une période de quarante (40) ans. Donc, c'est déjà 16 fait, Monsieur le Président. On ne voit pas la 17 nécessité d'ajouter encore davantage d'ajustements. 18
  - Q. [33] Puis enfin ma dernière question, c'est par rapport à l'IP. Je vais vous référer encore à la même pièce, B-0378, qui est Gaz Métro-9, Document 17, à la page 74, en réponse à la question 20.1 où la Régie demandait de :

19

20

21

22

23

Confirmer si dans la nouvelle Méthode proposée, le coût de capital

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

prospectif après impôts est utilisé 1 comme intrant. Le cas échéant veuillez 2 en expliquer les détails. 3

Et Énergir répondait qu'elle confirmait :

Que le coût en capital prospectif 5 (CCP) après impôt (5,01 % pour l'année 6 2017-2018) n'est pas utilisé comme 7 intrant dans la Nouvelle méthode sauf 8 en ce qui concerne le calcul de l'IP 9 [...]. 10

Et plus bas, Énergir disait que : 11

Pour plus de clarté, le CCP après 12 impôt ne contribue en rien au calcul 13 du flux monétaire [...]. 14

> Pouvez-vous indiquer si, dans le calcul de l'IP, les flux financiers sont actualisés avec le CCP mixte ou avec le CCP après impôt? (9 h 49)

R. Effectivement, là, je vous admets que la phrase peut porter à confusion. Donc, lorsqu'on va calculer l'impact tarifaire, on va utiliser comme aujourd'hui ce qu'on a appelé, là, dans le dossier le coût en capital mixte, lorsqu'on va regarder le flux monétaire, qui est donc sans financement, on regarde vraiment ce qui est généré par le projet.

- On va utiliser comme taux d'actualisation le coût
- en capital prospectif après impôt. Donc, ça va être
- 1'actualisation des flux monétaires du projet avec
- le coût en capital après impôt divisés par
- 1'investissement initial.
- 6 LE PRÉSIDENT :
- Q. [34] Là il va falloir clarifier ça.
- 8 R. On est là pour ça. Parlons-en.
- Q. [35] Moi, hier, ce que j'ai retenu puis qui
- semblait, excusez-moi l'anglicisme, mais faire du
- sens dans ma tête, c'est qu'on établit un coût en
- capital prospectif après impôt et c'est ce que vous
- demandez, que dorénavant on utilise un vrai CCP
- après impôt donc... où la partie dettes est après
- impôt. Puis, dans les chiffres d'aujourd'hui, donc
- ça ferait passer le CCP après impôt, de cinq
- quarante-trois (5,43), qui est était celui approuvé
- lors du dossier, à cinq zéro un (5,01). Et ça, ce
- 19 CCP après impôt là, c'est le CCP qui sert de balise
- pour comparer le TRI.
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. C'est exact.
- 23 Q. [36] Ça va jusque-là.
- R. Jusque-là, on est exactement à la même place.
- Q. [37] Ce que j'ai retenu de notre conversation

d'hier là-dessus aussi c'est que nous avons besoin
d'un CCP mixte depuis toujours, et la confusion
provient probablement de là, le CCP mixte est utile
à... comme taux d'actualisation lorsqu'on actualise
les flux monétaires dans la perspective de calculer
l'impact tarifaire.

R. En fait, pour calculer l'impact tarifaire, ce qu'on regarde, c'est la différence entre le revenu du projet, généré par le projet, et le coût de service induit par le projet également. Et là ça nous donne un impact tarifaire et, lorsqu'on regarde l'impact tarifaire cumulatif à travers les années, on va l'actualiser, effectivement, avec le taux de cinq quarante-trois (5,43). Donc, jusque-là ça va.

Quand on parle du flux monétaire, on parle vraiment du flux monétaire... pas de l'impact du coût de service, là, vraiment le flux monétaire brut, les revenus du projet moins les coûts du projet moins l'investissement initial, puis moins l'impôt aussi parce que c'est un flux monétaire. C'est ce flux monétaire là qu'on dit qu'on va utiliser comme balise, effectivement. On va regarder le taux de rendement interne de ce flux-là puis on va le comparer au coût du capital prospectif après impôt. Donc, je pense qu'on est à

- 1 la même place à ce niveau-là. Est-ce que je me trompe? 2
- Q. [38] Non, là vous m'avez perdu. Bon, on s'entend 3 sur la balise, hein. Le TRI, on le compare à un CCP après impôt. Enfin, c'est ce que vous nous demandez et c'est ce que la Régie, même, a acquiescé chez 6 Gazifère, dorénavant d'utiliser un CCP après impôt
- R. Absolument. Absolument. Oui.
- Q. [39] Donc, ça, ça va pour la balise? 10

pur. Comme la finance l'enseigne.

R. Oui. 11

8

25

- Q. [40] Bon. Mais pour ce qui est de l'actualisation 12 des flux monétaires, vous dites : « On continue à 13 utiliser le cinq quarante-trois (5,43) ou le CCP 14 mixte. » Là vous venez de me dire : « Oui, mais pas 15 dans tous les cas. » 16
- R. Oui, écoutez, effectivement, je me suis peut-être 17 mal exprimé, Monsieur le Président. On n'utilise 18 jamais le CCP mixte dans l'actualisation des flux 19 monétaires. Actuellement, les flux monétaires, on 20 ne les actualise pas, on calcule vraiment un taux 2.1 de rendement interne. On utilise le CCP mixte quand 22 vient le temps de regarder la valeur de l'impact 2.3 tarifaire en dollars d'aujourd'hui. Donc, 24 actualisé.

2

3

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Et l'impact tarifaire, encore une fois, c'est la différence entre, vous le savez, le revenu et le coût de service induit par le projet. Dans le coût de service il y a les frais financiers, il y a le bénéfice net, il y a l'impôt, il y a l'ensemble de ces... ce qu'il faut aller chercher à travers, bien sûr, les tarifs.

Et donc, si les revenus générés par le projet sont supérieurs à ce coût de service-là, ça va générer des baisses tarifaires. Et là il va y avoir une baisse tarifaire ou une hausse à l'an 1, à l'an 2, à l'an 3. Lorsqu'on veut... on vous donne comme information, justement, dans le cadre des plans de développement, ce qu'on appelle la contribution tarifaire ou l'impact tarifaire après, par exemple, cinq ans. On va donc actualiser ces contributions annuelles-là, année 1, 2, 3, 4, 5 et on va les ramener en valeurs d'aujourd'hui en utilisant le coût du capital mixte. Et c'est normal qu'on utilise le coût du capital mixte puisque ce calcul-là est en fonction, justement, du coût de service, dans lequel les frais financiers, l'impôt et le bénéfice net sont considérés. Donc, seulement quand on fait l'actualisation de l'impact tarifaire, on va utilise le coût en capital mixte.

Quand on regarde les flux monétaires d'un projet, lesquels sont... dans lesquels on considère qu'il n'y a pas de financement, il n'y a pas de frais financiers, ah bien là on va utiliser le taux de rendement interne, comme vous l'avez bien dit, et on va le comparer au coût en capital prospectif après impôt.

(9 h 54)

1

2

3

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Ça fait que c'est... je comprends. En fait, ce qui est difficile parfois, c'est qu'on a un modèle d'évaluation de la rentabilité qui à la fois calcule deux choses : un impact tarifaire, puis même s'il y a une cohérence - puis on en a parlé hier - il y a une partie qui calcule l'impact tarifaire, puis il y a une partie qui calcule le taux de rendement interne. Tout ça, bien que c'est compliqué, c'est cohérent, c'est-à-dire qu'un projet qui va générer un taux de rendement interne qui est égal au coût en capital prospectif ne générera pas d'impact tarifaire sur quarante (40) ans, une fois que tu vas l'actualiser en valeur d'aujourd'hui. Tout ça est cohérent, mais j'acquiesce et je concède que ça peut être un peu difficile à... toutes ces subtilités-là, à comprendre.

1 LE PRÉSIDENT :

- Q. [41] O.K. Et je vous ai bien compris jusque-là.
- Maintenant, on rentre dans le monde de l'IP. Et
- 1'IP, c'est un ratio de flux monétaire.
- R. Exactement, exactement.
- Q. [42] Qui sont actualisés.
- R. Exactement. Et là donc, c'est pour ça que c'était
- pas... en fait, l'IP puis le TRI c'est deux trucs
- qui sont très, très reliés, dans le fond. Parce
- qu'un IP de un (1), c'est la même chose qu'un taux
- de rendement interne qui est égal au coût en
- capital prospectif après impôt. C'est exactement la
- même chose ou ce serait la même chose qu'une valeur
- actualisée des flux monétaires en utilisant comme
- taux d'actualisation le coût en capital après
- impôt, qui est plus grand que zéro. Donc c'est ça
- que ça veut dire, un IP de un (1).
- 18 Ce qu'on va faire, c'est qu'on va prendre
- les flux monétaires du projet sans financement,
- encore une fois, sans frais financiers, vraiment
- les revenus moins les coûts, moins l'impôt. On va
- les actualiser au niveau du coût en capital
- prospectif après impôt, parce qu'il faut avoir la
- même cohérence qu'avec le TRI, on parle vraiment du
- flux monétaire sans financement. Donc, le taux

- d'actualisation, ça va être le coût en capital
- après impôt et on va le diviser par
- 1'investissement initial. Et si ça, ça donne un
- (1), pour vous donner une exemple, c'est exactement
- la même chose que si on avait calculé un taux de
- rendement interne sur les mêmes flux, qui serait
- égal au coût en capital prospectif après impôt.
- 8 Q. [43] Ça va.
- 9 R. Ça va, merci.
- Q. [44] J'espère que ça va tenir dans ma tête, mais
- pour l'instant ça va.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [45] Donc ma dernière question. Pouvez-vous
- expliquer l'avantage d'utiliser un IP au lieu de
- maintenir le TRI?
- R. En fait, à ce niveau-là c'est une recommandation de
- Black & Veatch, de monsieur Feingold, et on
- trouvait ça intéressant parce que notre méthode,
- globalement, est... en fait, est assez inspirée de
- ce qui se fait en Ontario. En Ontario, ils
- utilisent également un IP. Pour nous, il n'y a pas
- vraiment de changement conceptuel. Et ça facilite
- un peu, je trouve, la compréhension ou
- l'interprétation des projets, en ce sens qu'on sait
- que t'as pas be... à chaque année le coût en

1 capital, par exemple, va changer: 5,43, 5,22, 4. Et si c'est... si c'est au-dessus de point huit 2 (0,8) ou avec densification au-dessus de un (1), on 3 retient ça à chaque année en fait. C'est simple à comprendre. Bien on sait que le projet, dans le 5 fond, on le considère rentable ou non. Donc, voilà 6 en fait. C'est... un, c'était pour davantage nous 7 aligner avec ce qui se fait ailleurs, notamment en 8 Ontario chez FortisBC, et deuxièmement, bien 9 c'est... je trouve que ça rend l'interprétation au 10 niveau de la rentabilité et de la profitabilité des 11 projets plus facile. Mais conceptuellement parlant, 12 je suis d'accord, c'est un peu la même chose. 13 M. RUSSEL FEINGOLD: 14 I would like to had, if I could. 15 (9 h 58) 16 From a conceptual point of view, profitability 17 index is really a dimensionless measure. As 18 monsieur Goyette mentioned, it doesn't require 19 adjustment to reflect changes in the IRR because it 20 has taken that out of the equation, so to speak, by 21 using that index, or profitability index, where the 22 rate of return is essentially integrated into the 2.3 value of the index itself. 24

- THE PRESIDENT:
- Thank you.
- Me AMÉLIE CARDINAL:
- Je vous remercie, ça complète mes questions.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Cardinal. Madame Pelletier.
- 7 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- 8 Mme LOUISE PELLETIER:
- 9 Q. [46] Oui. J'aimerais poursuivre sur cette question
- de l'IP. Un IP de point zéro huit (0,8), ça
- correspondrait à un TRI de quoi? Si on dit qu'un IP
- de un (1) ça correspond au coût de capital
- prospectif après impôt, cinq point zéro un (5,01).
- 14 Hein?
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[47]** Ça va?
- 18 R. Ça va, absolument.
- Q. [48] Dans le plan de développement qui nous a été
- déposé, dans A-0167, on a un TRI global, un taux de
- rendement interne de treize point quatre-vingt-dix-
- neuf pour cent (13,99 %). Ça correspondrait à un IP
- de combien, ça?
- R. Bien honnêtement...
- Q. [49] Ça ne se fait pas?

- R. Ça se fait, là. Comme ça, non, je ne serais pas
- capable de vous le faire...
- 3 Q. [50] O.K.
- R. ... comme ça devant vous. Mais oui, ça se fait la
- correspondance. Mais pour vous donner une idée
- d'ordre de grandeur, parce qu'il faut bien faire
- attention, un IP de point huit (0,8) ce n'est pas
- egale à quatre-vingts pour cent (80 %) disons,
- mettons cinq point zéro un (5,01). On peut utiliser
- ça comme règle du pouce. Ça ne sera pas
- nécessairement le cas. Ça dépend des annuités, ça
- dépend de toutes sortes de facteurs.
- Un IP de un (1) avec un coût en capital de
- cinq zéro un (5,01), ça doit donner un taux de
- rendement interne autour de trois soixante (3,60),
- trois soixante-dix (3,70), je vous dirais, dans ce
- coin-là.
- M. DAVE RHÉAUME:
- R. Tu as dit un IP de un (1). Tu voulais dire de zéro
- virgule huit (0,8).
- 21 Q. [51] Oui.
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. Ah, pardon. Oui, de zéro virgule huit (0,8). Merci.
- Ca donnerait à peu près trois soixante (3,60),
- trois soixante-dix (3,70).

- Q. [52] Puis un IP de un point un (1,1), ça nous
- donnerait quoi?
- R. Ça serait autour de six point deux (6,2), je vous
- dirais, pour cent, environ.
- 5 Q. **[53]** O.K.
- R. Je peux prendre un engagement, si vous voulez, puis
- vous le calculer. Ça ne me dérange pas.
- 8 M. DAVE RHÉAUME:
- R. On pourrait faire point huit (0,8), un point un
- (1,1) et vous revenir avec qu'est-ce qu'un IP de
- treize point quatre-vingt-dix-neuf (13,99)?
- Q. [54] Oui et puis je rajouterais aussi le un virgule
- trois (1,3) dont on a fait référence, les
- intervenants ont fait référence, si on devait
- modifier ou ajuster la durée de vie utile de
- quarante (40) ans. Alors...
- 17 R. On va...
- Q. [55] ... c'est un engagement que vous prenez?
- R. Oui, on va prendre l'engagement mais je le dis
- d'emblée, la personne qui fait d'habitude, le
- responsable, je dirais, du calcul est en vacances
- mais je suis convaincu qu'on va trouver quelqu'un
- d'autre rapidement puis on va être capables de vous
- revenir d'ici la fin de la journée.
- Q. [56] C'est bien. Donc, c'est engagement numéro 3.

- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Franklin Gertler pour le ROEÉ.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Attendez Maître Gertler, on va juste libeller
- 5 l'engagement.
- 6 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Oh, excusez-moi, mais c'était par rapport à ça.
- 8 C'est pour ça que j'ai... En tout cas, c'est...
- 9 LE PRÉSIDENT :
- Oui.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 12 C'est bon.
- LE PRÉSIDENT :
- Vous ne voulez pas qu'on prenne l'engagement?
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Non, j'avais une suggestion mais ça va.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- 0.K. Bien allez-y dans ce cas-là.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Bien, c'est simplement que dans la preuve de
- monsieur Chernick, il parle de point six (0,6),
- zéro point six (0,6). Alors, je me demande si on ne
- pourrait pas en même temps calculer celle-là pour
- être capables de le comprendre.

```
1 LE PRÉSIDENT :
```

- Très bien.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 4 Merci beaucoup.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Vous avez bien fait d'intervenir. Donc...
- 7 Mme LOUISE PELLETIER:
- On ne doit pas en être à un calcul près.
- 9 Q. [57] Bon. Donc, s'il était possible de produire le
- calcul ou le résultat de ce que représente un IP de
- zéro virgule huit (0,8), non, point huit (0,8)...
- 12 R. Point huit (0,8), point six (0,6)...
- Q. [58] Point six (0,6), point huit (0,8)...
- 14 R. ... un point un (1,1).
- Q. [59] ... un point un (1,1), un point trois (1,3) et
- le TRI de treize point quatre-vingt-dix-neuf,
- (13,99) ça représenterait aussi quoi?

- 19 E-3: Produire le résultat de ce que représente
- un IP de 0,6, 0,8, 1,1 et 1,3 et un TRI de
- 13,99 (demandé par la formation)

22

- R. Parfait.
- 24 (10 h 03)
- Q. [60] Ça va? Merci. Je resterais un peu dans la

1	question de l'IP, si vous me permettez. Et là,
2	suite à maître Gertler qui s'est levé, ça me fait
3	penser, essentiellement, dans sa preuve ROEÉ, on
4	résume certaines recommandations de monsieur
5	Chernick qui est, je peux vous référer, c'est à la
6	page 18 mais je vais vous le lire. La preuve ROEÉ,
7	on résume certaines recommandations de monsieur
8	Chernick qui est, je peux vous référer, c'est à la
9	page 18, mais je vais vous le lire. Page 18, ligne
10	11, on dit, Chernick dit :
11	If the evaluation period remains at
12	forty (40) years that Énergir
13	proposed, I believe the acceptance
14	ratio should be increased to one point
15	three (1.3) reflecting the risk of
16	falling revenues over time.
17	De même, monsieur Marcus, dans la preuve de OC, OC-
18	0049, à la page 3, ligne 65, l'expert Marcus
19	indique, quant à l'IP global :
20	I can agree with the 40-year timeline
21	for project evaluation, but
22	uncertainty associated with the time
23	frame for analysis is one of the
24	issues that leads me to recommend a
25	higher profitability index threshold.

Pourriez-vous commenter sur ces recommandations des 1 deux experts quant à l'utilisation d'un IP de un 2 point trois (1,3) au lieu de un point un (1,1). Évidemment, ceci étant relié à la durée de quarante (40) ans si la Régie devait être plutôt favorable à 5 ces recommandations. Alors, est-ce que vous avez 6 une position à exprimer là-dessus? Est-ce que vous 7 seriez favorables à ça ou non? 8 9

M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:

19

20

21

22

23

24

25

R. Question qui est très intéressante, selon nous, et 10 qui fait un peu un lien avec ce qu'on a essayé 11 d'expliquer sur, selon nous, ce qui est le plus 12 adéquat pour prendre en considération de 13 l'incertitude, parce que c'est un peu de ça qu'on 14 parle ici, le fait qu'il y a toujours de 15 l'incertitude au niveau des coûts, des revenus, de 16 est-ce que les clients vont consommer pleinement 17 pendant quarante (40) ans, et caetera. 18

> Notre position là-dessus c'est qu'on a mis, selon nous, bien honnêtement, en place plusieurs mesures de mitigation et j'en ai parlé, et je ne veux pas me répéter nécessairement, mais seulement les revenus engagés contractuellement, justement les compteurs qui ne consomment pas, le taux de maturation, des trucs, en fait, des éléments qu'on

ne retrouve pas, par exemple, en Ontario, qu'on ne retrouve pas non plus chez FortisBC.

Donc, on trouvait déjà qu'on ajoutait un élément de mitigation de risque qu'on ne voyait pas ailleurs et ça, on trouvait ça intéressant. On trouvait qu'on ajoutait ça, mais qu'en plus, on gardait, on proposait aussi un point un (1,1), donc qui permet de mitiger le risque entre un (1) et un point un (1,1), ça sert à ça.

Donc, pour nous, la réponse très claire, pour nous le un point un (1,1), on pense qu'il est cohérent, qu'il fait du sens - pour utiliser l'anglicisme - avec les autres mesures de mitigation qu'on a mises en place.

Ceci étant dit, je vous dirais qu'on est plus à l'aise, et on pense que c'est plus adéquat de, comment dire, de mitiger le risque, l'incertitude, en jouant sur ce paramètre-là, que sur le paramètre de la durée de vie utile alors que la durée de vie utile, on n'a pas actuellement, comme je disais, on n'a pas de raison de croire qu'en moyenne nos clients vont être là sur une plus petite période.

Donc, je pense être assez clair, on pense qu'un point un (1,1) c'est la meilleure approche

2

3

5

6

7

8

9

10

11

compte tenu des autres mesures de mitigation qu'on a mises en place. Mais si la Régie avait à se prononcer puis jugeait qu'on n'a pas assez mitigé ces risques-là, on est davantage en faveur de jouer sur ce paramètre-là. On pense que c'est beaucoup plus adéquat, ça ne brise pas le lien qui existe, justement, entre la durée de vie utile d'un actif, la période d'amortissement puis les avantages économiques futurs et donc, voilà, on pense que c'est plus adéquat.

## M. DAVE RHÉAUME :

R. Je vais quand même faire un ajout, Madame la 12 Régisseure, et monsieur Goyette l'a dit, mais je 13 veux être sûr que ça soit bien entendu, là, non, on 14 n'est pas favorables à utiliser ce un point trois 15 (1,3) là, puis je dirais, il y a deux raisons 16 fondamentales que je veux juste qui soient très 17 bien comprises, là. Un, selon nous, il n'y a pas de 18 précédent pour ça. C'est-à-dire qu'il n'y a pas, on 19 a eu des références de maître Gertler à la 20 Colombie-Britannique puis au fait que le contexte 21 environnemental, la compétition, les risques à 22 associer à la transition énergétique ressemblaient 2.3 à ceux du Québec. Puis monsieur Feingold l'a 24 expliqué, ils utilisent un point un (1,1), puis 25

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

dans les dernières années, ils ont augmenté la période sur laquelle ils évaluaient les projets de vingt (20) pour revenir à quarante (40) ans. Donc, d'autres endroits qui peuvent ressembler au Québec, on utilise quarante (40) ans, il y en a. Puis ces endroits-là, ils utilisent aussi un point un (1,1). (10 h 08)

Le deuxième point, donc, au-delà que ce n'est pas justifié, le deuxième point c'est, il faut se questionner, puis je l'ai dit hier, mais je veux que ça soit bien compris, une approche qui fait en sorte qu'il y a des projets non rentables puis ait des projets rentables, pardon, qui seraient écartés, c'est une perte de bénéfices pour la clientèle. C'est une perte d'opportunités de réduire les tarifs de l'ensemble de la clientèle et je pense que ce serait, je vais le dire comme ça, je pense qu'il ne faut pas avoir le réflexe sur cette question-là de se dire, bien, c'est juste plus de sécurité, on se rajoute des contingences, on s'assure de la sécurité. C'est vrai. À chaque fois que l'on va remonter la cible, on s'assure de ne pas faire de projets. On réduit les risques de faire des projets qui pourraient finir non rentables, mais en contrepartie, on se met à

2.3

2.5

bloquer des projets qui eux, seraient rentables.

Puis il n'y en a pas un qui est pire que l'autre. Moi, je pense que c'est un point qu'il est important qu'il soit compris qu'un projet qui crée une hausse tarifaire de cent dollars (100 \$), qui n'aurait donc pas dû être fait, ce n'est pas pire pour la clientèle qu'un projet qui aurait généré une baisse tarifaire de cent dollars (100 \$) qu'on ne fait pas.

J'ai l'analogie du hockey, on va parfois blâmer un défenseur qui fait une erreur, qui cause un but, mais l'attaquant que ça fait cinq fois qu'il rate le filet, à la fin du match, on n'en parle pas. Je pense que l'impact peut aussi être important. Donc, la perte d'opportunités de faire des bons projets, c'est aussi pire que de faire des mauvais projets, puis selon nous, l'augmentation au-delà du un point un (1.1), il n'y a pas de justifications actuellement pour ça, puis il y a probablement des impacts qui sont négatifs, qui sont importants pour la clientèle.

## Mme LOUISE PELLETIER :

Q. [61] Merci, Monsieur Rhéaume, cependant, ce que vous venez d'indiquer, ce n'est pas ce que j'avais compris de ce que monsieur Goyette a exprimé.

Monsieur Goyette a exprimé que si on avait un

paramètre sur lequel jouer, ma compréhension était

que c'était sur le IP et non pas sur la durée de

vie et vous vous me dites : « Non, non, non. Ne

touchez pas à ça. On n'en veut pas de un point

trois (1,3). ». Là où on va se situer? À un point

deux (1,2) d'abord?

- 8 R. En fait, je...
- 9 Q. [62] C'est entre les deux? Je ne le sais pas.
- R. Je suis d'accord avec monsieur Goyette. En fait, 10 c'est-à-dire que si vous arrivez à la conclusion 11 qu'il y a des risques qui selon vous sont plus 12 élevés que notre évaluation ou plus élevés qu'en 13 Colombie-Britannique, par exemple, puis que vous 14 décidez de jouer avec un facteur, on pense que le 15 bon facteur avec lequel jouer c'est le un point un 16 (1.1). Ça, c'est ce que monsieur Goyette disait. Je 17 suis cent pour cent (100 %) du même avis que 18 monsieur Goyette. Si la Régie arrive à la 19 conclusion qu'il y a des risques supplémentaires, 20 et donc, une probabilité qu'il y ait plus de pertes 21 que ce qu'on a vu par le passé. Si c'est à la 22 conclusion à laquelle la Régie arrive, on pense que 2.3 c'est le un point un (1,1) qui devrait être 24 augmenté. Ce que j'ajoutais c'est, mais nous on ne 2.5

1 le pense pas, puis on ne voit pas la preuve au dossier qui nous démontre en fait que le un point 2 un (1,1), qui a pu être raisonnable dans les dernières années, qui tout d'un coup, ne serait pas raisonnable, parce qu'il y a une telle transformation du taux de rétention de la clientèle 6 ou de l'évolution des volumes ou de l'évolution des coûts, on pense que l'on est dans les tendances que 8 l'on voit ailleurs, puis qu'il n'y a pas de 9 justificatifs. 10

11 Q. [63] O.K.

23

24

25

- M. RUSSELL A. FEINGOLD:
- Q. [64] Excusez-moi. I'd like to add one more 13 conceptual perspective to this discussion. When I 14 look at the evaluation period, it is one of many 15 parameters in the profitability analysis but it's 16 an important one, and in determining whether to 17 shorten that period, there are some very important, 18 but somewhat speculative decisions that would have 19 to be made on forty (40) years from now, if the 20 business of Énergir is gonna be different than it 21 is today. 22

And I think the mitigation measures that Énergir has proposed as described by Mr. Goyette, better track the gradual changes over time that may

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

25

or may not occur as a result of changes in the
business, changes in technology, changes in the
habits of gas customers and I think that is the
better way to be able to measure on an ongoing
basis the relative profitability of deciding to
bring on new customers to the system.

Q. [65] Thank you Sir. Donc, je dois un peu en déduire, si je reviens ou si je vous cite. UC, Union des consommateurs qui maintenant est observateur dans notre dossier, mais qui a quand même exprimé ou recommandé à la Régie parmi ses recommandations... qui a recommandé plutôt à la Régie d'errer vers la prudence et d'y aller sur le un point trois (1,3), considérant la situation actuelle ou prévue. On a quand même... Il y a une politique énergétique qui nous dit quelque chose, que le gaz est une source d'énergie de transition. En même temps, ce n'est pas la politique énergétique, mais le gouvernement subventionne les extensions de réseau un peu partout. On pourrait s'interroger à savoir, où est la cohérence dans tout ça, mais ce n'est pas l'objet de notre audience aujourd'hui. Alors, je comprends donc que la possibilité de réviser le seuil à la baisse essentiellement vous... C'est-à-dire de

1 l'augmenter, je comprends donc que cette

recommandation de l'UC d'errer vers la prudence,

vous considérez qu'on est suffisamment prudent

comme ça aujourd'hui? Pas besoin de rajouter des

5 bretelles à la ceinture?

- 6 (10 h 13)
- 7 R. En effet.
- 8 Q. [66] Non.
- R. Je pense que pour l'instant, ce qu'est d'avis,
- c'est... puis on le voit avec l'évolution du taux
- d'attrition de la clientèle, il est en diminution.
- Si on pensait que nos clients partaient
- parfaitement, sur quarante (40) ans, on aurait deux
- point cinq pour cent (2,5 %) d'effritement à chaque
- année puis on a quelque chose d'inférieur à ça. Ce
- qu'on vous dit, c'est qu'actuellement, on aura le
- temps de revenir. On parle de suivi a posteriori.
- Si un jour on se met à voir un point
- d'inflexion puis un changement dans les tendances,
- il faudra réagir c'est certain. Par contre, pour
- l'instant, ce qu'on dit, c'est on amortit les
- actifs sur quarante (40) ans, on fait payer à la
- clientèle le coût du réseau sur la prémisse qu'il
- va être encore utilisé pendant quarante (40) ans.
- Puis comme je l'ai dit hier, est-ce que ça va être

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

cent pour cent (100 %) du gaz naturel dans quarante

(40) ans? Je ne le sais pas. Je présume que non, en

fait. Mais, pour l'instant, nous, ce qu'on voit de

la preuve au dossier, errer vers la prudence, dans

ce cas-ci, ça a un coût puis selon nous,

actuellement, on est au bon niveau puis d'ajouter

une couche supplémentaire supposément par prudence,

on pense que c'est au désavantage de la clientèle.

Q. [67] Merci. Et vous m'amenez sur mes prochaines questions. Vous parlez du suivi a posteriori. Ce suivi a posteriori sur dans six ans, je n'ai pas fait énormément de dossiers de gaz, mais six ans m'apparaît être très loin dans le futur. Donc, moi, je trouve ça très loin.

Dans six ans, si on se rend compte, et vous avez indiqué hier, je pense, que si dans six ans, on remarque que, bon, bien, l'IP point huit (0,8) est beaucoup trop contraignant ou ne nous donne pas de bons résultats, on devrait le monter à point neuf (0,9). Et vous avez aussi invoqué, au sens contraire, que s'il est trop contraignant, s'il est trop élevé, on pourrait le baisser à point sept (0,7), car nos projets sont aussi rentables à point sept (0,7). Bon. Whatever.

Je suis en train de perdre ma ligne de

1 questions. Donc, dans six ans, outre de modifier 1'IP ou ce seuil, si on se rend compte que, bon, 2 plusieurs des... que cette rentabilité-là ne se matérialise pas dans six ans, il se passe quoi? Les projets sont déficitaires. Évidemment, il y a des 5 manques à gagner. On va être devant un état de 6 fait, un fait accompli essentiellement, et là, il y 7 aura perte ou impact tarifaire négatif potentiel ou 8 assez assurément, et c'est les consommateurs qui 9 vont payer. Alors, il va se passer quoi dans tout 10 ça? Autrement que de jouer sur l'IP puis on dit, 11 bon, bien, là, on n'est pas bien bien chanceux. On 12 n'a pas de bons résultats, on va le monter à point 13 neuf (0,9), après six ans,. Et tout ce qui sera 14 produit entre les deux, qui va payer pour tout ça? 15 Outre les consommateurs... 16 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:

- 17
- R. Oui. 18
- Q. [68] ... est-ce que c'est Énergir qui va assumer 19 ces pertes-là, l'actionnaire, ou quoi? 20
- R. Bon. Cette partie de questions là, je pense que 21 monsieur Rhéaume pourra y répondre. Non, mais 22 encore une fois, c'est intéressant. Ça permet, je 23 pense, de clarifier certains éléments de notre 24 preuve. 25

2.3

2.5

Ce qu'on propose, il y a un suivi actuellement a posteriori trois ans qui existe. Ça fait que supposons que vous approuvez une méthode pour la cause tarifaire, donc, disons, deux mille dix-neuf (2019), et là, supposons qu'on referait le plan, ou deux mille vingt (2020), peu importe, en deux mille vingt-trois (2023), il va y avoir un suivi a posteriori qui va exister. Et là, ça va être déjà possible de voir justement comment les ventes qu'on a faites, disons, en deux mille vingt (2020) se comporte en deux mille vingt-trois (2023).

Nous, ce qu'on a dit, c'est en plus de ce suivi-là, qui est quand même, je vous dirais, un suivi assez exhaustif où on voit vraiment, par marché, par segment, qu'est-ce qui se passe, la rentabilité prévue, la rentabilité a posteriori donc qui s'est réalisée. En plus de ce suivi-là trois ans plus tard, on en ajoute un autre expressément pour les deux cas de figure.

Donc, le premier cas de figure, lorsqu'on accepte des projets entre point huit (0,8) et un (1) et, encore une fois, c'est peut-être quinze, vingt (20) projets par année là sur deux cent cinquante (250) projets sur cinq mille (5000)

ventes. Il faut quand même ramener ça.

Donc, il va y avoir un suivi spécifique pour ça. Et pourquoi on le prévoit six ans plus tard? Simplement parce que pour laisser le temps justement à la densification de faire son effet. (10 h 18)

On va quand même avoir une première vision après trois ans. Mais après six ans, on va avoir une meilleure vision, c'est ça l'objectif du potentiel de densification. Donc, la réalité, c'est qu'il y en a deux suivis, un après trois ans, un après six. Et celui après six, c'est vraiment pour les cas spécifiques, deux cas spécifiques, les projets entre point huit et un et les cas d'exception, les repavages et les parcs industriels. Donc, ça, pour ce qui est des suivis, on pense effectivement que c'est une bonne méthode, trois ans, six ans, de voir évoluer un peu la rentabilité de nos projets. Donc, ça nous paraissait intéressant comme encadrement supplémentaire.

## M. DAVE RHÉAUME :

23 R. Puis j'ajouterais donc, parce que pour l'autre
24 partie de votre question, et dans l'exemple que
25 donnait monsieur Goyette, on parle comme si le

2.3

2.5

premier que vous allez avoir, c'est en deux mille vingt-trois (2023). Mais évidemment, en deux mille vingt (2020). Puis en deux mille dix-sept (2017), on va en deux mille vingt (2020). Mais en deux mille vingt (2020), on va comparer deux mille dix-sept (2017). Donc, à chaque année, vous allez avoir déjà le suivi a posteriori trois ans. À partir de deux mille vingt-cinq (2025), on aura désormais à chaque année deux suivis a posteriori, un trois ans et un six ans spécifiquement pour les marchés. Puis en plus de ça, l'évaluation du rapport annuel et du plan de développement dans la cause tarifaire qu'on a à chaque année.

On pense que la somme de ces outils-là, il y a peu d'endroits où il y a autant de suivis làdessus. En tout cas, on n'en a jamais vu. Ça nous sert à quoi? À garder les yeux sur l'aval. Ça nous aide à voir lorsqu'il y a des points d'inflexion, lorsqu'il y a des tendances qui changent, puis c'est pour ça que, dans les dernières années, monsieur Goyette a recréé la cause tarifaire, un petit bout de la cause tarifaire deux mille dixsept (2017) devant vous, puis on voyait la référence à la FCEI, les intervenants, la Régie, à

2.3

2.5

chaque année, il y a des questions qui sont posées sur les questions de rentabilité puis on les creuse puis il y a des améliorations en continu qui vont venir.

En ce qui a trait à la question de qui paie pour ça, je vous dirais, c'est la clientèle qui en bénéficie du plan de développement. Je l'ai dit hier, mais je vais prendre l'occasion de le redire. Lorsque Énergir raccorde des clients qui génèrent beaucoup plus de revenus que ce qu'ils coûtent, le rendement d'Énergir n'est pas bonifié. Cent pour cent (100 %) de cette baisse tarifaire-là, elle retourne à la clientèle.

Donc, évidemment, ça veut dire que si, des années, la baisse tarifaire est moins importante, on ne parle pas d'une hausse tarifaire, parce que tant qu'on vous dépose des plans de développement supérieurs à un point un, si on vous en dépose en bas... Pardon. Si on vous dépose un plan de développement qui est inférieur à un point un, bien, on présume que c'est la première question qu'on va avoir, c'est de dire, bien, il y a une règle, c'est censé être un point un, vous l'aviez vous-même proposé, qu'est-ce qui se passe.

Clairement il y aurait des problèmes. On n'est pas

2

5

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

là. Donc, à chaque année, on vous dépose des plans de développement qui génèrent des baisses tarifaires puis c'est l'intention de ce qu'on va continuer. Est-ce que s'il y a certains projets sur le lot qui, eux, sur le plan individuel génèrent une hausse tarifaire, donc ce qui viendrait réduire la baisse tarifaire? C'est vrai que ça, c'est moins de baisse tarifaire pour la clientèle.

Énergir a déjà proposé dans le dernier mécanisme incitatif une bonification spécifique làdessus. Et c'est quelque chose qu'on peut regarder pour le prochain mécanisme incitatif. C'est-à-dire, est-ce que Énergir devrait avoir - désolé pour l'anglicisme - « skin in the game »? De sorte que si Énergir fait mieux qu'une certaine cible, Énergir est bonifié? Et s'il faisait pire qu'une certaine cible, Énergir serait pénalisé? Ce n'est pas quelque chose à laquelle on est fermé. C'est quelque chose qui est sous notre contrôle. On prend des actions. Pour l'instant, on pense qu'on a pris toutes les meilleures actions. On voit l'amélioration des taux d'attrition. Et, ça, c'est cent pour cent au bénéfice de la clientèle. C'est une bonne chose que ça fonctionne comme ça. On ne pense pas que c'est une problématique.

Q. [69] Merci. Je suis toujours dans le suivi a 1 posteriori. Et en relation avec une affirmation, je 2 pense, c'est vous, Monsieur Rhéaume, hier ou avanthier, qui avez dit : « Les projets, nous les suivons tous individuellement entre zéro point huit (0,8) et un (1). » Est-ce que le suivi dont vous 6 parlez a posteriori six ans sera fait ou présenté pour chacun des projets spécifiquement ou si ça 8 prendra plutôt la forme des différentes catégories 9 qui sont au plan de développement? 10 R. On les suit individuellement. On n'a évidemment pas 11 créé le suivi déjà. Donc, on pourra mettre un 12 niveau de détail qui est important. Parce qu'on se 13 doute que, surtout les premières années, on va 14 arriver avec ça, ça va être particulièrement 15 examiné quand c'est une nouvelle chose. Je mets 16 tout de suite en garde de... Pour nous, le test qui 17 va être important, par contre, dans ces projets-là, 18 la difficulté, puis monsieur Goyette a donné 19 plusieurs exemples dans les deux derniers jours, 20 lorsqu'on prévoit un projet, je vais le dire, la 21 prévision qu'on fait à chaque projet est inexacte. 22 Forcément, les volumes sont différents, les coûts 23 sont différents, il y a une évolution qui est 24 différente. Ça ne se matérialise jamais exactement 25

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

comme on le voudrait. Le défi, puis c'est pour ça qu'on propose point huit (0,8), une règle claire, simple puis que la Régie peut approuver, puis qu'on va appliquer de façon diligente... le défi... puis il y a certaines questions qui nous ont été posées puis monsieur Goyette a, toujours poliment, essayé de dire : « Écoutez, c'est qu'on ne le sait pas lesquels, dans ceux entre un point huit (1,8) puis un (1), qui vont tourner à faire des d'un point cinq (1,5) parce qu'il va y avoir une superbe densification autour versus ceux où la Ville avait des bien bonnes intentions. Puis on l'a signé à point neuf (0,9) puis, cinq ans plus tard, il est encore à point neuf (0,9). » Ce qu'on voudrait puis ce qu'on a déjà, par exemple, entendu certains intervenants dire, c'est : « Faites juste les bons. » On est d'accord. Le problème c'est de voir comment on va différencier les bons des moins bons? Je n'ai aucun doute que lorsqu'on va vous présenter le suivi a posteriori dans six ans, il va y en avoir certains

monté en de un (1). On n'essaie pas d'induire en erreur. Le problème, c'est qu'on ne sait pas c'est lesquels.

entre point huit (0,8) puis un (1) qui n'auront pas

2

3

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Ce qu'on vous dit, par contre, puis qu'on est convaincu, c'est que ce « pool » de projets là, entre point huit (0,8) et un (1), va avoir monté de façon supérieure à un (1). Est-ce qu'on va se raffiner puis on va arriver à la conclusion, évidemment, que dans certains marchés il faudrait être entre point neuf (0,9) et un (1) et, dans tel autre, il faut être finalement entre point sept (0,7) et un (1)? Possiblement.

Actuellement, on n'a pas un niveau de finesse dans l'analyse qui nous permettrait de faire cette discrimination-là. On constate que d'autres utilités, qui utilisent l'IP depuis plus longtemps que nous, qui utilisent un taux de point huit (0,8) depuis plus longtemps que nous, n'ont pas non plus cette distinction-là. Est-ce qu'on va la creuser dans les prochaines années? C'est possible. Puis on s'engage à l'avance à donner le maximum de données détaillées le plus décentralisées, le plus ventilées possibles pour la Régie. Pour aller creuser puis arriver un jour, on l'espère, à une espèce d'analyse quasi parfaite qui nous permettra de raffiner la décision des projets qui passent ou pas. Pour l'instant, on pense que c'est déjà beaucoup de détails qu'on a derrière

pour supporter la proposition.

Q. [70] C'est bien. Je vous remercie. La première 2 journée, vous avez indiqué ou fait état qu'il y 3 aurait et je pense qu'on parlait, à ce moment-là... j'ai essayé de le retrouver dans les notes sténographiques, l'expression « rendre compte », et 6 je ne l'ai pas retracée, mais je ne suis pas très bonne pour fouiller dans les notes sténos, 8 personnellement, que dans les projets et là, je ne 9 sais pas si vous parliez des projets qui 10 n'atteignent par le minimum requis, qu'il y aurait 11 une reddition de comptes de ça et plus tard, vous 12 avez indiqué que ce serait dans le rapport annuel. 13 Ou si votre reddition de comptes, il y en a une, et 14 que ça concernait plus les résultats du processus 15 de gouvernance. Parce que le processus de 16 gouvernance, vous nous l'avez expliqué assez 17 longuement, la décision finale de quel projet est 18 accepté ou pas, ou c'est-à-dire accepté... oui, 19 c'est ça, accepté pour être soumis ou présenté à 20 l'approbation de la Régie, est-ce que vous faisiez 21 référence à ce rendre compte faisant suite au 22 processus de gouvernance ou si c'était plutôt le 2.3 rendre compte ou le suivi qui serait fait au 24 rapport annuel des différents projets? Là, je 25

1 n'étais pas certaine de ce à quoi vous faisiez référence. 2

M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Oui. Peut-être qu'on a effectivement utilisé cette expression-là aussi à plus d'une reprise. 5

Premièrement, moi, je sais que j'ai parlé de l'encadrement réglementaire. Peut-être du rendre compte de dire, effectivement, les projets entre point huit (0,8) et un (1), là, qui sont sous un peu tout le processus de gouvernance qu'on a expliqué quelques fois et que monsieur Rhéaume vient d'expliquer où on pense que c'est raisonnable, bien sûr, de faire... on pense que

c'est plus probable, finalement, que le projet se rende au-dessus de un (1) même si on l'accepte entre point huit (0,8) et un (1).

En fait, ce qu'on voulait dire c'est, effectivement, on va rendre compte à la Régie. Il va y avoir un suivi a posteriori supplémentaire, comme monsieur Rhéaume vient de l'expliquer, pour ces projets-là.

Je pense que vous faites également référence à une question qui a été posée à mon collègue sur la Régie va approuver une méthode avec des balises. On laisse faire les balises de point

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

2.5

un (0,1), ce qu'on propose. Et là, il y a une question, je pense, qui est à l'effet, qu'est-ce qui arrivait? Est-ce qu'il pourrait y avoir un cas d'exception d'accepter, finalement, un projet à point soixante-quinze (0,75)? Et là, mon collèque et là, je vais lui laisser peut-être l'occasion de clarifier, si ça l'était moins pour vous. Mais il faisait juste exprimer qu'il pourrait y avoir des situations exceptionnelles très rares. On parlait peut-être une fois ou zéro. Je pense, dans les dernières années, ça ne s'est jamais produit, où, bien sûr, on avait pris... on disait : « Dans ce cadre-là, on ne pourrait pas demander de contribution. » Mais clairement informer la Régie, lors du rapport annuel, qu'il y aurait un projet qui aurait été fait peut-être à l'extérieur des balises avec la justification.

Donc, est-ce que c'est clair? Il y a la reddition de comptes de notre méthode à l'intérieur des balises à travers le suivi a posteriori. Et il y a la reddition de comptes en fonction des cas d'exception.

(10 h 29)

Q. [71] C'est bien. Merci, Messieurs, merci de votre patience, Monsieur le Président. Je n'ai pas

- d'autres questions pour le moment.
- LE PRÉSIDENT :
- Je vous en prie, on est là pour ça. Maître Turgeon.
- 4 Me MARC TURGEON:
- Q. [72] Aucun problème. Votre présentation à la page
- 10, en même temps, mais vous n'avez pas besoin de
- la prendre, moi, je suis sur l'enveloppe de un
- virgule cinq millions (1,5 M\$) sur le repavage,
- puis notamment dans la B-0378, question 7.2, j'ai
- pu y lire, puis je l'ai lu ailleurs aussi sur cette
- même question-là, on lit que ce montant-là est
- établi. Je comprends que le montant va être établi
- en tarifaire? Est-ce que je comprends aussi que ça
- va être un montant qui va être demandé d'être
- 15 autorisé?
- M. DAVE RHÉAUME:
- R. Oui, il va faire partie de l'approbation qu'on va
- vous demander avec tous les autres projets.
- 19 Q. [73] Parfait. C'est comme ça que je le comprenais,
- mais je voulais juste être... parce que c'était
- pas... je ne l'ai pas vu comme tel, mais c'est...
- parfait, merci. Maintenant, hier, notes sténo
- d'hier. Je suis sur la question des frais généraux
- capitalisés. On a eu quelque échanges là-dessus. Je
- vais donc résumer un peu, je vais être à la page

208-209, les lignes 21 à 25 dans un premier temps : 1 Le plan de développement comprend 2 surtout des projets inférieurs à un 3 virgule cinq millions (1,5 \$) et les projets supérieurs à un virgule cinq 5 millions (1,5 M\$) ne sont pas 6 nécessairement connus à cette étape. Dans un deuxième temps, lignes 19-22 de la page 8 202: 9 Que votre proposition de considérer 10 les frais généraux corporatifs au 11 niveau de l'évaluation globale 12 simplifierait les choses, car vous 13 prenez le montant total des frais 14 généraux capitalisés, qu'on retrouve 15 dans les causes tarifaires pour les 16 fins d'addition à la base, pour les 17 inclure dans l'évaluation de la 18 rentabilité globale des projets, 19 environ dix (10 M\$) à quinze millions 20 (15 M\$) par année. 21 Alors, est-ce que je dois comprendre, est-ce qu'on 22 doit comprendre, la Régie, que puisque le total des 23 frais généraux corporatifs serait considéré dans le 2.4 plan de développement, qu'aucun montant pour les 25

- frais généraux capitalisés ne serait considéré pour
- les projets supérieurs à un virgule cinq million
- (1,5 M\$)?
- 4 M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. En fait, je vais essayer de résumer comment je
- comprends la question.
- 7 Q. **[74]** Allez-y.
- R. Vous, vous me parlez lorsqu'on est en dossier
- g tarifaire...
- 10 Q. [75] Oui.
- R. ... en cause tarifaire et on vous présente le plan
- de vente et qu'on vous présente en même temps les
- additions à la base de tarification pour
- autorisation. Comme souvent dans le plan de vente
- il n'y a pas de grand projet de considéré, là, vous
- me dites : bien, si vous mettez l'ensemble des
- frais généraux au développement, mais qu'il n'y a
- pas de grand projet de considéré, il y a-tu ici une
- adéquation qui se fait moins bien?
- En fait ce qu'on dit, c'est que justement
- les frais généraux corpo sont fixes, donc en
- théorie, si on fait plus de projets que prévu,
- notamment des grands projets, quand on va arriver à
- la fin de l'année puis qu'on va vous déposer le
- plan de vente, il va y avoir à l'intérieur autant

des projets de moins d'un point cinq (1,5 M\$), les 1 projets de plus d'un point cinq (1,5 M\$), mais il 2 va y avoir encore les mêmes frais généraux. 3 Comprenez-vous ce que je veux dire? C'est-à-dire que... en fait, les frais généraux ne varient pas 5 avec le fait qu'on fasse un projet de plus ou un 6 grand projet de plus. Si c'était le cas, si c'était 7 le cas, par exemple, je vous donne un exemple : 8 Côte-Nord. C'est sûr que la Côte-Nord, peut-être 9 qu'il faudrait engager des gens supplémentaires, un 10 peu de contrats, parce que c'est un immense projet. 11 Là, ça ne deviendrait pas un... il y a une partie 12 du frais général, des frais généraux qui seraient 13 imputés comme frais directs au projet. Et ça, on 14 vous l'indiquerait, par exemple, dans la pièce pour 15 que ce soit facile de faire la conciliation pour 16 vous. Mais de façon très, très générale, les frais 17 généraux qu'on va voir au niveau du plan de vente 18 vont être les mêmes que vous allez retrouver au 19 niveau des additions à la base de tarification. 2.0 (10 h 34) 21

## M. DAVE RHÉAUME :

22

23 R. Est-ce que ça vaudrait la peine peut-être que je 24 l'essaie différemment? Parce qu'on n'était pas sûr 25 de l'avoir complet.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

Q. [76] En fait, j'ai vérifié avec mon collègue, ma 1 compréhension, puis moi ce que je ne comprends pas 2 c'est pourquoi les grands projets n'en ont pas de 3 ces frais-là? C'est ça que j'ai de la misère à saisir. Je comprends que, eux, ils ne changent pas, 5 que les vice-présidents chez vous, qu'il y en ait 6 cinq ou qu'il y en ait quinze (15), je ne le sais 7 pas leur salaire, puis je ne veux pas le savoir non 8 plus, puis c'est correct. 9

Mais, je veux dire, pourquoi qu'on les prendrait dans les plus petits mais pas dans les gros. C'est ça que je n'arrive pas à saisir.

R. C'est que, en fait, c'est qu'on ne les prend plus par projet. C'est-à-dire qu'au début de l'année, on estime quels sont les coûts fixes, donc les frais généraux. Ce qu'on dit, c'est le développement cette année, il doit être en mesure de couvrir ces coûts-là inclus.

Donc, quand on regardait le treize point quatre-vingt-dix-neuf (13,99), c'est une question, je ne me souviens plus qui nous a posé la question, mais c'est-à-dire, il faut que dans le treize quatre-vingt-dix-neuf (13,99) ces coûts-là soient inclus, absolument, parce que c'est des coûts associés au développement.

2.3

2.5

En début d'année, depuis la cause tarifaire deux mille dix (2010), on n'inclut plus les projets d'un point cinq million (1,5 M) qui pourraient commencer dans l'année, qui n'ont pas encore été autorisés. C'est pour ça que, généralement, on ne les retrouve pas.

Ce que monsieur Goyette vous dit c'est, bien, à moins des cas Côte-Nord qui seraient vraiment d'une autre stratosphère d'impact, en théorie, les coûts fixes demeurent essentiellement inchangés. Donc, vous allez voir le même montant au début d'année qu'à la fin de l'année.

Ce qui bougeait, habituellement, entre le début d'année puis la fin d'année, c'était le pourcentage. Comme on a dit hier, c'est le coût fixe, disons un million de dollars (1 M\$), doit être réparti sur vingt millions de dollars (20 M\$) de projets prévus en début d'année. Bon, bien on dit c'est cinq pour cent (5 %).

En fin d'année, on a fait pour trente millions de dollars (30 M\$) de projets, finalement, on est rendus à trois pour cent (3 %). Le pourcentage a changé, qu'on disait avant, puis ça, c'est le point clé, on disait que le pourcentage avait changé parce qu'on l'avait alloué à un

2.3

nouveau nombre de projets, incluant des projets de plus d'un point cinq million (1,5 M).

Dans ce qu'on vous propose, ce qu'on vous dit c'est : c'est pas le projet de plus d'un point cinq million (1,5 M) qui a causé le coût fixe. Le coût fixe, il était là, c'était un million de dollars (1 M\$) qu'on vous avait prévu en début d'année.

On constate au réel, à la fin de l'année, que c'est bel et bien un million de dollars (1 M\$). C'est pas qu'il n'est pas alloué au projet d'un point cinq (1,5) comme si le projet d'un point cinq (1,5) n'en bénéficiait pas. Le projet d'un point cinq (1,5) bénéficie des employés qui travaillent sur les services administratifs. Ce qu'on dit c'est on n'a pas à le « tagger ».

Donc, dans le fond, en cours d'année, ça peut juste être mieux si, finalement, il y a des projets de plus d'un point cinq million de dollars (1,5 M\$) qui sont profitables, qui génèrent des baisses tarifaires, qui vont venir contribuer à payer ce million de dollars (1 M\$) là. On n'a plus besoin, nous n'aurons plus besoin de dire quel pourcentage du un million (1 M) qui a été causé par les grands projets.

2.3

2.5

De même qu'on n'a plus besoin de se dire quel pourcentage de ce un million (1 M) là est causé par chacun des petits projets. Ce qu'on sait, c'est qu'il faut que le développement dans son ensemble génère suffisamment de baisse tarifaire pour couvrir ce million de dollars (1 M) là.

En début d'année, on a une quantité de projets en bas d'un point cinq (1,5) qu'on vous présente qui, à elle seule, va être suffisante pour couvrir ce un million de dollars (1 M\$) là, parce que le plan de développement qu'on va vous présenter en début d'année va déjà avoir un IP supérieur à un point un (1,1), puis dans les coûts, ça va inclure ce million de dollars (1 M\$) là.

Puis à la fin de l'année, quand on va vous présenter, on va quand même vous présenter encore la rentabilité des projets. Donc, si j'avais à le dire, lorsqu'on avait la question de, je crois, du président de la formation qui nous demandait de quoi ça va avoir l'air, bien, je vais le dire ainsi : actuellement, ce qu'on vous présenterait en début d'année, c'est le plan de développement. Il y a essentiellement juste des projets de moins d'un point cinq (1,5). Là, vous aviez la ligne de deux point deux millions (2,2 M) qu'on s'est fait

2.5

questionner, deux point trois (2,3) sur le renforcement. Vous aurez la ligne sur les frais généraux corporatifs, vous aurez la ligne sur les frais généraux entrepreneur. Puis en bas à droite, vous aurez ça donne un TRI de combien, un IP de combien, en haut d'un point un (1,1).

À la fin de l'année, vous allez avoir les ventes en bas d'un point cinq (1,5), les ventes en haut d'un point cinq (1,5). Le chiffre de renforcement est normalement le même chiffre qu'en début d'année pour les frais généraux entrepreneur puis pour les frais généraux corporatifs. Puis en bas à droite, là, vous aurez l'IP réel, le nouveau TRI réel.

(10 h 39)

On n'aura plus besoin de se demander, on pourrait le faire, on pourrait calculer quel est le TRI des projets de plus d'un point cinq (1,5) avant de leur donner une part des coûts corporatifs puis, après ça, de simuler quelle part des coûts corporatifs on veut leur donner pour voir ce que ça donne mais ça n'a pas d'importance, parce que ce n'est pas vrai. C'est une construction de l'esprit de se demander quel pourcentage du un million de dollars (1 M\$) on alloue aux projet de plus d'un

1 point cinq (1.5), puis quelle part qu'on alloue. Il y a un million (1 M) qui doit être payé peu importe 2 à qui on le donne. 3

C'est pour ça que maintenant, ce qu'on dit, ce un million-là (1 M), on doit en tenir compte à un endroit, en bas à droite dans la pièce quand on se demande, puis la rentabilité de tout ça, il faut que ça tienne compte de ce coût-là, la réponse c'est oui, mais assurez-vous que dans le chiffre, en bas à droite, on a tenu compte de ce un million (1 M). On ne propose plus de l'allouer spécifiquement au plus d'un point cinq (1.5) versus les moins d'un point cinq (1.5).

- Me MARC TURGEON: 14
- Merci. 15

5

6

7

8

9

10

11

12

13

2.5

- LE PRÉSIDENT : 16
- Q. [77] Bon. Je vais essayer de faire vite, mais... 17 Non, mais c'est parce que je pense qu'on est dû 18 pour une pause. Moi personnellement, je suis dû 19 pour une pause. Non. On va y aller. Je pense que je 20 vais vous demander de prendre un engagement sur le 21 coût en capital prospectif de la façon suivante. 22 J'aimerais ça que vous présentiez ce qui 2.3 ressemblerait à ce que vous allez demander 24 dorénavant dans les dossiers tarifaires comme

1		approbation avec au-delà du calcul, ça c'est assez
2		simple, mais ça ne fait rien, il faut que ça
3		apparaisse dans la feuille, mais, leur utilisation.
4		Ce à quoi ça va servir. Puis j'aimerais ça que vous
5		présentiez ça le plus tôt possible, aujourd'hui,
6		demain matin, qu'on puisse l'intégrer puis qu'on
7		s'entende que c'est ça, puis
8		M. DAVE RHÉAUME :
9	R.	Donc, à quoi va ressembler la demande, puis on peut
10		présumer donc que l'on va retrouver deux chiffres.
11		Donc, la demande, la requête et à quel Chacun
12		des chiffres, disons, le 5.01, puis le 5.43, où
13		est-ce qu'ils vous être utilisés l'un et l'autre.
14	Q.	[78] Voilà. Ça va?
15	R.	Oui.
16		
17		E-4 (Énergir) : Présentation du coût en capital
18		prospectif pour approbation
19		(demandé par la Régie)
20		
21	Q.	[79] J'espère qu'avec ça on va clarifier la chose.
22		Je vais revenir rapidement. L'expert, monsieur
23		Bettez, hier, nous a dit sa grande expérience du
24		domaine. Toutes les entreprises, à quatre-vingt-
25		dix-neuf pour cent (99 %), utilisent le TRI comme

méthode. C'est universel. Tout le monde sait ce que c'est. Pourquoi ne pas garder cette méthode? Et j'ai compris ce que vous vouliez dire, puis ça fera l'objet d'une autre question tantôt. Mais, le TRI fait la job, le TRI fonctionne. C'est une notion connue et en plus, universellement connue, selon l'expert Bettez.

M. MARC-ANDRÉ GOYETTE :

8

2.3

24

2.5

R. On est d'accord avec vous, puis effectivement on ne reviendra pas sur le fait que conceptuellement, 10 c'est la même chose, un IP, un TRI, dans les faits. 11 Mais considérant les balises qu'on demande, par 12 exemple, du point huit (.8) du un point un (1.1), 13 un IP, bien les balises ne changent pas. Ça serait 14 point huit (.8), un point un (1.1). Un IP de un 15 (1). Là si on continue avec le TRI, bien à chaque 16 année, ça va être des balises différentes. C'est-à-17 dire que si le coût en capital prospectif après 18 impôts passe, par exemple, de cinq zéro un (5.01) à 19 cinq point cinq (5.5), ça ne sera plus la même 20 valeur de point huit (.8), donc... Comprenez-vous 21 ce que je veux dire? 22

C'est que supposons que le coût en capital prospectif actuellement c'est cinq point zéro un (5.01), puis ça donne pour un IP, ça nous donne un

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

IP de un (1) et là, on regarde quel est le TRI correspondant à un IP de point huit (.8) et que c'est autour, là on va vous le calculer, mais disons de trois point soixante-dix (3.70), bien l'année prochaine, si le coût en capital prospectif après impôts passe de cinq point zéro un (5.01) à cinq point cinq (5.5), bien L'IP de point zéro huit (.08), lui va aussi passer de trois point sept (3.7) à quatre point quelque chose (4.), par exemple.

Et donc, à chaque année, les balises vont être modifiées et c'est pour ça qu'on trouvait ça intéressant en fait d'avoir la méthode de l'IP. C'est que la méthode de l'IP, elle ne change pas. Un IP de un (1), dans le fond... Puis c'est un peu, je pense, les propos de monsieur Feingold. Elle s'ajuste automatiquement, dans le fond, à la variation du coût en capital prospectif après impôts et c'est ce que l'on trouvait intéressant.

Mais encore une fois, conceptuellement parlant, ça serait possible d'avoir une approche où à toutes les fois, on recalcule les balises en fonction du nouveau coût en capital prospectif, mais nous on trouvait ça plus simple, plus facile d'interprétation, la notion de l'IP, ses avantages

à ce niveau-là.

2 (10 h 44)

24

2.5

Q. [80] O.K. et je peux comprendre. Je comprends les 3 arguments de monsieur Feingold, puis les vôtres que 4 vous exprimez, particulièrement dans la perspective 5 d'encadrer la force de vente, d'avoir des règles 6 claires qui se transposent facilement que tout le 7 monde comprend etc., mais nous, la Régie, on est 8 capable de comprendre des affaires plus complexes, 9 puis des fois on s'accroche à nos vieilles 10 affaires. Est-il pensable par exemple pour tous les 11 projets au-dessus du seuil de continuer à présenter 12 un TRI issu de votre modèle qui s'appelle Revenus 13 requis là et dans le cas, dans le cadre de la 14 présentation dans le dossier tarifaire du plan de 15 développement de l'année de présenter un TRI, là à 16 l'heur actuelle il est à treize neuf neuf (13,99), 17 l'année prochaine il serait à quatorze zéro deux 18 (14,02). Ce qui ne vous empêcherait pas d'encadrer 19 votre force de vente avec un I.P. de point huit 20 (0,8) puis d'avoir un objectif global d'un I.P. de 21 un point un (1,1)? 22 R. En fait si, encore si je comprends bien ce que vous 2.3

voulez dire c'est vous pourriez la Régie autoriser

supposons, approuver excusez-moi, je vais finir par

- 1 l'avoir, approuver notre méthode avec nos balises
- et cetera, mais de continuer quand même de
- présenter par exemple les deux, l'IP et le TRI
- parce que le TRI c'est quelque chose où les gens
- sont habitués. La réponse c'est oui, on pourrait
- clairement présenter les deux, l'IP et le TRI. On
- pourrait voir un plan de vente là puis on aurait
- 1'IP de chacun des marchés, l'IP global. Donc là on
- pourrait voir justement que l'IP global est
- supérieur à un point un (1,1). Et on pourrait voir
- le TRI correspondant à ça. Il n'y aurait pas, pour
- nous il n'y a pas de problème.
- Q. [81] O.K. merci. Hum... Dans le, et là je remonte
- à, à la première (lère) journée d'audience. J'ai
- bien compris que vous... Oui?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Oui. Je vais interrompre, on me fait des
- signes subtils qu'une pause serait appréciée.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Oui bon bien allons-y moi aussi j'y avais... moi
- j'étais rendu là.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- On comprends l'enthousiasme.
- LE PRÉSIDENT :
- Non, non, mais c'est je suis... O.K. Donc pause, on

- revient à onze heure (11 h 00).
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Merci.
- 4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 5 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 6
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 C'était une bonne idée, Maître Thibodeau. Désolé,
- il y quelqu'un qui a parlé d'enthousiasme là,
- c'était ça. C'était... O.K.
- Q. [82] Je vais revenir Monsieur Goyette sur mon
- engagement concernant le CCP là. Assurez-vous dans
- vos libellés de mettre toutes les utilisations
- possibles parce que c'est encore nébuleux dans ma
- tête, certains flux monétaires sont-ils actualisés
- avec le CCP après impôt ou pas? Et si oui ça me
- mêle encore plus mais ...
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. Oui on va...
- 20 Q. **[83]** Mais c'est ça je...
- R. J'en prends bonne note.
- Q. [84] Puis quand on aura cet engagement-là bien on
- verra. C'est sûr qu'à la fin de ces questions-là on
- va libérer monsieur Feingold assurément puis vous
- bien vous serez stand-by là, si on a besoin de vous

reposer des questions on vous réassignera. C'est bon? O.K. Alors je poursuis avec mes questions. Ça c'est bon. O.K.

Je reviens avec, lundi j'ai compris que vous prenez une moyenne pondérée de l'amortissement en fonction de la valeur des différents intrants puis vous êtes arrivé à conclusion que quarante (40) ans c'est un bon proxy-là de la moyenne pondérée des actifs. Il me semble avoir posé la question mais je vous la repose : est-ce que cet, ce proxy est bon pour tous les marchés, est assurément bon pour les clients résidentiels ou petits débits, est-ce que c'est aussi vrai chez les moyens débits et grands débits?

- R. Selon nous Monsieur le Président c'est, c'est bon
  pour tous les marchés oui. C'est un proxy qui fait
  du sens effectivement pour tous les marchés.
- Q. [85] O.K. et dans l'hypothèse où la Régie

  souhaiterait avoir une méthode plus fine, plus

  précise et donc qu'on utiliserait les vrais durées

  de vie, ce que ça aurait pour conséquence c'est par

  exemple dans le cas des compteurs, il faudrait

  prévoir des réinvestissements en fonction de leur

  durée de vie propre.

25 (11 h 04)

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

2

3

5

6

7

8

9

10

11

Là, si on analysait... Mettons-nous dans la position d'un projet de plus d'un point cinq (1,5) qui concerne soit un projet résidentiel, soit un projet VGE. Donc, comme c'est un projet de plus de un point cinq (1,5), on a un traitement précis. On dit, bon, bien, là, on est dans le cas de projets résidentiels, on met des compteurs qui durent vingt (20) ans, donc il faudrait les réinvestir après vingt (20) ans; dans le cas des VGE, ils durent cinq ans, donc il faut en mettre... il faut les réinvestir huit fois. M. DAVE RHÉAUME:

12

R. Je ne suis pas sûr de... La question c'est... En 13 fait ce qu'on vous disait, c'est, si la Régie 14 arrivait à la conclusion qu'il fallait une méthode 15 plus précise, ce qu'on comprend ce que ça pourrait 16 être qui, pour nous, a des inconvénients 17 importants, mais ce serait donc d'ajouter des 18 compteurs... bien, en fait d'ajouter pour tous les 19 actifs qui ont une durée de vie inférieure à 20 quarante (40), le moment, l'investissement au 21 moment où ils arriveraient à l'année où ils 22 devraient être faits, et de mettre une valeur 23 résiduelle pour tous ceux qui ont une durée de vie 24 plus longue que la période sur laquelle on regarde 25

le projet.

21

22

2.3

24

2.5

- Q. [86] En fait, vous avez anticipé la question. La question c'est : Évidemment si on faisait ça dans un sens, il faudrait traiter correctement tous les actifs qui ont des durées de vie plus longues que quarante (40) ans et, là, prévoir des valeurs résiduelles dans le modèle?
- R. C'est exact. Puis je vous dirais que... Je ne sais pas si c'est la question qui s'en vient. Et c'est 9 là que ça devient très compliqué. Puis je vais 10 faire un parallèle avec une question d'hier de 11 madame le régisseur. Mais c'est là... Oui, les 12 principes qu'on discute, en théorie, devraient 13 s'appliquer à tous les projets, pas différemment 14 des plus de un point cinq des autres. La 15 différence, c'est que si vous disiez, quand vous 16 viendrez avec un projet de plus de un point cinq, 17 c'est des sommes importantes, pouvez-vous vraiment 18 avoir une approche hyper précise, on veut voir 19 chaque compteur, la valeur résiduelle. 20

Pour donner un exemple, t'sais, des fois, une mine qui a une durée de vie de vingt (20) ans, bien, on va juste mettre des revenus pendant vingt (20) ans, parce que... Donc, t'sais, il n'y aurait pas d'enjeu. Le défi, c'est, on branche des

2.3

milliers de clients par année, des centaines de projets. De dire maintenant à la personne qui est sur le terrain, qui actuellement a un outil relativement simple, rentre les revenus, mais les coûts, roule ça sur quarante (40) ans puis checke ce que ça donne, puis si ça donne un chiffre supérieur au seuil, tu peux commencer à t'engager auprès du client puis dire que c'est beau, on va le desservir, sans parler de contribution. Si, là, à chaque fois il faut qu'il renvoie à la comptabilité pour calculer en fonction du mixte spécifique...

Puis à nouveau, pour un projet de plus de un point cinq (1,5), on met déjà beaucoup de temps déjà à analyser ces projets-là dans le détail. Pour des projets qui sont plus de la routine, où il y en a tous les jours, plusieurs, on pense que, là, c'est vraiment ajouter un niveau de complexité qui est important, qui va alourdir la relation avec le client. C'est-à-dire que, là, on va voir le client, puis c'est plus ou moins réaliste de demander aux gens qui sont en contact direct avec le client de eux faire une évaluation précise de, c'est quoi le pourcentage d'actifs qui sont sur quarante-cinq (45), sur cinquante (50), sur trente-cinq (35), sur vingt (20), puis de faire ça « live » avec le

- client pour arriver un peu à une idée générale de,
  est-ce que ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas.

  Donc, c'est à ce niveau-là que, nous, on pense, il
  y a un niveau de complexité supplémentaire qui
- pourrait avoir des impacts.
- Q. [87] O.K. Je comprends que si la Régie vous disait, 6 bien, dans le cas des plus de un point cinq, puis 7 comme on en fait une évaluation très précise puis 8 qu'on le fait projet par projet, puis donc... Quand 9 on dit projet Lacorne, c'est en Abitibi, ce n'est 10 pas sur la Côte-Nord. Donc on sait exactement où 11 est-ce qu'on va, les sols sont caractérisés, on 12 connaît le parcours, et caetera. Donc, on pourrait 13 pousser le souci de précision un peu plus loin puis 14 dire, bien, là, c'est tel type de client qu'on 15 raccorde, c'est tel type de compteur qu'on va 16 mettre. Puis plutôt que de prendre la règle 17 moyenne, bien, on va prendre évidemment les valeurs 18 résiduelles. Parce que si on est précis, on est 19 précis sur toute la ligne. 20
- 21 R. Pour les projets de un point cinq million (1,5 M\$),
  22 on pense que ça serait une bonne idée. On ne
  23 s'opposerait pas du tout à ce que, pour les projets
  24 de un point cinq million (1,5 M\$) qui font déjà
  25 l'examen... que les représentants qui parlent avec

le client doivent déjà prévenir, dire, regarde, il
faut aller à la Régie avec ton projet, il y a un
processus réglementaire, il y a des délais
associés, il y a une incertitude à voir comment ça
va se terminer. On n'aurait pas de... On ne
s'opposerait pas à une telle suggestion de la

Q. [88] Très bien. Là, je veux juste préciser encore une fois. Votre proposition IP de un point un (1,1), ça s'appliquerait au portefeuille global qui inclut les projets en haut et en bas du seuil ou on ne parle que des projets en bas du seuil?

R. Qui inclut tous les projets. Et qui inclut tous les
coûts indirects, renforcement, frais généraux,
frais entrepreneurs. Mais c'est la somme des
projets.

17 (11 h 09)

Régie.

7

Q. [89] O.K. Et si on vous disait, dans les dossiers 18 tarifaires, pour assurer un suivi plus simple, 19 autant pour vous que pour nous, si on limitait ça 20 aux projets de moins d'un point cinq (1.5) puis 21 lesquels on mettrait aussi les renforcements et 22 tout ça. Dans le fond, la seule chose qu'on ferait, 23 c'est sortir les plus d'un point cinq (1.5) de là. 24 Il y a des années où ce n'est même pas une cassure, 25

21

22

23

24

2.5

c'est le cas, il n'y en a pas. Puis il y a d'autres
années, il y en a parce qu'ils ont été autorisés
préalablement au dépôt du dossier tarifaire, donc,
vous pouvez en tenir compte, vous connaissez les
flux. Mais, de toute façon, en général, ces
projets-là, ils ont des CFR, ils sont traités
distinctement, ils vont être inclus dans la base
lorsqu'ils seront réalisés.

- R. On n'aurait aucun enjeu avec ça. Comme vous le dites, déjà dans la cause tarifaire, généralement 10 on vous dépose un mixte de projets qui n'inclut pas 11 de projets de plus d'un point cinq (1.5). On ne 12 cherche pas, dans le fond, à venir à la fin de 13 l'année dire : « Vous voyez, on a respecté le un 14 point un (1.1) parce qu'il y a des projets de plus 15 d'un point cinq (1.5) qui se sont matérialisés. » 16 On n'aurait pas d'enjeu à ce que le un point un 17 (1.1) soit pour l'ensemble des projets de moins 18 d'un point cinq million de dollars (1.5 M\$). 19
  - Q. [90] Puis, en plus, je vous dirais qu'en matière d'autorisation, en vertu de l'article 73, ça serait plus simple. Puisque tout ce qu'on aurait dans le « pot » d'investissements à autoriser en vertu de 73, ce sont les projets qui vont être faits dans l'année et pour lesquels on anticipe tels

- investissements avec tels coûts fixes, tels frais généraux intégrés, et caetera, et caetera.
- R. Absolument. Comme vous dites, ça va faciliter le suivi.
- Q. [91] En tarifaire puis ensuite en dossier de fermeture puis trois ans plus tard puis six ans plus tard...
- 8 R. Absolument.

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [92] Bon. O.K. Et donc... et, en faisant ça... donc, la question qui vient c'est : Bon, bien, quel 10 serait le critère d'IP, si on garde le IP, pour les 11 projets de plus d'un point cinq (1.5)? Est-ce qu'on 12 conserverait le un point un (1.1) ou là, dans ce 13 cas-là, on dit : « Non, non, les projets d'un point 14 cinq (1.5), on va continuer à les traiter selon le 15 TRI puis on... la cible, c'est atteindre le CCP »? 16 R. Le défi avec les projets de plus d'un point cinq 17
  - (1.5), je vais donner l'exemple, c'est... prenons l'exemple de projets... En fait, c'est que, certaines années, il n'y en a qu'un seul ou il y en a deux. Puis, dans certains cas, la Régie autorise... c'est des projets que la Régie autorise. De notre point de vue, on n'a pas, finalement, à se donner une cible d'IP pour les

projets. La cible, c'est un point un (1.1). Dans le

2.3

2.5

sens qu'on voudrait que l'ensemble des ventes soit à un point un (1.1). On le sait que, dans certains cas, on s'autorise de faire des ventes à partir de point huit (0.8). Mais ce n'est pas comme si on était capable de faire un projet à partir de point huit (0.8) sans venir vous voir pour en haut d'un point cinq (1.5).

Écoutez, il peut arriver une année où il y en a un seul, c'est un projet avec contribution, donc généralement la contribution est utilisée pour, justement, le ramener au niveau de un (1). Ou, dans certains cas, selon l'expectative, au niveau de point huit (0.8) lorsque la Régie, notamment, autorise d'aller de l'avant avec des projets alors qu'on a sécurisé quatre-vingts pour cent (80 %) de la marge brute des projets.

Donc, si c'est le seul projet, bien, à la fin de l'année, on va se retrouver dans une situation où... de dire qu'on a l'obligation, pour les projets de plus d'un point cinq (1.5), d'être à un point un (1.1) alors qu'il y en a eu un seul, il a été autorisé par la Régie puis il était, lui, en bas de un point un (1.1). Je ne sais pas ce que ça veut dire. Ça veut-tu dire qu'on est en contravention d'une méthode qui a été approuvée par

2.3

2.5

la Régie? Ça ne peut pas être ça, tu sais, donc, évidemment. Donc, de notre point de vue, ce qu'on s'engage, par contre, c'est à ce que les projets qu'on dépose en début d'année soient suffisants pour... la somme des projets finisse en haut de un point un (1.1), incluant l'ensemble des coûts fixes associés au développement.

Donc, on n'est pas en train d'exclure une partie des coûts fixes associés au développement pour dire : « Ah! Bien, ces coûts fixes là sont causés par les projets de plus d'un point cinq (1.5) », puis en fin d'année ça devient une excuse. Donc, les projets d'un point cinq (1.5) ne peuvent être que positifs dans la mesure où la Régie les a autorisés. Que ce soit positif à des fins tarifaires ou pour d'autres raisons que la Régie aurait pu choisir d'autoriser ces projets-là de plus d'un point cinq (1.5).

Donc, ce qu'on pourrait faire, c'est qu'en fin d'année, dans le cadre du rapport annuel, on vous déposerait le plan de développement réel en montrant uniquement les projets de moins d'un point cinq (1.5). Puis là qui arriveraient à l'IP ou le TRI, selon ce qui sera décidé pour la présentation des données par la Régie. Dire : « Voici le

1 résultat final. » Et, sur une autre ligne, une fois qu'on rajoute les projets d'un point cinq (1.5) 2 supplémentaires : « Voici l'information que ça 3 donne. » Donc, on verrait l'ensemble des projets de moins d'un point cinq (1.5), vraiment la 5 rentabilité de ça, incluant tous les coûts fixes. 6 Séparément, c'est quoi l'impact des projets d'un 7 point cing (1.5), eux, à la marge. Puis ensuite les 8 deux intégrés ensemble. 9

(11 h 14)

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

Je pense que ça donnerait l'ensemble des informations, puis que ce serait plus facile pour suivre en comparant le rapport annuel à la cause tarifaire, parce qu'on serait capable de comparer les moins de un point cinq (1,5) avec les moins de un point cinq (1,5) ensemble.

- Q. [93] Effectivement, puis on s'entend, les plus de un point cinq (1,5) qui seraient là, ce seraient seulement ceux qui génèrent des revenus additionnels, là. C'est les un point cinq (1,5) de...
- 22 R. On ne parle pas de l'amélioration... on ne parle
  23 pas d'amélioration de réseau, de technologie de
  24 l'information évidemment. On parle de
  25 développement.

Q. [94] O.K. À l'heure actuelle, on a... bien on l'a 1 vu, là, le prochain plan de développement on a un 2 TRI de treize point neuf neuf (13,99 %). Dans le 3 passé, on frayait autour du quinze (15 %), seize pour cent (16 %). Là, on parle d'un seuil... d'une 5 cible visée d'un point un (1,1), puis on... qui 6 correspond probablement à six pour cent (6 %) de 7 TRI. Puis je ne veux pas réavoir la discussion sur 8 le fait que vous souhaitez avoir une balise simple 9 pour encadrer la force de vente, tout ça, mais est-10 ce que la cible n'est pas un petit peu basse? 11 R. En fait, le mot-clé que vous venez d'utiliser c'est 12 le mot « cible ». C'est pas la cible. L'objectif, 13 c'est pas de se rendre à un point un (1,1). Moi, 14 pour moi, j'utilise le mot « cible » comme aux 15 fléchettes, là, le point du milieu, c'est ce qu'on 16 vise. On ne vise pas un point un (1,1). L'idée, la 17 question c'est : est-ce que de mettre un niveau 18 plus haut peut entraîner des comportements qui ont 19 des impacts négatifs sur la clientèle? Puis nous, 20 ce qu'on ne veut surtout pas véhiculer sur le 21 terrain à l'intérieur de l'organisation, c'est : 22 vous devez être plus préoccupé par le pourcentage 2.3 de rentabilité des projets, plutôt que par l'impact 24 tarifaire total. Ce serait facile de faire un seul 2.5

2.3

2.5

projet à vingt pour cent (20 %) de TRI, puis de dire : on s'arrête là, on ne fait plus rien. C'est un beau chiffre, vingt pour cent (20 %).

Par contre, c'est un seul projet, il n'y a pratiquement pas de baisse tarifaire associée à un seul projet. Le plan de développement, il génère des baisses tarifaires de dizaines de millions de dollars parce qu'il y a beaucoup de projets, dont certains qui contribuent relativement peu à la baisse tarifaire, mais qui quand même y contribuent.

Donc, de notre point de vue, le un point un (1,1) ce n'est pas une cible. Puis si je peux me permettre, vous avez parlé de la diminution, puis je présume que c'est là qu'on va se rendre, vous nous avez donné une pièce... bien je pense que ça doit être la 171, A-0171, je pense, que vous nous avez donnée hier. Les questions d'audience de la Régie. Oui. Le... il est fort possible et je dirais probable que dans les prochaines années on va voir des diminutions des taux de rendement internes, de la rentabilité de la somme des ventes.

Puis on voit même dans l'ajout des clients dans la pièce... la A-0170 qui nous a été remise par maître Cardinal, on voit une légère diminution

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

aussi de l'augmentation des nouvelles ventes à chaque année, des nouveaux clients qu'on est capable de faire. C'est... c'est essentiellement ce qui est reflété dans les extraits que vous êtes allé ressortir. Certains qu'on a dit, certains qui sont des constats qui viennent d'ailleurs.

C'est-à-dire que les coûts ont augmenté, il y a de l'inflation dans le milieu de la construction, on l'a vu cette semaine avec l'annonce du métro. Il y une augmentation des coûts et les clients consomment moins. Forcément... puis donc nos tarifs sont... on réussit à garder nos tarifs de façon relativement stable, donc le client génère moins de revenus, alors que ça coûte plus cher de le raccorder. Forcément, bien il y a un projet qui, en deux mille quatorze (2014), était peut-être un projet - je vais parler en IP, là - de un point un (1,1), qui générait des légères baisses tarifaires, qui, aujourd'hui, n'est peut-être plus un projet rentable. Je parle de... oublions l'expectative, là, donc des clients qui avant, en le branchant, ils généraient une baisse tarifaire de cinquante (50 \$), cent dollars (100 \$) par année. Maintenant, ils généreraient une hausse tarifaire de cinquante (50 \$) à cent dollars

2.0

1 (100 \$) par année, donc on cesse de faire ces 2 ventes-là.

Donc, c'est certain qu'il y a une pression à la baisse, il y a une difficulté associée à brancher les clients, il y a une difficulté associée à brancher des clients très rentables, parce que les clients sont de plus en plus efficaces, on les encourage à être plus efficaces. Ils réussissent à chauffer leur bâtiment, à utiliser leur procédé en utilisant moins de gaz, donc en générant à eux seuls une somme de revenus qui est inférieure.

Et selon nous, c'est justement pour ça que ce serait une erreur de mettre une balise injustement trop haute pour évaluer chaque projet et de se priver du potentiel de densification puis d'ajout de charge qui vient avec brancher des clients dans des zones où il y a de la croissance de la demande. C'est parce qu'on a besoin de tous les clients qui sont capables de générer des baisses tarifaires pour continuer de garder les tarifs relativement stables de la clientèle.

C'est... c'est... vous le voyez dans les dossiers qu'on vous dépose, les somme qu'on investit en amélioration de réseau ont augmenté de

façon significative depuis cinq à dix ans. Puis c'est de même partout en Amérique du Nord. Les montants, les projets TI qu'on vous dépose depuis plusieurs années, il y a des montants importants, puis ça va continuer, vous entendez parler de cybersécurité récemment.

(11 h 20)

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Dans plusieurs tribunes, je voyais récemment Hydro-Québec qui parlait de la cybersécurité aussi comme c'est un défi. Ça, c'est tout l'argent qu'on investit qui ne génère pas de revenu. Nous, ce qu'on pense qu'il faut, c'est d'avoir l'opportunité, la flexibilité requise, pas plus qu'il faut, mais pas moins non plus, pour raccorder tous les clients qui sont capables de couvrir leurs coûts marginaux, ne serait-ce de contribuer un dollar (1 \$) à la somme des coûts fixes, c'est un bénéfice pour l'ensemble de la clientèle.

Q. [95] Mais, justement, vous m'avez devancé. Je m'en venais sur cette question-là. Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance des extraits qu'on a faits là qui sont des extraits de contexte parce que, la question, elle porte sur le contexte.

Puis ma première question, qui n'était même

2.0

2.5

pas inscrite dans ma ligne, mais qui fait suite à vos commentaires, mais : n'avez-vous pas peur de la spirale de la mort? Parce que je comprends ce que vous recherchez. Je veux dire « assurons notre business à long terme. Connectons tous les clients qui peuvent venir contribuer à payer le réseau ».

Mais en même temps, pour faire ça, il faut investir encore plus dans le réseau, donc on augmente la base de tarification, on augmente les charges à répartir à un plus grand nombre de clients.

Mais, on est sur le bord du seuil qu'on se retrouve avec des hausses tarifaires plutôt que des baisses tarifaires. Puis monsieur Feingold pourra nous le confirmer ou les autres experts, mais c'est une réalité nord-américaine. Plusieurs distributeurs font face à ça, on le constate. Les consommations unitaires baissent.

Est-ce que tout ça ne devrait pas nous inciter à la prudence plutôt qu'à « raccordons le plus de clients possible? »

R. En fait, c'est que la distinction, je dirais, entre la façon dont vous posez la question puis, nous, ce qu'on voit puis ce qu'on voit aussi ailleurs en Amérique du Nord, c'est la prudence, ce n'est ... raccordons le plus de clients possible.

(11 h 22)

1

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

R. En fait, c'est que la distinction, je dirais, entre
la façon dont vous posez la question puis, nous, ce
qu'on voit, puis ce qu'on voit aussi ailleurs en
Amérique du Nord, c'est la prudence, ce n'est pas
selon nous, puis on est catégorique là-dessus, de
ne pas raccorder un client qui paie plus que ses
coûts directs.

Oui, c'est vrai que les clients consomment de moins en moins, puis que ça coûte plus cher de les raccorder, mais, là, on parle de raccorder uniquement des clients qui génèrent plus de revenus que ce qu'ils coûtent. Et donc, le supplément, ça sert à baisser le tarif de tout le monde. Puis ça, c'est ce qu'on réussit année après année. On ne parle pas... L'endroit où vous avez raison, c'est, on pourrait être inquiet de la spirale tarifaire si on raccordait des clients qui ne couvrent pas leurs coûts directs. Donc, ce qui veut dire qui crée des hausses. Puis, là, on verrait une espèce de spirale qui s'en vient.

Mais ce qu'on constate encore, puis c'est aussi dans la A-0170, c'est que notre « pool » de clientèle a augmenté. On constate qu'on est encore capable de développer notre réseau puis de le

2.5

densifier. De sorte que c'est des dizaines de millions qu'on investit par année pour être capable de raccorder plus de clients, mais c'est plus de revenus encore qu'on va chercher de ces clients-là qu'on va chercher.

Donc, si on était préoccupé par la spirale, je vous dirais qu'on a eu beaucoup d'occasions, parce qu'on s'est posé des questions souvent, dire, vous avez raison, vingt (20) ans, c'est une meilleure idée, on va maintenant doubler la facture d'amortissement à chaque année qu'on met dans le coût de service, parce qu'on veut récupérer nos actifs sur vingt (20) ans, parce qu'on est préoccupé de se dire que, peut-être que, dans vingt (20) ans, ça n'ira pas bien, puis on ne sera pas capable... on n'aura pas assez de clientèle pour récupérer nos coûts. Si c'était le cas, on viendrait vous voir pour accélérer la dépense d'amortissement.

En deux mille seize (2016), c'est la dernière évaluation des taux d'amortissement qui a été présentée. Ça revient aux cinq ans. Donc, je présume qu'on va revenir en deux mille vingt et un (2021). Mais ce qu'on constate dans les dernières années, ce n'est pas qu'on cherche à accélérer

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

l'amortissement. Parce qu'on est capable de... Je
vais le dire de façon très transparente. Énergir
est convaincu d'être capable de s'adapter dans le
cadre de la transition énergétique pour être
capable de desservir la clientèle pour encore des
décennies.

De sorte qu'actuellement, pour nous, c'est clair que le maintien... Ça va peut-être changer. Puis ça peut changer rapidement. Peut-être que, dans trois ans, on va venir dire, bien, écoutez, deux mille soixante (2060), ça n'a plus l'air de ce qu'on pensait que ça aurait l'air puis on viendra vous voir. Mais en date d'aujourd'hui, il n'y a aucun doute pour nous que, quarante (40) ans, ça demeure la bonne période, puis que c'est adéquat de maintenir les taux d'amortissement, et donc les périodes d'évaluation.

Q. [96] O.K. Vous alliez peut-être parler, Monsieur Goyette, mais je voudrais entendre monsieur Feingold. Je pense qu'il a saisi l'idée générale de ma question.

## Mr. RUSSEL FEINGOLD:

A. Yes, I did. I would say that, if I looked at the
utility industry more broadly within North America
especially, I would say that, rather than utilities

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

being cautious, they're trying to be smart about how they run their business. And what I mean by "smart" is they're looking for any and all incremental opportunities to be able to offset energy efficiency initiatives by customers, changes in the way that customers operate their businesses, and in doing that, they're trying to find opportunities, as Mr. Rhéaume had mentioned, where the incremental benefits are greater than the incremental cost. And in fact, if you look in the United States in particular, over the last five (5) years, there's been a great movement in utilities and regulators examining the benefit of gaz utilities starting to serve either under-served communities, or communities that don't have natural gaz at all at this point. And I would say that, based on the methods that have been used by the utilities, proposed by the utilities, and accepted by many regulators, they are becoming more creative in the sense that, in some cases, there may be outside funding because there's a recognition that there's a benefit to bringing those additional customers on, because you're spreading fixed costs over a greater level of throughput, a greater level of metres, or customers, and at the same time, the

utilities are working hard to be able to be more
efficient, either through technological
advancements, or being able to look at their
internal operations to be able to operate more
efficiently, so there are multiple initiatives that
go on to be able to ensure that the utility can
continue to serve customers in a safe, reliable,
and cost-effective way.

(11 h 27)

Q. [97] Merci. Et je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit, je comprends cette réalité, merci Monsieur Feingold.

Mais je reviens sur le caractère prudent.

Vous avez dit : « Bon, notre stratégie, nous, dans le fond, c'est de raccorder le plus de clients qui vont venir participer au partage de ces actifs puis partager l'ensemble de ces coûts-là. » Mais est-ce que la prudence ne devrait pas nous guider vers, justement, d'avoir une cible de un (1) ou de point neuf (0,9)? Parce que quand on vise à point huit (0,8), bien, déjà, on se met un pied dans le risque. Je comprends que c'est un point huit (0,8) très ciblé, très précis et j'ai bien entendu tout votre discours là-dessus, mais est-ce que ce contexte-là ne devrait pas nous inciter plutôt à

2.3

rester très, très près du un (1), Monsieur Feingold?

A. It's a difficult question to answer precisely, and I'll try to explain why. When I look at the process and the methods that the Régie has accepted in the past for Énergir - and I look at that relative to other gas utilities in North America - I would say that the methods already have inherent in them a degree of caution. And by that I mean there are not many utilities that will present a development plan before the fact, and then three years later, or in this case also six years later, present a plan to show how the plan actually materialized.

In fact, in British Columbia, while

FortisBC uses the same PI of one point one (1.1)

and zero point eight (0.8), and they go through a

similar method that we have discussed here in the

hearings, the British Columbia Utilities Commission

only requires FortisBC to do a rate impact analysis

every five to seven years.

And by rate impact analysis, I mean Fortis essentially says, "Let me look at the utility's revenue requirement without new customers, and let me compare it to the revenue requirement with new customers. And if I see a difference and if I see a

2.3

2.5

benefit, that confirms to the regulator that the rates of existing customers have gone down as a result of those additional customers being added over that period of time."

So, I think in certain respects, caution has already been built into the method here, but I think the other point that has been mentioned by the other witnesses is that you still have to interact with the general public and with potential customers, and you have to be able to move in a way that allows them to address business issues in a timely fashion.

The opportunity to connect a new customer to a distribution system, the window of opportunity sometimes can be fairly short. I mean, if you are a residential customer and you're deciding that you need to replace your furnace because it's no longer as efficient as you might like, you're going to make a determination at some point in time, you're not going to just let it drag out, and that will have a bearing on whether that customer decides to choose a furnace that uses natural gas as opposed to one that uses another fuel.

So I think, at the end of the day, when I looked at the method and the processes here, I

think it's a good balance. You need to be cautious,

but you also need to reflect the reality of how you

go to market to be able to entice new customers

that there's an economic benefit to use natural gas

over some other fuel.

6 (11 h 31)

7 M. DAVE RHÉAUME:

R. J'aimerais juste faire un bref ajout plus par 8 rapport à la clarté qu'entrevoit Énergir face à la 9 suite. Je présume que les gens qui voient notre 10 présidente, Sophie Brochu, dans les médias, qui 11 peut être vocale parfois; notre vice-présidente 12 principale, Stéphanie Trudeau, qui est venue à 13 quelques reprises à la Régie de l'énergie, je 14 pense, quand on voit ces gens-là, qui sont les 15 vrais boss de moi, et je pense qu'on n'est pas... 16 je pense que les gens ne devraient pas penser qu'on 17 est une organisation... des fois on voit ce qui se 18 passe parfois aux États-Unis ou peu importe, où on 19 a l'impression un peu que certaines industries 20 vivent peut-être un peu dans un silo. Qui est... tu 21 es dans l'industrie de l'énergie fossile ou de... 22 on peut penser au charbon puis comment ces gens-là 2.3 ne voyaient pas venir un peu la transition 24 énergétique, les changements qui se produisent. 25

2

3

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Je vous assure, puis je pense que les gens n'en doutent pas, que des personnes comme Stéphanie Trudeau puis Sophie Brochu sont très, très, très, au fait et attentives à la transition énergétique. Elles voient que la trame de fond change. Elles comprennent très bien qu'on ne peut pas desservir du gaz naturel en deux mille dix-huit (2018) de la même façon qu'on le faisait probablement en mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988).

Et elles sont... j'ai eu une discussion avec Sophie Brochu il y a quelques semaines, et c'est justement pour ça, notamment, qu'on est ici, c'est justement pour ça qu'on est... ce qui a lancé la réflexion du SMA il y a deux, trois ans. C'est nous sommes convaincus, comme organisation, que c'est par du développement intelligent, le plus de développement intelligent, il y a vingt (20) ans, on avait déjà la bonne énergie à la bonne place, bien, c'est à travers un regard attentif aux coûts, la précision dans les analyses et une démarche et une implication de l'ensemble de l'organisation pour aller chercher les clients qui génèrent les baisses tarifaires qu'on va demeurer pertinent. Qu'on va avoir la marge de manoeuvre, la masse de clientèle pour être capable de passer à travers

cette transition-là. De s'adapter aux changements, de faire les changements chez nous, à l'interne, qu'on va devoir faire pour être capable de vivre cette transition-là.

Donc, au contraire, en fait, la réponse à votre question c'est est-ce qu'on pense qu'être plus prudent ce serait de remonter les seuils?

Absolument pas. Aujourd'hui on est convaincu que, la prudence, c'est de faire d'être le meilleur qu'on est capable d'être pour faire le plus de ventes qui génèrent plus de revenus que de coûts et de laisser de côté toutes les ventes qui génèrent plus de coûts que de revenus.

Q. [98] Merci. Puis je retiens l'intelligence à laquelle monsieur Feingold a référé, ce que vous venez d'évoquer. Et je le retiens d'autant plus que, quand on vous avait demandé de faire une preuve additionnelle dans la phase 2, on avait évoqué... puis je ne m'en cacherai pas, là, ça fait partie de mes dada, d'avoir une infrastructure de mesurage et de SCADA plus efficiente pour mieux connaître l'état de notre réseau en temps réel et obtenir ces données-là de façon continue pour améliorer l'optimalité de la gestion du réseau. Et on n'a pas senti qu'il y avait une grande ouverture

de la part d'Énergir à cet égard. Alors, je vous demanderais peut-être de réviser votre position quant à ça.

R. C'est bien noté.

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

Q. [99] Ce sera en phase 2. On va y arriver un jour. Je veux revenir sur le point 5 du préambule, là, 6 qu'on vous a donné hier. Parce que c'est un des 7 intrants importants, à notre avis, de la réalité 8 propre à Gaz Métro. On le dit souvent, même qu'on 9 appelle ça du syndrome CNCPP, chez nous, ce n'est 10 pas pareil. C'est vrai qu'au Québec, on est une 11 société distincte à bien des égards et on l'est 12 particulièrement en ce qui a trait à la 13 consommation du gaz naturel. 14

Monsieur Feingold, depuis le temps qu'il travaille avec vous, a sûrement réalisé que la réalité de Gaz Métro est différente. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On n'a même pas besoin d'en débattre, Énergir l'admet elle-même dans ses propos, dans ses écrits, notamment dans le dossier 4027, là, qui a été déposé il n'y a pas longtemps, un document de réflexion sur le mécanisme incitatif. Alors, nonobstant le fait que vous avez des objectifs bien précis, vous avez été éloquent sur la façon dont vous voulez les atteindre, il

reste que votre réalité est bien différente de celle de Union, d'Enbridge puis de Fortis. Le gaz naturel, ce n'est pas l'énergie première à laquelle les Québécois pensent.

(11 h 36)

1

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

Ça peut changer. L'évolution des marchés peut faire que peut-être avec plus de GNR ça va devenir plus cool, de consommer du gaz, mais est-ce que l'attrition de clients qu'on constate, qu'on a vu dans cette pièce-là, puis je retiens que les taux d'affritement s'amenuisent, mais ils sont quand même là les taux d'affritement et la question s'adresse à monsieur Feingold autant qu'à vous. Cette réalité-là, comment elle est prise en compte dans votre perspective de croissance et de plan de développement?

## M. RUSSELL A. FEINGOLD:

A. Well, I'll discuss very generally, but I would 18 differ to Énergir witnesses to talk about their 19 specific circumstances. I think we have seen in the 20 United States in particular, a decline in use per 21 customer when it comes to natural gas because of 22 efficiency measures on the part of residential 23 customers, commercial customers, industrial 24 customers, different processes, different 25

techniques, becoming more efficient and so forth. 1 And I have worked with Union Gas and have worked 2 with FortisBC and Enbridge, all three of them, and recognize that they have a different market composition than Gaz Métro does, Énergir. But I think each one of them, individually, establish a 6 way to go to market to be able to market and sell their product, their service, that tries to take 8 into account the unique circumstances of each 9 service area or each service territory and I think 10 Énergir should probably speak to their particular 11 circumstances since they're obviously a lot closer 12 to it than I am. 13

# M. DAVE RHÉAUME :

14

R. Vous référez spécifiquement à la question 15 d'électricité. L'impact que ça a, c'est certain 16 que... L'impact que ça a, c'est certain que pour 17 une entreprise comme Enbridge qui a un réseau à peu 18 près le double du nôtre, mais il a une base de 19 clientèle dix (10) fois plus grande que nous, je 20 présume que quand ils évaluent les risques d'un 21 jour se retrouver dans une spirale, ça doit leur 22 sembler plus lointain que chez nous. C'est 23 notamment quelque chose que l'on évalue lorsque 24 l'on regarde les risques d'affaires de Gaz Métro, 25

puis qui est... D'Énergir, pardon, puis qui est évalué aussi par la Régie.

Ce que ça fait chez nous, puis monsieur

Goyette l'a répété à maintes reprises, ça fait en
sorte que ce que l'on vous présente aujourd'hui,
c'est une approche où on vient réduire certains
risques que les autres distributeurs que vous
compariez, Union, Enbridge, Fortis, n'utilisent
pas. Je dirais, on s'enlève un niveau d'optimisme
parce que, peut-être qu'en effet, on peut moins se
permettre, compte tenu de notre situation
compétitive par rapport à Hydro-Québec, de faire
beaucoup d'erreurs. On pourrait le voir ainsi.
Nous ce que le pense, c'est que c'est une meilleure
méthode avec laquelle on arrive ,qui est plus
prudente, puis on vient réduire le risque.

(11 h 41)

Le parallèle que vous semblez faire que je dois admettre, je ne suis pas certain de saisir, c'est ce que vous décrivez dans le point 5, bien, ce que nous décrivions dans le point 5, puis que vous citez ici, c'était le cas aussi il y a vingt (20) ans. Ce n'est pas une nouvelle chose que tout d'un coup... Il y a vingt (20) ans au Québec, ce n'est pas comme si on avait une demande dans le

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

milieu résidentiel, que le gaz naturel était la première chose que les gens pensaient quand ils se bâtissaient des maisons. La réalité, la force de l'électricité, très peu cher par rapport au standard nord-américain, qu'on a au Québec, qui est au bénéfice de la clientèle, elle existait déjà avant. Donc, nous ce qu'on perçoit, c'est de voir un taux d'attrition qui est somme toute très bas, qui ne s'accélère pas, puis d'utiliser la situation par rapport à Hydro-Québec comme peut-être la démonstration qu'il faut être plus prudent, nous, notre fonction c'est, il faut être très prudent. C'est une relativement petite entreprise, Énergir, au Québec, c'est-à-dire deux cent mille (200 000) clients. Ce n'est pas cinq millions (5 M), mais il faut se donner les outils pour justement être capable de faire les bons choix. Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question, mais vous semblez voir dans ces données-là le fait qu'au Québec, le gaz naturel a une plus faible place qu'ailleurs, comme une justification qu'il faudrait être peut-être... ce que je vais... qu'il faut travailler moins fort à essayer d'aller chercher plus de clients justement qui sont rentables puis qui peuvent contribuer à garder notre facture la

plus basse possible.

Q. [100] Non. Je m'excuse, je n'ai peut-être pas été 2 aussi clair que je l'aurais souhaité puis la 3 question de pourquoi je m'adressais à monsieur Feingold, c'est que j'entends de vous, j'entends de 5 monsieur Goyette qu'un taux d'attrition au client, 6 c'est normal. Je suis persuadé que c'est la réalité 7 de Gaz Métro depuis fort longtemps. Vous êtes plus 8 jeune que Gaz Métro puis quand vous êtes entré dans 9 cette entreprise-là, probablement qu'on vous a 10 enseigné que chez Gaz Métro, c'est de même que ça 11 se passe puis le fait de changer de nom ne change 12 rien à cette réalité-là. 13

Mais, ma prétention, et peut-être que je me trompe, puis c'est pour ça que je m'adresse à l'expert, est-ce que cette réalité-là, que vous jugez normale, est normale ailleurs en Amérique du Nord? Je pense, je suppute que c'est pas le cas, mais monsieur Feingold pourrait nous répondre.

20 (11 h 43)

14

15

16

17

18

19

21

Mr. RUSSEL A. FEINGOLD:

22 A. ... Mr. Chairman, just to be shure that I'm
23 understanding the question correctly you're asking
24 if other gas utilities in North America experience
25 the same degree of attrition as Énergir is

- experiencing?
- THE PRESIDENT:
- 3 Q. [101] Correct.

19

20

part.

- A. I would say that the degree is greater here just by virtue of the fact that the competitive forces are greater here than in other parts of North America. 6 I'm trying to think about particular areas where there's a stronger gas to electric competition, I 8 mean I can look at for example, if I look at New 9 York state, the gas utility, the gas utilities in 10 New York state have a high saturation which means 11 that they have gained the maximum number of 12 customers to utilise naturel gas versus 13 electricity. In other parts of North America where 14 the electricity price is lower as it is the case 15 here in Quebec, hum... the attrition is greater but 16 I don't have the specific numbers at my finger tips 17
- Q. [102] Merci. Mais c'est ce que je vous demandais
  c'était juste un ballpark figure mais... et
  pourquoi nous amenons cette réflexion là nous
  produisons ce graphique-là c'est que, et je ne veux
  pas dénigrer les efforts qui sont faits chez

to be able to compare and contrast the real

numbers. Those are just general observations on my

2.4

Énergir pour essayer de régler cette question-là ou de connaître notre clientèle et adresser les bonnes questions aux bons moments ce qui fait que les choix des clients peuvent être différents. Et donc tout ça dans la perspective de diminuer le taux d'attrition. Il reste que c'est un taux d'attrition important qui, par prudence, devrait peut-être être pris en compte dans la perspective de revenus qu'un nouveau branchement va nous procurer, hein. Parce qu'on mesure la rentabilité d'un projet d'extension de réseau en anticipant un flux de revenus durant quarante (40) ans.

Mon point c'est que quand je regarde cette réalité-là, puis elle n'est pas nouvelle d'hier, puis elle a toujours là, c'est vrai la réalité à laquelle fait face Énergir c'est une compétition féroce d'une autre source d'énergie et la compétition féroce est difficile au moment du premier choix de source de chauffage mais une fournaise à gaz ça dure vingt (20) ans. Alors au bout de vingt (20) ans la même compétition se rematérialise et malheureusement dans certains cas Énergir perd la bataille. Donc il y a des, il y a des clients qui partent, il y a des volumes qui diminuent.

2.5

Est-ce que donc, est-ce que c'est prudent
de considérer les mêmes volumes, qu'on considère au
début, fixes pendant quarante (40) ans?
(11 h 47)
M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:

R. Pour être honnête, Monsieur le Président, on

prétend vraiment d'avoir mis les bonnes mesures en place dans le cadre de cette méthode-là. Je vous dirais que la base de notre réflexion ça a été, avant de rentrer vraiment spécifiquement dans des mesures de mitigation, ça a été de voir un peu : quels sont les principes d'avantages économiques qui étaient exercés ailleurs. Et ça, peu importe, je pense, le contexte, les principes économiques ou de comptabilité ou décisions d'investissement, ça, ça demeure.

Donc, si on prend par exemple l'exemple...

Je vais faire une petite boucle puis je vais

revenir de façon plus précise à votre question.

Mais, si on regarde par exemple ce qui est utilisé

en Ontario chez Union, chez Enbridge, chez toutes

les utilités en fait. Un des premiers principes,

c'était juste de dire : l'important, c'est d'avoir

des projets dont les coûts incrémentaux... les

revenus incrémentaux sont plus importants que les

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

coûts incrémentaux. Et les autres coûts qui sont en support, donc qui ne varient pas avec une décision économique de faire un projet ou non, mettons-les au niveau portfolio. Ça, c'est la première chose qu'on a retenue et ça faisait du sens pour nous parce qu'à toutes les fois qu'on fait ce type de projet là, on le sait que ça a un impact à la baisse sur la clientèle. Donc, ça, c'était notre premier point.

Ensuite, on a regardé les critères d' acceptation des projets, point huit (0,8), un point un (1,1). Le seuil de un point un (1,1), on le trouvait bien calibré. Le seuil de point huit (0,8), on le trouvait également bien calibré. Ceci étant dit, si on regarde ce qu'ils font en Ontario, eux, ils se disent « on va mettre l'ensemble, on va mettre les volumes qui sont engagés contractuellement puis on va mettre en plus toute la croissance prévue sur un cinq à dix (5-10) ans.

Je crois que c'est dix (10) ans en Ontario « et on va accepter quand même le projet à point huit (0,8) parce que peut-être il y a une réalité en Ontario qu'on n'a ici, peut-être moins ici, c'est de dire : il va y avoir de la densification en plus de celle qu'on prévoit parce que l'effet de

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

gaz va créer une espèce d'effet de levier, si on veut, qui va faire en sorte que naturellement, même en plus de l'expectative qu'on prévoit, ça va être encore plus haut et ça devrait atteindre un (1).

Nous, là-dessus on a été plus prudent. On a dit « on commence, on va avoir des suivis à posteriori, on a nos mesures à l'interne, considérons seulement les revenus engagés contractuellement. Faisons l'effort, avec une procédure qui est systématique, de voir si c'est raisonnable de penser que ça va atteindre le point un (1). Mais, n'ayons pas la formule mur à mur, pensée magique de dire « il va y avoir un effet de levier avec le gaz naturel. On n'a pas vraiment besoin de se poser de questions, ça va aller audessus de un (1) ». »

Donc, ça, c'est un exemple que je vous donne, que j'ai donné à quelques reprises aussi. Non. Je pense qu'on a essayé de mettre des mesures un peu plus prudentes effectivement de ce qu'on voit ailleurs, qui utilisent les mêmes principes, mais de façon peut-être moins systématique ou moins prudente que nous.

Ensuite de ça, on est allé mettre, effectivement, des mesures supplémentaires au

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

25

niveau des compteurs qui n'ouvrent jamais au niveau des taux de maturation qu'on ne retrouve pas non plus ailleurs. Donc, c'est un ensemble de mesures qui fait en sorte que, de façon globale, on pense avoir, bien honnêtement, une approche qui est plus conservatrice, effectivement, de ce qu'on voit ailleurs. C'est les mêmes principes économiques, mais je pense qu'on est un peu plus conservateur effectivement de ce qu'on voit ailleurs. Puis c'est peut-être une façon de prendre en considération un contexte d'affaires qui est un peu différent.

Ceci étant, pour nous, bien que c'est peutêtre un peu plus difficile puis bien qu'on signe peut-être un peu moins de clients par année, c'est important qu'on puisse continuer à signer les clients qui génèrent un revenu incrémental supérieur au coût incrémental. Ça, c'est un principe vraiment fondamental pour nous.

Me MARC TURGEON:

Q. [103] Je reviens, Monsieur Rhéaume, sur - je vais rapprocher ça - sur votre réponse à mon collègue sur ce qu'on vous a passé en disant que probablement que c'était identique qu'est-ce qui se passait possiblement dans les années quatre-vingts (80) ou soixante-dix (70).

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

Moi, ce que je comprends, c'est quand même si on parle d'une consommation qui est domestique. Et les enjeux, les enjeux énergétiques actuels et environnementaux actuels, font qu'il y a un impact qui n'est pas strictement domestique. Donc, vous avez... vous n'avez pas plus une pénétration qui est différente nécessairement des années soixantedix (70), mais en plus, il y a une partie des préoccupations énergétiques qui viennent d'ailleurs. Et que soit les États ou soit les consommateurs jouent avec ça. Et donc ça, ça amène une complexité supérieure, à mon avis qui change quand même la donne avec les années soixante-dix (70). Moi, je suis quelqu'un des années soixantedix (70), je suis assez vieux pour être dans les années soixante-dix (70).

Et à ce niveau-là ce que je comprends aussi de vos réponses, qui étaient des bonnes réponses et des réponses, je pense, franches, là, c'est que pour nous, ma question que, moi, j'ai dans ma tête c'est qu'en deux mille dix-huit (2018), comment je fais pour... sur la notion de prudence... vous pouvez être prudent, puis je peux être prudent, puis on n'est pas pareillement prudent, mais on vise la même prudence. C'est comment la Régie doit

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

23

24

2.5

illustrer la prudence dans le monde actuel et dans les défis qui sont les vôtres avec, comme on a dit depuis trois jours, l'article 5, comment je dois préserver le bien de tous.

Et je vais vous avouer que plus mon collègue creuse et plus vous répondez, plus cette façon d'illustrer la prudence, à mon avis c'est vers ça qu'il va falloir... la réponse qu'on va devoir vous donner, c'est une question de prudence. Comment elle va s'illustrer? Ça reste encore à voir, mais je pense que c'est là peut-être qu'on... on doit être convaincu, si vous voulez. On n'est plus dans les mêmes... nécessairement dans les mêmes paradigmes qu'on était, et particulièrement sur la clientèle.

### M. DAVE RHÉAUME:

17 R. Vous avez raison, puis c'est ce que j'essayais
18 d'évoquer tout à l'heure lorsque je disais que je
19 pense qu'Énergie n'est pas une entreprise qui
20 travaille dans un silo qui ne réalise pas que le
21 monde change autour d'Énergir. On en est très
22 conscient.

Le... le pas que je... très poliment, là, j'inviterais la Régie à ne pas franchir, c'est celui de présumer que cette transition-là

2.3

2.5

énergétique, elle implique donc que le réseau ne sera plus utile, utilisé, désiré par la population du Québec. Actuellement, oui, c'est vrai qu'il y a des marchés où... on le voit, là, pas l'effritement du client existant, mais de dire qu'on est moins désiré. Je veux dire il y a vingt (20), trente (30) ans, on n'avait pas les technologies de thermopompe qu'on a actuellement, donc il y a une partie du volume de chauffage que, historiquement, on aurait peut-être eu dans un type de bâtiment, qui maintenant est pris par l'électricité. Ça arrive. Il y a une transformation de la... de comment les gens consomment.

Par contre, il y a aussi des situations de l'autre côté. On travaille à desservir des clients en carburant, parce que là on déplace des énergies plus polluantes. L'arrivée d'un de nos plus gros client, là, qui est une filiale d'Énergie, mais quand même... dans le GML, c'es un ajout de revenus de distribution important parce qu'eux, ce qu'ils font avec ce GML-là, c'est qu'ils s'en vont déplacer aussi des sources d'énergie plus polluantes, comme le mazout. L'arrivée de gaz naturel renouvelable, c'est une façon de permettre à des clients qui, oui, changent, qui ont de la

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

désirabilité d'avoir une consommation d'énergie qui est renouvelable, mais c'est une façon de leur permettre d'être cent pour cent (100 %) renouvelable, sans avoir à changer leur équipement.

Aujourd'hui, le gaz naturel bénéficie d'un avantage concurrentiel dans plusieurs marchés, qui est majeur par rapport à l'électricité. C'est significativement moins cher, à part si on a vraiment des petites maisons, là. Quand on monte dans des tailles plus importantes de bâtiment, il y a des avantages... des économies majeures par année à être avec nous. Ce qui nous donne une marge de manoeuvre importante pour des clients qui, eux, sont plus sensibles aux enjeux environnementaux. De dire bien regarde : non seulement, t'as une marge de manoeuvre déjà de ce que tu pourrais payer de plus cher pour t'approvisionner de... par exemple, en gaz naturel renouvelable. Mais en plus, t'as une économie au niveau de tes équipements. T'as pas besoin de jeter ton système actuel pour le remplacer par de l'électricité.

Donc nous, ce qu'on voit quand on regarde aujourd'hui, des défis il y en a aussi du côté d'Hydro-Québec. On parle beaucoup aux États-Unis, production décentralisée puis tout ça. Je pense que

1 ce serait tirer une ligne trop rapide que de penser que la transition énergétique ça veut 2 nécessairement dire que dans vingt (20) ans, tous les clients qu'on va brancher cette année et qui vont arriver au moment de renouveler leur 5 fournaise, donc là ils sont au point névralgique de 6 dire : bon, est-ce que je change d'énergie? Que... 7 que notre taux d'attrition va changer de façon 8 drastique. Puis ce que les données montrent, c'est 9 qu'en tout cas dans les dernières années on ne 10 constate pas un effritement plus élevé que ce qu'on 11 avait avant. 12 Donc de notre point de vue, on pense qu'on 13

est assez agile, proche des préoccupations des citoyens, qu'on est assez dans une belle situation au niveau de la position concurrentielle, qu'on a la marge de manoeuvre pour continuer à desservir la franchise, puis de garder nos tarifs concurrentiels pour la clientèle.

#### Mr. RUSSEL A. FEINGOLD:

14

15

16

17

18

19

2.0

A. If I could juste had one other point. Again from a 21 broader perspective, and I want to provide the 22 benefit of someone from the outside looking in. In 23 terms of the cautionary aspects that go along with 24 the method of evaluating the profitability of 25

2.3

2.5

when I look at the process, I look at the method, I look at the information that's filed before your... before the Régie, and I look at the before and after analyses that are made available each and every year, recognizing the unique circumstances in Quebec in terms of the relative competition between electricity and natural gaz, I believe you have the checks and balances necessary to be able to monitor more closely than in many jurisdictions how these new projects are playing out in actual terms.

If I look in other parts of North America, none of the utilities, and I can understand why now, don't have the same degree of checks and balances. In fact, many utilities, when you look at their tariff, or their rates, they have a very general provision for adding new customers to the distribution system, and in many cases where we have worked with these utilities, they haven't looked at that process for five (5), ten (10), maybe even fifteen (15) years, because there's not the same degree of scrutiny because the circumstances in that marketplace are different.

I think you have the oversight already, by virtue of the fact that you can look at what's

being planned in the development plans, how is

Énergir deciding to evolve their system? Which

customers do they believe are most profitable? And

they provide you with that information. And then

they provide you with what actually happened, so

you can evaluate how well Énergir, as a competitive

alternative in the marketplace, is performing.

And if you decide that, because of the perhaps lower profitability level that might be indicated in the future, you as well as Énergir, have the ability to fine-tune the method that is used in the first place to guide how they approach the marketplace, so I think you have those checks and balances in place already.

- 15 Q. [104] Thank you.
- 16 (11 h 59)

8

9

10

11

12

13

- 17 LE PRÉSIDENT :
- Q. [105] Une dernière, vraiment une dernière.
- M. DAVE RHÉAUME:
- R. Merci de nous avoir donné une pause dans ce cas-là.
- Q. [106] Oui. Bien, je veux juste poursuivre sur ce
  que mon collègue a apporté en matière de critères
  de prudence, puis je vous pose la question puis
  peut-être que la réponse pourra venir en
  plaidoirie, parce que je ne veux pas que ça sorte

1	out of the blue, mais est-ce que, justement, pour
2	exprimer cette prudence-là, en plus du critère de
3	IP ou TRI, peu importe, le critère de rentabilité
4	pur, est-ce qu'il ne serait pas utile, par exemple,
5	d'introduire aussi un critère temporel pour

l'atteinte du point mort tarifaire.

Est-ce que ça ne serait pas une autre façon de dire, dans le fond, O.K. on va raccorder tous les clients, disons, on garde le seuil de point huit (0,8) IP mais on se donne un critère supplémentaire, on va aller chercher les clients qui génèrent de la baisse tarifaire plus rapidement que d'autres qui généraient cette baisse tarifaire-là seulement après trente (30) ans ou quarante (40) ans.

- 16 R. Juste pour être certain, vous voulez dire au niveau du portfolio ou par projet?
- Q. [107] Au niveau du portfolio.
- R. Du portfolio?

6

8

9

10

11

12

13

14

- Q. [108] Oui. Et, évidemment, il se manifesterait différemment par marché mais...
- 22 R. On va y réfléchir. On doit admettre que...
- 23 Q. [109] Oui.
- 24 R. ... en effet, depuis quelques dossiers, on utilise
  25 moins le point mort, généralement, mais qui est un

- autre outil pour évaluer. Plutôt que de prendre un engagement, on y pense puis...
- 3 Q. [110] Oui.
- R. ... peut-être qu'il y aura quelque chose qui
- reviendra à travers...
- 6 Q. [111] Très bien.
- R. ... l'argumentation ou...
- Q. [112] O.K. Si vous nous revenez.
- R. Mais bref, à première vue, ça apparaît, en effet, c'est un autre outil de plus puis là, c'est de voir
- comment, quelles sont les différences, à quel point
- c'est pas symétrique avec l'IP mais de reconnaître
- que quand on dit qu'on cherche des clients puis
- qu'on veut que le pool de clients génère des
- baisses tarifaires, c'est sûr que s'il les génère
- juste à l'année quarante (40), ce n'est pas la même
- chose qu'il les génère en moyenne à partir de
- 1'année dix (10). On comprend très bien la...
- Q. [113] C'est ça. Enfin, plutôt que d'introduire, par
- exemple, un facteur d'effritement des volumes
- livrés à partir de l'année vingt (20) ce qui
- serait une façon de prendre en compte un facteur
- d'effritement on pourrait dire bien, O.K., dans
- le fond, ces clients-là, on ne les considérera pas
- parce qu'on va se fixer comme objectif d'atteindre

- un point mort tarifaire plus tôt. Donc, ces 1 clients-là, de toute façon, ne seront pas raccordés 2 parce qu'ils présentent un taux de risque trop
- élevé. Mais je suis conscient que je sors ça comme dernière question mais c'est pour que vous
- continuiez à réfléchir.

- R. On pense que la proposition est bonne telle qu'elle 8 est mais on va réfléchir à voir si c'est un 9 raffinement de plus. 10
- Q. [114] Très bien. Alors, la formation a terminé ses 11 questions, le croirez-vous? Évidemment, on est 12 rendus à la pause lunch, quel timing. Attendez un 13 instant... Alors, nous délibérions sur ce qu'on 14 allait faire avec vous. On va libérer le panel, à 15 moins que vous ayez un réinterrogatoire, Maître 16 Thibodeau? Il ne vous reste plus de questions à 17 poser à vos témoins? 18
- Me PHILIP THIBODEAU: 19
- Pour l'instant. 20
- LE PRÉSIDENT : 21
- Donc, on vous libérerait. Évidemment, Monsieur 22 Feingold, you are free to go. Messieurs, bien, en 23 fonction des engagements, il se pourrait qu'on vous 2.4
- demande de revenir répondre à certaines questions 25

- mais...
- M. MARC-ANDRÉ GOYETTE:
- R. On va rester. De toute façon, on va rester avec
- vous pour le restant de la semaine, ça fait qu'il
- n'y aura pas de problème.
- Q. [115] O.K. Et les différents engagements, dont j'ai
- perdu le compte, je pense qu'il y en a quatre
- 8 mais...
- 9 M. DAVE RHÉAUME:
- R. Je pense qu'on va être capables d'en donner
- certains, si ce n'est pas la totalité aujourd'hui.
- Mais je dirais que d'ici... Certains aujourd'hui,
- sinon d'ici demain matin.
- 14 Q. **[116]** O.K.
- R. Puis on se revoit si jamais vous avez des questions
- à ce moment-là.
- Q. [117] Oui. De toute façon, de toute évidence, on va
- être là demain matin donc... Au cas où l'ACIG, la
- FCEI se posaient des questions. Bon. O.K. Alors,
- pause lunch. Merci beaucoup. Mr. Feingold, thank
- you very much.
- Mr. RUSSELL A. FEINGOLD:
- A. You're quite welcome.
- Q. [118] Thank you. J'ai oublié, une heure quinze
- 25 (13 h 15) c'est bon?

- 143 -

```
SUSPENSION DE L'AUDIENCE
1
        REPRISE DE L'AUDIENCE
2
        (13 h 01)
        DISCUSSION
        LE PRÉSIDENT :
        Bonjour, Maître David.
        Me ÉRIC DAVID :
        Oui. Bonjour à la formation. Éric David pour Option
        consommateurs. Un point important que je voulais
10
        faire là. Je ne voulais pas donner l'impression
11
        tantôt qu'on était pressé par le temps, dans le
12
        sens que si monsieur Marcus, et si vous souhaitez
13
        sa présence pour le reste de l'après-midi, il va
14
        changer son vol, c'est pas une impossibilité.
15
        Alors, il me dit que normalement, s'il part d'ici
16
        vers deux heures et demie (14 h 30), il va être
17
        correct, deux heures et demie (14 h 30), trois
18
        heures (15 h 00) au plus tard. Mais, si jamais vous
19
        voulez qu'il reste plus longtemps, que vous voulez
20
        lui poser des questions additionnelles, il est
21
```

disponible pour rester jusqu'à demain. Alors, ça,

c'est pas un problème, il restera un autre soir

s'il le faut. Alors, voilà!

22

23

- 144 -

1	LE PRÉSIDENT :
2	Je vous remercie. Je ne croirais pas que ce soit
3	nécessaire, mais
4	Me ÉRIC DAVID :
5	Je ne voulais juste pas donner l'impression que
6	vous étiez bousculé. C'est un témoin important puis
7	si vous avez des questions, sentez-vous bien libre
8	de prendre le temps qu'il vous faut.
9	LE PRÉSIDENT :
10	Très bien. C'est noté. Merci.
11	
12	PREUVE DE OPTION CONSOMMATEURS
13	
14	Me ÉRIC DAVID :
15	Donc, la preuve d'Option consommateurs, elle est
16	essentiellement l'oeuvre de l'expert retenu par
17	Option consommateurs, monsieur William Marcus,
18	madame Rowan qui est assise sur le panel ne
19	témoignera pas aujourd'hui, mais elle est là
20	simplement pour sauver un peu de temps si jamais on
21	réfère à des documents. Ça va permettre à madame
22	Rowan de mettre le document sur l'écran pour le
23	bénéfice de monsieur Marcus.
24	Donc, monsieur Marcus a déjà été reconnu à
25	titre d'expert dans la présente cause. C'est votre

- 145 -

1	décision D-2017-009. Il a été reconnu comme expert
2	en réglementation des utilités publiques,
3	allocations des coûts et tarifications, selon votre
4	décision. Et au paragraphe 37 de cette même
5	décision, vous spécifiez que ça vaut tant pour le
6	sujet A que pour le sujet B.

Donc, Madame la Greffière, si vous pouvez assermenter monsieur Marcus.

9

10

11

12

7

8

IN THE YEAR TWO THOUSAND EIGHTEENTH (2018), this eleventh (11th) day of April, personally came and appeared:

13

14

15

16

WILLIAM P. MARCUS, economist, having business operations at 618, Court Street, Woodland, California 95695.

17

WHO, having made a solemn declaration, doth depose and say as follows:

20

21

EXAMINED BY Me ÉRIC DAVID :

22 (13 h 03)

Q. [119] So, Mr. Marcus, I would like to start first
with the adoption of the written evidence filed by
OC. And the first that I'd like to refer you to is

- C-OC-0049, which is your report dated September
- twenty (20), two thousand seventeen (2017). The
- second document I'd like to refer you to is C-OC-
- 0051, which are your answers to Énergir's first set
- of IRs.
- And the third document to which I'll refer
- you at this point in time is C-OC-0056, which are
- your answers to the Régie's third set of IRs. So,
- are you the other of these documents?
- Mr. WILLIAM PEREA MARCUS:
- 11 A. Yes, I am.
- Q. [120] And do you have any amendments to bring to
- these documents?
- 14 A. No, I don't.
- Q. [121] Okay. Do you adopt them as your written
- testimony in this case?
- 17 A. Yes, I do.
- Q. [122] Okay. Two other exhibits filed for OC under
- numbers, for OC, which is C-OC-0057. C-OC-0057 are
- two Excel spreadsheets that were attached to your
- answers to the Régie's IRs. So, these two Excel
- spreadsheets were filed under C-OC-0057. Did you
- prepare these spreadsheets as part of your answers
- to the Régie's third IRs?
- A. Yes, I did.

- Q. [123] Okay. And the final document I want to refer
- you to is C-OC-0047, which is the joint experts
- report.
- 4 A. Yes.
- Q. [124] Did you prepare this joint report
- collaboratively to reflect the opinions of the
- three experts?
- 8 A. Yes, I did.
- 9 Q. [125] Okay. And do you have any amendments to bring
- to the joint report and/or Attachment A of this
- report?
- 12 A. I do have a comment, which is that it appears, as
- we've been here in the hearing, that the position
- of Gaz Métro on the discount rate has changed
- subsequent to the filing of this document, and I
- will refer to that later in my presentation.
- Q. [126] Okay. A small aside here, j'ai une certaine
- pensée pour les membres de la formation, et plus
- particulièrement pour vos yeux. Alors, je me suis
- permis, je ne sais pas si c'est utile ou non,
- d'imprimer une copie agrandie de l'annexe au
- rapport conjoint des experts. Je ne sais pas si
- c'est quelque chose qui... Ça, moi, ça a été très
- utile en tout cas. Alors, c'est l'annexe au rapport
- conjoint des experts mais en format agrandi.

1 LE PRÉSIDENT :

Merci, c'est apprécié.

3 Me ÉRIC DAVID :

- Q. [127] Donc, now, Mr. Marcus, you've already been recognized as an expert in this case but it was a while ago, and I'd like you to summarize for the Board, the pertinent experience you have relative to this case.
- A. Alright. I have a Bachelor's in Economics from Harvard University, and a Master's degree from the 10 University of Toronto. I've been working in energy 11 regulation for forty (40) years, for several 12 different companies, mostly as a consultant and co-13 owner of a company. I have worked on gaz utility 14 and electric utility cost allocation and rate 15 design many times, and then testified in about ten 16 different places on those issues just in the past 17 ten years. And I have experience on line extension 18 issues going back for a number of years. I've 19 testified in two or three places, and more 20 importantly, was involved in collaborative 21 negotiations on these issues in California and 22 Nevada in the past. 23
- So, I have been around this block perhaps as long as Mr. Feingold, and so I feel like I'm

- 149 -

ready to talk to you.

1

21

22

23

2.4

25

- Q. [128] Thank you. I had a preliminary question
  before we delve into the PowerPoint presentation
  that you prepared, and I was wondering if you had
  any comments to make about Énergir's reduction of
  revenues of five percent (5%) for residential
  customers, and fifteen percent (15%) for other
  customers?
- A. I think that some reduction in revenues is important because it seems that two or three things 10 are happening. Several metres are not being 11 installed and customers are shutting down perhaps 12 temporarily. You will see in any group of 13 residential and commercial customers that there 14 will be people inactive for periods of time because 15 of people moving, people rehabilitating their 16 houses. The gaz metre in my office was inactive for 17 six months before we granted it, just as an 18 example, and these types of things need to be taken 19 into account. 20

In addition, there seems to be... it appears that there's a little more energy efficiency, or some small changes in the use of appliances and devices by some of Gaz Métro's customers, so they're coming up short on their

amount of energy. And I think this is an issue that
they addressed at the portfolio level. I think
there is a little bit of concern here, and I might
be more interested in thinking about addressing it
at the project level, as Mr. Chernick is going to
suggest this afternoon, after listening to the
testimony this morning on this issue.

Q. [129] Okay. And I understand that you prepared a

PowerPoint presentation for the benefit of the

Board. So it's already been distributed, and it's

being filed under the number C-OC-60. Can you

summarize for us your analysis of Énergir's request

in this part of Phase 3 of the case?

14

C-OC-0060: PowerPoint Presentation

16

15

A. Certainly. If you look at my first slide, I 17 actually put up what we have in common with 18 Énergir, or what t my... the points of agreement, 19 well, there are going to be plenty of points of 20 disagreement, but that, you know, we're willing to 21 accept the structure of separate and less stringent 22 evaluations for individual projects than the 23 development plan as a whole, and the specific 24 parameters they have put up for zero point eight 25

(0.8) with densification, one point zero (1.0) without densification, and we're willing to accept special treatment of street paving in industrial parks on a conditional basis right now, subject to further analysis to make sure that these projects actually prove out after we've done a few of them.

Énergir has a more stringent evaluation of the development plan as a whole than for individual projects. They include common costs there, they have a higher profitability index. We'll talk about the level of the profitability index in a minute, but we agree that it should have a higher profitability index. And they have this allowance for inactive metres that we were just talking about, and I might have a little less agreement now than I did after listening to them this morning on that topic, as I just mentioned to you.

But here there are a couple of large differences in the evaluation of the profitability index, because Énergir claims that the profitability index of one point one (1.1) adequately reflects risk and uncertainty. And I think it does reflect some risks and uncertainty, in fairness to them, but there are two major risks that are asymmetrical that have been left out. And

the first is the potential for reduced project life
due to electrification to reduce greenhouse gases.

I know ROEE is going to present more harder
information on this topic, but we think it's an
issue that may need to be considered in
profitability.

And the second is that our current cost of capital is at historic lows and is likely to increase. The numbers of five point two eight percent (5.28%) that were current as we were writing this report are some of the lowest I've seen in North America. Some of that is because this Régie is doing a good job on return on equity, but some of it is because the cost structure of Gaz Métro has a lot of short-term and intermediate-term debt in it that will rise quickly if interest rates are raised.

So, I think, I'm not going to tell you that their number is an incorrect number to use for evaluation, but I suggest that the direction it's going to go over a forty-year trajectory of looking at projects is much more likely to be up than down. So it's an asymmetrical risk. And we suggested raising the profitability index to one point three (1.3) to address these risks.

2.5

Now, we've been hearing from Gaz Métro today that if you raise the profitability index too much, you're going to lose rate increases, you're going to lose rate decreases for customers. The answer to that is yes and no. A profitability index of one point zero (1.0) by definition means it will break even in forty (40) years. And given regulatory accounting, that means you have a rate increase for a good part of that time that will slowly be eaten away at the end of the period and it will break even in forty (40) years.

One point one (1.1) is better. I think it's somewhere between twenty (20) and twenty-five (25) years typically before you get to rate pay or break even from the... given the front loaded accounting of utility projects. Even one point three (1.3) would give you a rate increase that would last for more than (10) years. And I've looked at the Exhibit A-O167 that the Board staff presented yesterday, and it said that, with an IRR of about nine point five percent (9.5%), which is well above one point three (1.3) for the residential subgroup, there would be a break even after nine (9) years.

So, I think that the issue of rate decreases needs to be considered with the timing of

the... and the front loaded accounting for each utility projects.

There are some other differences in evaluation, I think these are very important. The company developed its portfolio by including projects from all sectors, and including both new construction and load increases. And I think we suggest that a portfolio of the new 'PMD Nouveaux Clients' residential and commercial new connections need to be adequately profitable, and have a PI of one point three (1.3).

And if I could refer you to A-0167 for a minute, just to show you where it would be on that exhibit, I'm using it as a reference point, just making sure people have documents here... I'm sorry I don't have a copy to put up on the screen. So, to tell you the difference of where we are, the company would be looking at calculating the portfolio based on column 16 at the far right edge of this document, and I would be looking at calculating the first portfolio based on 'Total PMD Nouveaux Clients,' which is column 7 in the document right there, and you would then have separate evaluations of the VGÉ customers, which is which would be line 10, or column 10. And of the

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

"ajout de charges," which are in columns 8 and 11.

So, that essentially this portfolio of new clients,
new residential and commercial clients would have
to meet one point three (1.3), as would the other
two. And the "ajout de charges," there's no problem
with them meeting one point three (1.3), because
they are very profitable load additions.

And the VGÉ customers vary greatly from year-to-year. This year, they're extremely profitable, in another year, they might barely make it. And we've suggested that, if I can take us back to the original PowerPoint, that the new construction clients in the residential and commercial sectors are almost ninety-six percent (96%) of the money being spent, but they're only seventy-one percent (71%) of the volume. So that, in this case, the portfolio profitability is significantly driven by the "ajout de charges", and the "grandes entreprises." And it seems to me that we ought to be trying to make the residential sector, residential and commercial sector new construction, which is the bulk of the money, be profitable, and then expect to get profitability from the other two groups on top of it. But not use these, either lower cost projects for load

additions or the very variable projects from the industrial classes to affect the profitability of the main portfolio.

2.0

essentially some differences remaining in the costs that we would include in the analysis. And I would say most cost and financial parameters were either covered in Phase 3A or were not particular controversial. I mean, all of the experts accepted the rate of return and the book and tax depreciation calculations and these types of things.

There are five remaining costs in my evidence. The need for a metre reinvestment within the forty-year evaluation period; two types of operating expense overheads which are only indirectly related to operation and maintenance, not the direct relationship that was suggested in Phase 3A, and the treatment of incremental capacity reinforcements.

So, taking the next slide, we go to the metres, and they have a much shorter lifespan relative to the "conduits de branchement," the mains and services in this case. And it's very likely that one will need a new metre if you have a

forty-year evaluation period, with an eighteen-year life, or a twenty-year life, as was mentioned earlier today, a customer installed now will need one.

2.0

2.4

Forty (40) years may be the average engineering life of the entire portfolio of equipment installed, but unlike mains and services, metres will be needed in the middle of the evaluation period. And I put a reference for average metre cost in this calculation, but the calculation needs to be specific to the project, particularly because larger commercial and industrial projects have more expensive metres than residential projects.

And I also noted the testimony yesterday of Énergir, and would suggest that the terminal value for life beyond forty years should not be considered for mains and services because of uncertainties regarding useful life.

We'll move on to the overhead costs. First one is working capital, and this is a simple one. The distributor has to pay its bills for its operating expenses before it receives money from rate payers. The calculation that I made in my evidence is a very standard calculation that Gaz

Métro in fact made in its last rate case and I came up with a number of approximately four percent (4%), four-tenths of a percent (4/10%) of all operating expenses.

2.0

2.4

The second indirect cost is the overhead for the Human Resources Department, and this is not included in the company's corporate administrative costs on the capital side. We confirmed that in an information request. I think that's largely because they're using contractors rather than employees, but they did not include any human resources costs in that number.

The long-run incremental cost of this department would vary with the number of employees. We used salaries and benefits as a proxy and came up with four point six percent (4.6%) of company labour is the expenditure on this department and we reduced it to two point three percent (2.3%) of OPEX as an indirect overhead to reflect that many OPEX costs are not labour.

Next issue is new capacity reinforcements. And both Énergir and the Interveners agree that some amount is needed. And there are two different methods for calculation of the capital, one by Énergir which is the routine reinforcements under

one point five million (1.5 M) in a given year, and the other that was presented by Mr. Chernick, the cost of peak demand over longer periods of time.

2.3

2.4

But the main point that I want to bring to you is that operation and maintenance costs are required for new capacity reinforcements and they couldn't possibly have been done in Phase 3A because the reinforcements themselves were not done in Phase 3A.

And what I did to calculate them was to apply the Phase 3A costs of preventive and corrective maintenance per metre of Maine to the metres of New Maine reinforcements, and came up with an estimate of about point two five percent (.25%) of the capital costs per year.

The next issue that I wish to address quickly is the Ex Post evaluation of projects and Énergir has a proposal to aggregate the projects with a profitability index from point eight (.8) to one (1), and I think that more information is needed. I mean, we suggested that there be project-specific data provided to the Régie and the Interveners. And that project-specific data would be used to determine if we need to make changes in the future to either the profitability parameters

1

2

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

or the forecasting methods on a global basis, and also to determine if there are systematic issues in forecasting costs or revenues from types or locations of projects. For example, if we have, just to make up a hypothetical, if we have projects where a subdivision is getting barbecues and water heaters, and there are several of those, did they get the load right.

And then the third reason is that you need, even if you don't have data for everything, is that you need to do a specific analysis of these repaving and industrial park projects, to make sure that the special treatment that the company asked for, and that we actually agreed with, is reasonable for continued use.

And I will point one more thing out, which is we're not trying to second-guess the utilities past decisions, and we're not trying to disallow specific projects because they got them wrong.

We're looking... we're trying to use this information to learn something for the future.

And in conclusion, in summary, the portfolio project profitability index of one point one (1.1) does not adequately reflect uncertainty for economic life of projects and historically low

cost of capital, and we recommend a one point three 1 (1.3) PI to cover off the additional risks. We 2 recommended that the principal evaluation be based on the residential and commercial new customers and that you evaluate large industrial customers and load increments separately to focus on the 6 profitability of these customers. That you include 7 the cost of metre reinvestment, and several other 8 indirect cost elements not included in Phase 3A, 9 and provide additional information for Ex Post 10 project evaluation. 11

- Q. [130] Thank you, Mr. Marcus. Another question is do
  you have any comments on the prospective cost of
  capital issue discussed yesterday?
- A. Yes, I do, and I actually put one slide together, which I have here at the end of the process.

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

In the expert's report, we all supported the mixed discount rate as proposed in Gaz Métro's evidence at the time. Énergir recently changed its position, and now wants to focus the profitability index on the after-tax discount rate. This is a difference about forty (40) basis points at present, it's a larger difference with utilities with higher costs of debt, but it's about forty (40) basis points for Gaz Métro. The after-tax

discount rate measures profitability from the perspectives of shareholders. Mr. Bettez is absolutely right that ninety-eight percent (98%) of businesses use it because they're measuring profitability from the perspective of shareholders. (13 h 27)

The mixed discount rate, on the other hand, measures profitability from the perspective of ratepayers, because ratepayers must pay grossed-up income taxes, and actually don't get the benefit of a tax deduction on bond interest because they put up revenues that offset that tax deduction. So the tax shield does not belong in a rate payer analysis. We think that regulators should measure profitability from the perspective of rate payers and that a project that just breaks even at the after-tax discount rate will be unprofitable from a rate payer perspective and will raise rates. And that's why we're suggesting you use the mixed discount rate when setting the profitability index. I think that's the end of my comments here.

Q. [131] Thank you Mr. Marcus. So, monsieur Marcus est disponible pour les contre-interrogatoires.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. Maître Turmel avait annoncé

des questions.

1

2.4

2.5

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL:

Q. [132] Bonjour aux régisseurs de la Régie. Bonjour à 3 tous. André Turmel pour la FCEI. Bonjour. Good afternoon. So first of all, I will maybe ask you to go back and use the transcript from April tenth 6 (10th), that is yesterday. Go to page 198. I'm 7 going to read it slowly in French and you may 8 recall it's page 198, line 18. Tell me when you're there, I'm just going to read it slowly, okay? 10 You're there? So yesterday, being cross-examined by 11 maître Cardinal, attorney from the Régie, one of 12 the questions was, and I quote : 13 Qu'est-ce que ça veut dire quand on se 14 donne une cible d'un point un (1.1) ... 15 L'objectif, puis il y a une question hier 16 qui a été posée à monsieur Goyette là-17 dessus, présumons en mode parfait où on est 18 en fin d'année, l'avant-dernière journée, 19 on est exactement à un point un (1.1), on 2.0 est exactement là où il faut... 21 Je vais lentement pour monsieur l'interprète, bien 22 2.3 sûr,

Puis il y a un projet qui arrive, le client, il signe, il s'engage à quarante

(40) ans et génère un point zéro cinq 1 (1,05), donc un flux de trésorerie 2 supérieur aux coûts, de sorte que ce 3 projet-là génère des baisses tarifaires. Est-ce que ça veut dire qu'il ne faut pas 5 le faire? Notre réponse à ça, c'est 6 carrément non, il faut le faire ce projetlà. 1. On a l'obligation de desservir, puis 8 ce client-là va générer des baisses 9 tarifaires à l'ensemble de la clientèle. 10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Okay? So my question to you, Sir, do you agree that raising the portfolio IP target from one point one (1.1) to one point three (1.3) will not change anything in terms of investment decisions at the project level?

- R. At the project level, I would say it is not designed to change the investment decisions. There may be a few projects where the company might push a little less hard I might say, but I wouldn't say that it's aimed to changing investment decisions at the project level where we're supporting the point eight (.8) and the one (1). Now there may be some issues in the intensity of marketing, but other than that, I wouldn't see anything.
- Q. [133] I thought it was finished but it seems not.

- 165 -

Un instant. Seconde question. What would be the 1 benefit then to increase from one point one (1.1) 2 to one point three (1.3)?

R. There are two things. The first is that a project that attains one point one (1.1), there are issues 5 of, if the portfolio attains one point one (1.1), 6 it's over the life of the portfolio, it's going to 7 break even many years from now and there are going 8 to be rate increases for a significant period of 9 time. The one point three (1.3), and you're looking 10 at a forty-year period when the cost of capital is 11 likely to go up and some energy policy changes have 12 a strong potential of happening. So you may not get 13 your one point one (1.1) even though, we're trying 14 to and one point three (1.3) gives a little bigger 15 margin for making that happen, and it also has the 16 beneficial effect of reducing the length of time 17 for which there are going to be rate increases 18 caused by the front loading of costs for accounting 19 purposes. 20

- Q. **[134]** Merci. 21
- (13 h 33) 22

3

- INTERROGÉS PAR LA FORMATION: 23
- Ms. LOUISE PELLETIER: 2.4
- Q. [135] Sir, Louise Pelletier, for the Régie. You 25

- started your answer by saying the project at one
- point one (1.1), and then, you continued on with a
- portfolio of one point one (1.1) versus... I was
- trying to write something intelligent, but I can't
- figure out were you talking about project or
- 6 portfolio?
- A. I think I misspoke myself, Madame. I think I was
- meant to say the portfolio at one point one (1.1)
- because that was the question that was asked of me.
- 10 Q. **[136]** Okay, thank you.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- Maître Gertler, vous êtes le suivant sur ma liste.
- Maître Sarault, vous n'aviez pas annoncé non
- plus... Non, vous changez pas d'idée? C'est à vous
- Maître.
- 16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Merci, excusez-moi. Alors, merci Monsieur le
- Président.
- 19 Q. [137] Good afternoon Mr. Marcus, Madame Rowan.
- 20 Franklin Gertler for the ROEÉ. Just one brief
- question. I will be referring to the joint expert
- report C-OC-0047 or the experts joint report
- rather than joint expert report and my question
- is the following, and I don't know, I think it will
- be clear from my question, but it certainly is

helpful to have the "over forty-five year version"
of the Excel table.

So, in the joint report, and I'll refer to, in the Attachment A, and I'm referring to line 9 and line 4, it's indicated, under the heading "Length of evaluation period," Mr. Marcus, that the Gaz Métro proposal, the one that comes from Black & Veatch, I guess, would be for forty (40) years life based on the experienced engineering life of the works, and we've heard them say that in this hearing orally as well, right?

12 A. Yes.

5

6

8

10

11

- Q. [138] And I understand that, at least, your starting point is the same, also the forty (40) years.
- A. Yes, but that's one of the reasons that I used one point three (1.3) rather than one point one (1.1).
- Q. [139] Okay. Well, that's what I want to explore 18 with you just a little bit further. In other words, 19 you acknowledge, when you say forty (40) years, you 20 acknowledge the risk of a shorter useful life, as 21 identified by the ROEÉ, Mr. Chernick, there's one 22 factor to be considered in, or which drives your 23 recommendation, or OC's recommendation for a higher 24 threshold PI for the portfolio, is that correct? 25

A. Yes.

1

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

Q. [140] Okay. And then the proposal of Mr. Chernick,
I think you know, is for an evaluation period of
twenty-five (25) to thirty (30) years based not
only on a potential for greenhouse gas production
from electrification, or the potential for the
need, I guess, for greenhouse gas reductions, and
therefore, electrification.

And at line 4 of that same Attachment A, we see that the threshold PI for project portfolio for Black & Veatch, we have a profitability index of one point one (1.1) based on ensuring rate payer benefits and consistency with system extension profitability methods used by other Canadian utilities. And then, you propose a profitability index of one point three (1.3), which is as I understand, the higher figure used because of uncertainties in the financial parameters and future project life, is that correct?

20 A. Yes.

21 (13 h 38)

Q. [141] Okay. And then Mr. Chernick, he recommends,
proposes one point one (1.1) if the evaluation
period is set at twenty-five (25) years, but a one
point three (1.3) PI if the evaluation period of

forty (40) years is used by the Board, or retained 1 by the Board. So my question is this: So you see 2 Mr. Chernick's view that if we keep the forty (40) years period he thinks that we should go to the one point three (1.3) P.I. that you suggested. Now looking at the thing the other way around or from 6 the other end of the telescope if you like, do you consider that if the Régie decides to keep a 8 portfolio profitability index of one or one point one (1.1) that it would be preferable to have a 10 shorter evaluation period in forty (40) years. 11 M. WILLIAM PEREA MARCUS: 12

- A. I think it probably would but I rather deal with 13 the uncertainty through the P.I. than by changing 14 that parameter. I think I, I've actually found 15 something I'm in agreement with Gaz Métro on that I 16 rather do it that way. But if you did it the other, 17 if you wanted to stay with one point one (1.1) then 18 you might want to think about changing the useful 19 life and the financial parameters a little bit. 2.0
- Q. [142] Hum hum. O.K. I, you know I'll, I'm just one further just... ask if you're understand me... It wonders me a little bit that you, that one can say that there's uncertainty that may be located in the life of the projects and the way to solve that is

to adjust another parameter not the life of the

project. Just from a conceptual, principle point of

view that's seem like a nod kind of, a Fiber McGee

kind of approach if you, if you don't mind the

expression. And ça c'est une, un arrangement de

broche, de broche à foin en français. What would

you say to that?

A. What I would suggest is: we have a situation which has a probability attached to it. It's going to be 9 over some range and there are going to be 10 probabilities. And we're trying, and I'm, I'm 11 adjusting the other parameter because I don't have 12 a deterministic answer. I think that there is 13 significant probability that, I think there's a 14 significant probability that Mr. Chernick would be 15 right. I can't say it's an hundred percent (100%). 16 And I don't think trying to split the difference on 17 the parameter is as good as taking a risk 18 reduction, as taking a profitability increase that 19 takes into account the potential for that. I, I 20 just think that face with uncertainty I'd rather 21 move the profitability parameter. If I had 22 certainty, I'd agreed one hundred percent (100%) 2.3 with Mr. Chernick, I would have agreed one hundred 24 percent (100%) with Mr. Chernick. 25

- Q. [143] O.K. thank you very much. Merci, Monsieur le
- 2 Président.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Gertler. Nous sommes rendus à vous
- Maître Thibodeau... euh... ho. Oui, Oui c'est sûr
- maître Thibodeau c'est bien ça. Non parce que du
- coin de l'oeil j'ai vu...
- 8 Me PHILIP THIBODEAU:
- J'ai vu la même chose. Avec votre permission on
- prendrait peut-être un cinq minutes simplement
- avant de débuter notre contre-interrogatoire.
- 12 LE PRÉSIDENT :
- Bien sûr.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Alors cinq minutes de pause.
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 19 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 20
- LE PRÉSIDENT :
- Maître Thibodeau? Est-ce que vous en avez eu assez?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Amplement suffisant.

WILLIAM P. MARCUS - OC Cross-examination - 172 - Me Philipp Thibodeau

- 1 LE PRÉSIDENT :
- 2 Oui.
- 3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU:
- Q. [144] So good afternoon Mr. Marcus.
- 5 M. WILLIAM PEREA MARCUS:
- A. We take the earphones off for the moment?
- Q. [145] Yes if you don't mind I will, I will ask you
- some questions in French and some in English.
- 9 A. O.K. then I will put the...
- 10 Q. **[146]** So yes if you just...
- 11 A. I'll put the earphones back on because I need the
- precision in hearing the questions like I can hear
- the back and forth pretty well in French but I
- need, I need to be precise here.
- Q. [147] Yes. So, Monsieur Marcus, so I will start
- with a couple of questions in French. De manière
- générale, êtes-vous d'accord avec Énergir que pour
- un projet spécifique, l'analyse de la profitabilité
- doit seulement considérer les coûts directs
- résultant de ce projet? Par exemple les compteurs,
- les tuyaux, les connexions. Et que les coûts
- indirects doivent seulement être considérés au
- niveau du portfolio?
- A. I would say I agree with that as a general rule.
- The specific differences is that I put in these

apex overhead costs that I think would go to the project.

3 (13h50)

- Q. [148] Et êtes-vous d'accord avec Énergir que les
  frais généraux entrepreneurs, so the contractor
  capital overheads, qu'Énergir doit payer en vertu
  de son contrat général pour les coûts fixes
  indirects ne vont pas varier en fonction du nombre
  de projets qui vont être réalisés?
- 10 A. I am not certain wether I agreed or not, although I
  11 have agreed with Énergir's treatment of that in my
  12 evidence.
- Q. [149] When you say you're not sure that you agree
  with that statement. Let's say for example that

  Énergir decide to do a project tomorrow do you
  agree, do you agree with me that it will not impact
  the, the overheads, the contractor overhead that
  you will have to pay for in two thousand eighteen
  (2018)?
- 20 A. I would think it probably wouldn't but over the
  21 long term you will end-up having some overheads
  22 change if you start for example doing more
  23 projects. You know right. That's why I'm saying I'm
  24 not, I'm not fully in agreement although I'm
  25 perfectly willing to agree with your treatment of

WILLIAM P. MARCUS - OC Cross-examination - 174 - Me Philipp Thibodeau

- it for purposes of this case.
- 2 (13 h 51)
- Q. [150] Excellent. Bon. Évidemment, je constate que
- tout comme Énergir, vous suggérez de tenir compte
- des frais entrepreneurs généraux au niveau du
- 6 portfolio. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous
- avez décidé de ne pas tenir compte de ces frais
- dans le calcul de la rentabilité de chaque projet,
- comme le fait l'expert Chernick.
- A. Because I think that... I think there's a question
- here. I don't think it is absolute as Énergir is
- presenting it, but I believe that the portfolio
- approach is a reasonable one. Again, I'm not saying
- I support Énergir absolutely, but I think it's a
- reasonable way to go.
- Q. [151] Autrement dit, êtes-vous d'accord avec
- Énergir que si les frais généraux entrepreneurs
- sont inclus dans le calcul de la rentabilité pour
- chaque projet, il est possible que certains
- projets, a priori rentables, donc qui amèneraient à
- des baisses tarifaires, soient désormais considérés
- non rentables.
- A. I think you're going to have to repeat that. Maybe
- I... I'm going to take my earphones off and try to
- listen to you in French because it may have been

- 175 - Me Philipp Thibodeau

- the translation, but I didn't get IT...
- Q. [152] Or I can go in English. My question was do
- you agree with Énergir that if the general
- 4 contractors overheads are included in the
- profitability analysis of each project, it is
- possible that some projects that would have been
- profitable might become not profitable.
- 8 A. I would agree that that is a potential outcome.
- Q. [153] Okay. Maintenant, un autre sujet. Êtes-vous
- d'avis que les coûts de renforcement du réseau sont
- des coûts indirects qui devraient seulement être
- considérés au niveau de la rentabilité du
- portfolio.
- A. Yes.
- Q. [154] O.K. Et pourquoi, pouvez-vous nous expliquer
- ici pourquoi vous avez décidé de ne pas les
- considérer dans le calcul de rentabilité de chaque
- projet.
- 19 A. I think that the system expansion costs are costs
- that are fairly regional and, with the exception
- 21 possible of some very large projects for your very
- large clients or, you know, maybe an extremely
- large commercial development of some sort, it's
- very difficult to attribute them to a project
- because you've got some cost relating to new loads,

- you've got some cost relating to existing loads,
- you've got some cost relating to new projects that
- came on last year as opposed to twenty (20) years
- ago. It's just a... with the exception of some very
- large projects why an exception could be carved out
- to this role. I believe that they really do work
- with the portfolio.
- Q. [155] Another topic, I understand from your
- 9 position that you recommend a PI of one point three
- 10 (1.3) at the portfolio level, correct?
- 11 A. Yes.
- Q. [156] Okay. Do you know if there's any other
- utility that uses that PI of one point three (1.3).
- A. From the material that I've reviewed for Mr.
- Feingold and from some other material I've
- reviewed, I've not seen that, I've not seen a
- number as high as one point three (1.3). I've seen
- a few utilities use some numbers per foot that are
- pretty stringent that might get you above one point
- three (1.3) implicitly, but I've never seen anybody
- actually use a one point three (1.3).
- Q. [157] Okay. And how did you come up with that one
- point three (1.3)?
- A. I did a couple of sensitivity analyses, actually,
- when I was doing this, that were presented in my

evidence, and one of them was what happens to a project that's profitable at one point one (1.1) when you cut its evaluation period to twenty-five (25) years, and it becomes unprofitable.

And I did another set of analyses related to what happens if you raise the cost of capital, and there, because of the IRR method, it was a little more difficult to figure out exactly what was happening. But certainly, the ratepayer break even got longer.

And they were both in the range of, you know, adding two tenths (0.2) of a point to the index. So, I said, "Well, let's add two tenths (0.2) of a point to the index for both of them."

And it also has the additional beneficial effect of getting through your period of rating increases more quickly.

Q. [158] Okay. And when you recommended that PI of one point three (1.3) at the portfolio level, were you aware - as explained this morning by Énergir - were you aware that Énergir's calculation was already more conservative than what we see elsewhere in Canada.

24 A. Yes.

1

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

25 Q. **[159]** Okay.

- 178 - Me Philipp Thibodeau

- A. I may not have known all the details, but I knew specifically that you were using only contracted loads, which I thought was a good change from your previous presentation, to the presentation you made in June.
- 6 (13 h 57)
- Q. [160] Okay. Well, I've not seen, if I'm, unless I'm 7 mistaken, I've not seen report that you took into 8 consideration the other mitigation factors, the 9 fact that some project, we've seen the five (5) to 10 fifteen (15) percent, the fact that some projects 11 would be canceled, some metres won't be open, et 12 cetera. Is it correct to say that those criteria 13 were not taken into consideration? 14
- A. I don't think they were, but they're part of the 15 structure of one point one (1.1), and I also, as 16 I've listened, as I was working with you yesterday, 17 I was closer to the company's position than I was 18 after listening this morning, and I think there may 19 be some issues in forecasting with the five percent 20 (5%) and the fifteen percent (15%). There may be, 21 you know, it may be that there's some systematic 22 problems with forecasts if we're running into these 2.3 issues, and that we may need to take them... I 24 would say, today, after listening to the 2.5

presentation this morning, we may need to take some of them into account of the project level rather than the portfolio level.

- Q. [161] From what I hear, you say that there may be.

  Did you actually review that?
- A. I didn't review it in detail, I'm just giving you
  my impressions from what I was hearing from the
  testimony this morning made me have a few more
  problems with the issue than I was having from the
  testimony I was hearing yesterday.
- Q. [162] Okay. Maybe for the last line of questions, I understand that you suggest you exclude additions in load from the portfolio analysis, correct?
- A. I actually have slightly modified my position. I
  think you need to have three buckets that are
  reviewed separately: new construction in the
  residential, commercial market, large industrials,
  and load additions.

19

20

21

22

23

24

25

After, again, getting some questions from the Régie, and thinking about it as I was listening to testimony, I think that's probably a better way to do it is to not exclude them but to evaluate them separately and recognize that they are... that it's something that the utility should do as much of as it can because they're very profitable, but

construction market.

1

2

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

that shouldn't affect the profitability of the new

Q. [163] Okay, but that's kind of one of my questions, because, from what I understand, and I might be wrong, but on one hand, you mention that by connecting new customers, there's a risk that they 6 might decrease their consumption, or even leave before the period of forty (40) years, and that 8 there's a risk that it should take into account at 9 a portfolio level. But on the other hand, do you 10 recognize that, when you connect new customers, 11 there's a chance that it could eventually result in 12 load additions. Don't you think that the load 13

additions should also be considered in the densification to reduce the risk?

A. I think that the load additions that we're talking about, I'm not sure that they're load additions associated with densification necessarily, or whether they're load additions associated with, say, a commercial project adding several more metres, and needing a couple... another main and some lines. I'm not sure exactly what they are, but I think that those load addition projects essentially are something that the company does that is very profitable, and that it should

continue to do, and should get credit for it

somewhere, but not against the profitability of the

new construction projects, which are the expensive

ones.

Q. [164] Because they are profitable?

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A. Because they are extremely profitable. I mean, I

did a calculation, if you indulge me one second,

where the new construction was something like

twelve hundred and... actually I have to look it up

because I need to make sure I'm in the right units,

if I may. Here it is.

Yeah, the new construction is something like you spend twelve hundred and twenty-nine dollars (\$1,229) of investment to get a thousand (1,000) cubic metres of consumption in a given year. And the "ajouts de charge," it was a hundred and ninety-eight dollars (\$198), so they're... that's why I'm saying, they are very profitable projects, and, you know, should be encouraged. But we really need to look at the profitability of the ninety-five percent (95%) of projects where you're spending twelve hundred dollars (\$1,200) more than the three (3) to five (5) percent of projects where you're spending two hundred dollars (\$200).

Q. [165] Thank you very much, Mr. Marcus. Merci. Merci

- Maître Thibodeau. Madame Lefrançois, avez-vous une
- question?
- 3 (14 h 01)
- 4 Mme MARILOU LEFRANÇOIS:
- Oui. Alors, bonjour Monsieur Marcus et Madame
- Rowan.
- 7 M. WILLIAM PEREA MARCUS:
- 8 Bonjour.
- 9 INTERROGÉS PAR Mme MARILOU LEFRANÇOIS :
- Q. [166] Je vous réfère à la pièce COC-0056, qui est
- la réponse à la DDR3 de la Régie à l'expert Marcus
- de OC. À la page 3, à la réponse à la question 2.1.
- A. Okay I'm here.
- Q. [167] L'expert fait référence au traitement des
- clients VGE dans le plan de développement. Il est
- indiqué en réponse à la question : « Veuillez
- indiquer si la référence, il, l'expert, fait
- référence uniquement à des projets inférieurs au
- seuil d'un point cinq millions (1,5 M), uniquement
- à des projets supérieurs au seuil d'un point cinq
- millions (1,5 M), à tout projet VGE quel que soit
- le montant d'investissement. ». Réponse : "Mr.
- 23 Marcus supports separate treatment of all VGE
- projects regardless of the amount of the
- investment." Pourriez-vous expliquer pourquoi tout

- projet VGE, sans égards au montant, devrait être analysé individuellement?
- A. As I'm looking at it now, I think that the VGE 3 projects... I think to some extent, for the larger projects, that is actually done already in the process of looking at them on an individual basis. 6 In the process of gaining approval for something 7 over one point five million (1.5 M), so, that, I 8 think I'm... I think that's what's going on and 9 then you should be looking at the other VGE 10 projects that are under one point five million 11
- Q. [168] Et selon vous, est-ce que tous les projets

  VGE devraient être analysés séparément même s'ils

  sont inférieurs au seuil?
- 16 R. I would say the most important point is to take
  17 them out of the pot of money that's going for new
  18 construction for smaller residential and commercial
  19 projects. Whether you analyze them all separately
  20 or as a group, the point that's most important is
  21 to separate them from the PMD nouveaux clients
  22 block that's in column 7 on A-O167.
- Q. [169] Merci ça va être tout.

(1.5 M) as well.

12

- LE PRÉSIDENT :
- Merci Madame Lefrançois. Madame Pelletier? I have

11 avril 2018

1 some questions.

INTERROGÉS PAR LA FORMATION: 2

LE PRÉSIDENT :

- Q. [170] J'ai bien entendu ce que vous avez dit à propos des ajouts de charges et effectivement, ce 5 sont, en général, des projets très rentables, mais 6 dans la mesure où ce qu'Énergir propose, puis on 7 l'a fait confirmé ce matin, donc, de prendre tout 8 le plan de développement des projets inférieurs à 9 un virgule cinq million (1,5 M) et de les regarder 10 comme un tout, le portefeuille au complet et que ce 11 portefeuille-là inclut les investissements requis 12 pour les renforcements du réseau, est-ce qu'il 13 n'est pas « fair » de considérer aussi les ajouts 14 de charges dans cette évaluation? Est-ce que ce 15 n'est pas un juste équilibre? 16
- A. I think that what you need to do for the portfolio 17 under one point five million (1.5 M) is break it 18 into three pieces. The first piece which is 19 probably ninety-five percent (95 %) of the money 2.0 spent at least in the year that was in A-0167, is 21 new construction for in the residential and 22 commercial markets. The second piece is load 23 additions. And the third piece is large industrial 24 customers and I think, if you broke down the 2.5

- projects under one point five million (1.5 M) into
- those three categories, I think you would get a
- good result and apply the profitability criteria
- into each of the three categories, separately. I
- think, you would get a good result.
- 6 (14 h 06)
- Q. [171] Mais où prendriez-vous, dans cette
- séparation-là en trois... où mettriez-vous le, le
- pot des investissements de renforcement de réseau
- dans l'évaluation?
- 11 A. I think that I would probably take the system
- reinforcement money and allocate it by sales since
- we don't have peak demand allocation factor here in
- the three components.
- Q.[172] Le 'peak demand' des nouvelles constructions
- ou overall?
- A. I don't think it, I don't think we have figures for
- the demand on the coldest day of the year for each
- of these three components. Which is why I would use
- energy sales as a proxy for it, as the best thing
- that we have to allow to spread those costs.
- 22 Q. [173] But you would take the actual overall sales?
- 23 A. The overall sales from these three components for
- example to get out A-0167 again briefly you have,
- for example, cumulative volumes, and I was looking

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

at your file while I was doing the, little bit of math that I was speaking with Énergir's counsel about, but you have the sale volumes on this chart. And for example, let's see if we got it... and I'm sorry that even that chart is hard to read. But we have the sales volumes in line 6 to 10 and the new constructions sales volumes, for example, in your file for fifty-two million (52 M) terms, and the 'ajout de charges' that are load additions are sixteen million (16 M) terms on enlarging dust or sixteen million cubic (16 Mm3) I should be saying cubic meter I'm not reading my own chart very well. You've got fifty-two million cubic (52 Mm3) or fifty two thousand cubic meters (52,000 m3), you've got sixteen (16)... Hum... Fifty-two thousand (52,000) this year. You've got sixteen (16) for load informants and you've five point three (5.3) here for 'grandes entreprises'. And I would take the reinforcement and just spread them in that proportion when doing this calculation. Because that's the best we can do with the day that we have.

Q. [174] Okay. Thank you. À votre slide numéro 6 où on parle de new metre reinvestment... Je ne comprends pas la raison du dernier 'bullet'.

1 A. Actually, it's in this tide into this slide but it is responding to a piece of evidence provided by 2 Gaz Métro saying, if you put in this metre in your 3 twenty (20), you need to consider that a main or a service line will have a life and excess of forty (40) years. And put in a final or terminal value 6 for it. I'm suggesting that, no you don't really 7 need to do that, but you do need to equip this 8 metre in your, in somewhere around your twenty (20). So, I was responding, I was responding to Gaz 10 Métro. I wouldn't put that on the slide if they not 11 had said that yesterday. 12

- Q. [175] But you've understood that, as me that it was
  a trade of that Gaz Métro is doing between not to
  reinvesting for metres but not considering...
- 16 A. I, I understand that that's what they, that's what
  17 they believe that is the right thing too. I don't
  18 agree with them. I believe that you should put the
  19 metre in and exclude the thermal value, which is it
  20 gonna be a large number, but it should be excluded,
  21 because we are looking at uncertainties about lives
  22 here as one of the thing we're talking about.
- Q. [176] Okay. Thank you. I have another question, I
  was to glad hear you about discount rate which your
  market it's my favourite subject.

- A. Sir, I have that to...
- 2 (14 h 12)
- Q. [177] That's not true but... I hear here...
- A. I have to tell you I actually thought this in a job
- before I got into the energy business. I actually
- thought cost benefit analysis the Kennedy School at
- Harvard when I was a case writer there.
- Q. [178] So, my first question on that is that you
- seem to be familiar with the concept of mixed
- discount rate.
- 11 A. Yes, Sir.
- Q. [179] So, to your view, it's not an error.
- A. To my view, it's not an error. I've actually done
- some calculations that were submitted in testimony
- in a California case about five years ago where I
- qot into a discussion with my friends at Pacific
- Gas and Electric Company on the same issue.
- And I did a series of mathematical
- calculations that showed that the mixed discount
- rate was not an error, it's the right thing to do
- when PG&E was trying to use an after-tax discount
- rate. And I could, my counsel could pass that out
- if that might help you look at these issues and
- think about them a little bit because I actually
- wrote about four pages that was probably clearer

- than my oral testimony this afternoon.
- Me ÉRIC DAVID :
- Donc, ça va être déposé sous la cote C-OC-0061.

- 5 C-OC-0061: Marginal Cost and Revenue Allocation
- for PG&E Redacted version, by
- William B. Marcus

8

9

- LE PRÉSIDENT :
- Vous me devancez, Maître David.
- 11 A. Just to point you to the document, the first page
- is the title page. The second page is an
- introduction, and then we go into the meat of the
- issue at the bottom of page 2, and it goes for
- several more pages. And there's a discussion of
- 16 California Commission precedents, which is probably
- not terribly interesting to you.
- But when we get to the bottom of page 4, we
- see the presentation of the utility, which is very
- similar to Énergir's argument by Mr. Bettez today,
- or yesterday, that you needed to take the tax, you
- need to use a full after-tax rate with a tax
- deduction on bond interest.
- And that calculation on page 4 shows that
- Mr. Bettez is actually right from the point of view

of shareholders. From the point of view of

shareholders, you have to take that out to make

sure that they're whole when looking on a cashflow

4 basis.

But the problem is, we're all trying to deal with ratepayers, and that's what I put on the next page. Now, on page 5, there's a chart. And here, I went through the revenue requirement of the same hypothetical, this is all over a hypothetical project of five years depreciable life, no tax effect, just so we had something to work with. And when you look at it from the ratepayer perspective, from what the ratepayers pay, they pay back the utility if you used the mixed rate. They pay a thousand dollars (\$1,000) to the utility, and then, they pay ninety-three dollars (\$93) more in income taxes in this example with old United States income tax rates.

And if you use the after-tax rate that Gaz Métro suggests, then the ratepayers would overpay. They would pay a thousand twenty-seven dollars (\$1,027) for the project, at the very bottom of that table.

So, from the ratepayer perspective, the mixed rate essentially gives the utility the money

1 to pay for their project, and then, it pays the income taxes that the project generates on top of 2 it. So, that's why I'm supporting the mixed rate, 3 and don't think it's a mistake, I think it's the right thing to do.

Q. [180] Thank you, I will study that. Maître 6 Thibodeau, j'ai d'autres questions à poser à 7 monsieur Marcus, mais comme ça, c'est une 8 nouveauté, c'est un sujet invité, n'est-ce pas, 9 donc, peut-être regardez ça avec monsieur Goyette 10 puis monsieur Rhéaume pour voir si vous aviez... 11

Me PHILIP THIBODEAU : 12

- On devrait prendre, oui, effectivement... 13
- LE PRÉSIDENT : 14

5

- Si vous avez des questions à monsieur Marcus, il 15
- faudrait en profiter avant qu'il prenne un avion. 16
- Me PHILIP THIBODEAU : 17
- Oui, exact. Mais en fait, ce qu'on allait dire, 18
- justement, c'est que puisqu'on vient de recevoir le 19
- document, on aurait voulu se garder le droit de 20
- faire une contre-preuve sur ce sujet-là. Mais 21
- j'aimerais effectivement prendre quelques minutes 22
- si on a le temps... 23
- LE PRÉSIDENT : 2.4
- Oui. 25

2

Me PHILIP THIBODEAU:

- 3 ... pour voir si on pourrait avoir quelques
- questions à monsieur Marcus.
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Bien là, profitez du fait que je vais lui poser des
- questions.
- 8 Me PHILIP THIBODEAU:
- 9 Exact.
- LE PRÉSIDENT :
- Puis si vous avez besoin de plus de temps, bien,
- vous me le direz.
- 13 (14 h 17)
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Q. [181] Alors, Monsieur Marcus, ce matin, j'ai posé
- la question à monsieur Feingold sur cette pièce-là,
- la pièce A-0170. Madame Rowan, est-ce que vous
- pensez que vous allez être capable de la mettre à
- 1'écran? C'était pour vous tester, Madame Rowan.
- Mais madame Taleyssat, notre greffière, est plus
- rapide. Merci, Madame Taleyssat.
- Alors, j'ai compris de votre présentation
- et de votre mémoire et des sujets sur lesquels vous
- avez, disons, des vues différentes avec les autres
- experts que votre recommandation, c'est de prendre

1 un seuil de un point trois (1,3) pour mitiger un certain nombre de risques. Et un des risques que 2 peut-être vous n'avez pas adressé directement, c'est celui qui est représenté par ce graphique autour duquel on a eu plusieurs discussions ce 5 matin. Est-ce que, quand vous voyez ce graphique et 6 le taux de réduction, le taux d'attrition de 7 clients chez Gaz Métro, est-de que ça ressemble à 8 ce que vous avez vu ailleurs? Ou est-ce que vous 9 avez un commentaire à faire sur cette réalité de 10 Gaz Métro? Est-ce que la Régie a raison de se 11 préoccuper de cette situation-là? 12 (14 h 19) 13

A. I think that I'm going to say something where I 14 agree with mister Feingold that Québec is somewhat 15 different from places in we don't see things like 16 this happening for example in California where we 17 have a building code that very strongly encourages 18 gas use. There's some other parts of the U.S. where 19 you don't see it. But you see it even worst than in 2.0 Gaz Métro in a place like Center Point Arkansas 21 where they have actual declines in load year after 22 year after year. It declines in number of customers 23 I should say, as well as declines in load as 24 customers become more efficient. 25

2.0

So, I would say, you're in a percentile of where things are more competitive and things are not as rosy as they are for... You're probably in above the fiftieth (50th) percentile of risk from this stuff but there are a few people who may be worst than you are, like Center Point Arkansas. And I would be concerned about this. I think some of these customers may well have been... We don't know who they are. It's part of the problem. Maybe that's something that the Régie should be trying, to get Gaz Métro to do some kind of a study on to figure out when these customers came on the system at some point.

I'm not suggesting we're going to have that for this case but I think it would be interesting to know whether these customers are people who have been here for a long time or whether they're customers who have been here for ten (10) years or whether some of them may even be customers where they, you know, they took the house out of service for a while, because they're doing some kind of a big reap project or the commercial building out of service so, it would be interesting to know who they are, because I think this is a large number relative to a lot of utilities in North America.

2

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

## LE PRÉSIDENT :

Q. [182] Un des moyens envisagé par la Régie pour 3 tenir compte de cette réalité-là, c'est de demander 4 par exemple à Gas Métro d'avoir un taux 5 d'effritement sur les volumes prévus par des 6 nouvelles connexions. Un taux d'effritement qui 7 pourrait s'appliquer, par exemple, à partir de 8 l'année vingt (20), de l'année vingt (20) à l'année 9 quarante (40). Ça c'est une façon. 10

Ma dernière question aux gens d'Énergir portait plutôt sur plutôt que de faire ça, on pourrait à la place ajouter un facteur sur le point mort tarifaire. C'est une autre façon de se prémunir contre ce risque-là. Est-ce que vous avez un commentaire à faire sur ces deux méthodes?

A. I actually like you looking at the "point mort", the break even point. I think that's one of the most important things the Régie should look at because of the fact that a project which over its life may be profitable is still going to generate rate increases for a significant number of years, particularly if it is barely profitable. And I think that's a very key thing for you to look at. I mean, when we're all sitting talking about

- profitability, I mean, I can tell you that a
- profit... If your portfolio was profitable at one
- point one (1.1), I think... My dad is ninety-two
- 4 (92) and I'd be very close to his age by the time
- it broke even. And I'm not sure that that deals
- with death spirals or other things like that so, I
- like your concern about the « point mort ».
- Q. [183] Thank you. I think it covers all my
- questions. Maître Thibodeau, est-ce que vous voulez
- plus de temps?
- Me Philip Thibodeau:
- Une minute.
- LE PRÉSIDENT :
- Une minute, bien on va vous attendre.
- Me Philip Thibodeau:
- 16 C'est raisonnable.
- 17 Mme LOUISE PELLETIER:
- 18 Q. [184] Me permettez-vous Maître Thibodeau... Ça va
- vous donner le temps de réfléchir un peu plus...
- Monsieur Marcus, est-ce que vous considérez ou de
- votre opinion, que le point mort tarifaire ou le
- « break even » could be or should be different by
- market either for residential, for larger projects.
- Do you have an opinion on that?
- 25 R. I actually think that it would be, in the long run,

useful. We're not doing that necessarily here but I
think it's information that you need and you've got
some of it on AO167 and I think it's very useful
information because you do need to know, you know,
what is helping you with actually reducing rates in
a fairly expeditious time frame and what isn't. And
I think looking at it by market and looking at it
by the... Again the differences between new
construction is also helpful.

- 10 (14 h 24)
- 11 LE PRÉSIDENT :
- Oui.
- 13 CROSS-EXAMINATION BY Me PHILIPP THIBODEAU:
- Q. [185] Donc, quelques petites questions. Évidemment, c'est l'avocat qui va prendre le crédit du travail qui été fait par nos gens de...
- 17 LE PRÉSIDENT :
- 18 C'est toujours le cas.
- Me PHILIPP THIBODEAU:
- Q. [186] Monsieur Marcus, you have your headset on
  O.K. good. Selon votre compréhension quels sont
  précisément les éléments inclus au flux monétaire
  qui permettent à Énergir d'évaluer le taux de
  rendement interne du projet?
- A. I believe that if you include, that cash flow is

- basically revenue minus cash operating expenses
- minus cash taxes would be, would be my definition
- of cash flow. And that includes, and the revenue
- 4 requirement would be calculated in a fairly
- traditional way the way the utility does it.
- Q. [187] O.K. Et selon vous les frais financiers sont-
- ils inclus à ce flux monétaire?
- 8 A. To the extent that financial expenses are paid,
- they're included like cash taxes. Or maybe I'm not
- using the term financial expenses in the same way
- that you are, Sir.
- Q. [188] Or, I could ask this as the next question.
- Selon vous est-ce que les économies d'impôt sont
- incluses dans les flux monétaires liés aux frais
- 15 financiers?
- A. It... Hum... They are because it's cash taxes paid
- and that would be net of the savings yes.
- 18 Q. [189] O.K. Thank you.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Maître David, est-ce que vous avez un ré-
- interrogatoire?
- Me ÉRIC DAVID:
- Non il n'y en aura pas.
- LE PRÉSIDENT :
- Vous n'avez pas de question pour madame Rowan?

- 199 - Me Philipp Thibodeau

1

- Me ÉRIC DAVID:
- Madame Rowan n'est même pas assermentée, Monsieur
- le Président.
- LE PRÉSIDENT :
- Oui, je sais.
- Me ÉRIC DAVID:
- Alors, c'est la preuve d'Option Consommateur.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci beaucoup, Maître David. 10
- Me ÉRIC DAVID: 11
- Ça me fait plaisir. 12
- LE PRÉSIDENT : 13
- Madame Rowan, Mr. Marcus you are free to go. 14
- M. WILLIAM PEREA MARCUS: 15
- Thank you very much. Merci bien. 16
- THE PRESIDENT: 17
- You can catch your plane. 18
- LE PRÉSIDENT : 19
- On va prendre un petit onze (11) minutes là, on
- revient à moins vingt (20), Maître Gertler. 21
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE 22
- REPRISE DE L'AUDIENCE 23
- 24
- (14 h 44)25

Cross-examination
- 200 - Me Philipp Thibodeau

1	
2	LE PRÉSIDENT :
3	Maître Gertler, bonjour.
4	Me FRANKLIN S. GERTLER:
5	Bonjour. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Bon. On est
6	rendu là.
7	LE PRÉSIDENT :
8	On est rendu là. C'est-à-dire?
9	Me FRANKLIN S. GERTLER:
10	Juste une vérification. Bon. Bonjour, Messieurs,
11	Madame les Régisseurs. The witnesses are seated and
12	ready to be sworn in, Madame la Greffière.
13	
14	
15	PREUVE DE ROEÉ
16	
17	L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce onzième (11e)
18	jour du mois d'avril, ONT COMPARU :
19	
20	BERTRAND SCHEPPER, analyste en énergie, ayant une
21	place d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil
22	(Québec);
23	
24	PAUL L. CHERNICK, president of Resource Insight
25	Incorporated, having business operations at 5,

Water Street, Arlington, Massachusetts, 02476 USA;

2

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

5

6

- INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :
- Q. [190] Monsieur le Président, Monsieur Chernick est déjà reconnu expert dans le dossier, dans la même 8 décision qui a été mentionnée par mon confrère maître David, c'est la D-2017-009. Et au paragraphe 10 36, on le reconnaît comme expert in public utility 11 regulation and planning, including cost allocation 12 and rate strategy, structure and design. So 13 obviously no need, monsieur Chernick est bien connu 14 à la Régie alors il n'y a pas besoin d'un voir-15 dire, heureusement. 16
- 17 LE PRÉSIDENT :
- En effet.
- Q. [191] Bon. On va commencer par l'adoption de la
  preuve du ROEÉ proprement dit. C'est-à-dire avec
  monsieur Schepper. Alors, Monsieur Schepper, je
  vous réfère à votre CV, qui a été produit il y a
  quelque temps sous la cote C-ROEÉ-0087, à la preuve
  du ROEÉ, qui est le C-ROEÉ-0111. Et ensuite je vous
  réfère à vos réponses ou les réponses aux DDR

- numéro 1 de la Régie, soit le C-ROEÉ-0114. Est-ce
- que vous adoptez ces pièces-là... c'est vous qui
- avez préparé ces pièces-là ou vous avez collaboré à
- leur préparation?
- 5 M. BERTRAND SCHEPPER:
- 6 R. Oui.
- Q. [192] Et est-ce que vous les adoptez pour valoir la portion écrite de votre témoignage devant la Régie?
- R. Oui. J'ajouterais cependant qu'aux réponses aux
- questions de Gaz Métro, je pense qu'il y a eu, en
- tout cas, un document qui a été envoyé, qui a des
- petits problèmes de fontes, là, avec des petits
- problèmes de coquilles. Ça ne change rien au fond
- des réponses ou de quoi que ce soit, mais ma
- petite... pour mon petit bonheur, là, je vous dis
- que, logiquement, il ne devrait pas y avoir de
- problème de fontes. Puis aussi, bien, le mémoire du
- ROEÉ aussi, c'est moi qui l'ai produit.
- 19 (14 h 48)
- Q. [193] Now, Mr. Chernick, I'd like also to proceed
- with the adoption of your evidence so that, when we
- get started on the presentations, that it can all
- go smoothly. Before we get into your evidence
- properly speaking, I refer you to the experts'
- joint report C-OC-0047, and I realise this is not

- technically your evidence or part of your case, but
- I just want to confirm that you did collaborate or
- participate in a collaborative process for the
- 4 preparation of that report.
- 5 Mr. PAUL L. CHERNICK:
- 6 A. I did.
- Q. [194] Okay. So now, turning to your exhibits as
- such, I refer to your first CV filed in this case,
- which is C-ROEÉ-0067, and it was succeeded by
- C-ROEÉ-0129, which was filed today, which is, as I
- understand, an updated version of your CV showing
- your...
- 13 A. That's correct.
- Q. [195] ... showing your regulatory experience in
- 15 Canada and the United States, including as respect
- cost allocation and rate design matters.
- 17 A. Yes.
- Q. [196] Thank you. And then, I would also refer you
- to your cost allocation and rate design matters.
- 20 A. Yes.
- 21 Q. [197] Thank you.
- And then, I would also refer you to your
- expert report, which is C-ROEÉ-0112, from September
- of twenty sixteen (2016), and I would refer you to
- your reply to the information requests of the

- Board, which are C-ROEÉ-0115, which is the response 1 to the information requests of October twenty 2 seventeen (2017), and C-ROEÉ-0123, which is your response to the information request number 3 of the Régie, and the two Excel sheets that were attached to that, those answers, which are C-ROEÉ-0124 and 6 C-ROEÉ-0125. And finally, I'd refer you to the PowerPoint presentation which was not only filed, 8 but filed in triplicate, I understand, today it's 9 my error, C-ROEÉ-0128, and I'll ask you the usual 10 questions, are you the author of those various 11 documents I referred you to? 12
- 13 A. Yes, I am.
- Q. [198] And do you adopt them to be the written portion of your evidence in this case?
- 16 A. Yes, I do.
- Q. [199] And do you have any corrections, or additions that you wish to signal to the Board?
- A. No, other than that I will update some of the
  slides as I discuss them based on what I've heard
  in the hearings the last two days.
- 22 Q. [200] Fine. Very good.

(14 h 51)

25

So, I think, Monsieur Schepper, vous pouvez procédez maintenant avec votre présentation.

## M. BERTRAND SCHEPPER:

R. Bonjour, Monsieur le Président, Membres du Board,
maintenant qu'on parle en franc-anglais
aujourd'hui, ça fait très... En fait, bien juste un
petit mot d'emblée, je sais qu'il est assez tard,
puis je n'ai pas l'intention de parler très
longtemps et de vous entretenir.

Cependant, juste dire que le ROEÉ fait partie de ce processus-là du dossier générique depuis le début dans un objectif d'atteindre, je dirais, le plus de paramètres et avoir le plus de paramètres qu'on connaît et qui sont certains pour arriver finalement dans une cause phase 4 où on aura un processus qui va avoir peut-être plus d'impacts. En fait, nous, on va pouvoir proposer des questions plus environnementales.

Ceci étant dit, dans la phase 3B qui nous touche ici, les clients que je représente, en fait, ont une sensibilité face aux termes, par exemple, de qu'est-ce qui va se passer d'ici vingt-cinq (25), trente (30), quarante (40) ans.

Et le terme du gaz naturel comme énergie de transition fait partie des questionnements que les clients que je représente ont et ils se posent la question sur si effectivement, cette transition-là,

on doit la percevoir sur quarante (40) ans par
exemple et donc à partir de ce moment-là, pour nous
il y a un effet, il y a un questionnement à avoir
sur les effets des décisions qu'on va prendre dans
les évaluations de projets dans les prochaines
années.

Puis c'est vers cette question-là qu'on a aussi demandé à monsieur Chernick de... on a donné un mandat finalement de vérifier et de regarder qu'est-ce qui était valable ou non dans les processus d'évaluation à la connaissance qu'on sait pour le moment sur les questions environnementales.

Donc, comme je vous dis, je vais faire...
je vais être la personne qui va changer les
PowerPoint, mais je vais laisser monsieur Chernick
parler, je pense que c'est plus opportun que ce
soit moi qui parle.

18 (14 h 53)

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

Q. [201] Mr. Chernick, if you're ready to go, we can start with your presentation and I'll listen.

Mr. PAUL L. CHERNICK:

A. Okay. Alright, thank you very much. Good afternoon.

Let's see if we can get this done while it's still

afternoon. I'm going to be talking about five

topics.

2.0

2.4

The first is just to remind everybody why the life extension methodology matters, and then, there are three sorts of technical issues: the evaluation life, the treatment of upstream capacity costs and the treatment of overhead costs, and finally, the issue of the discretion that Energir seeks regarding its planning for line extensions.

The line extension calculation of profitability is really essential for determining when and where lines will be extended. And in order to benefit the existing customers, an extension must produce enough revenue to cover its costs, the costs of the extension itself, the costs of serving the new customers, and the costs of any capacity upgrades necessary to serve the loads of those customers.

You don't just have to meter them, you also have to somehow get the gas to the beginning of the extension so it can be distributed too. To benefit the utility, the only real criteria is that the investment goes into rate base, so that's a fairly easy one. But it's much more difficult to determine what will be in the interest of ratepayers especially in the context of these long-term investments, which may raise rates for many, many

years before, under the best of circumstances, they

start to reduce rates.

1

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

And, unfortunately, we need to deal with these long-term issues before the investments are made. And I think I heard the company and Mr. Feingold suggest that the Board can change the rules in the future, after the costs have already been sunk for many years of projects, and then realize, "Oh, you've been doing the wrong thing with making investments that aren't going to pay off for the ratepayers." And the Board can do that, but the ratepayers will still be out for the amount of the uneconomic investments that had been made.

As I explained in my pre-filed evidence, assuming that the revenues will continue for forty (40) years is a very optimistic assumption. It greatly overstates the benefits of line extensions. And, remember, we're not arguing here about how long the pipe will last. The main can be in place and in fine shape, but the customer may not be there anymore, or the customer may still be there, but may not be using much gas. And in either of those situations, the main, it's not going to keep producing revenues if there's nobody to sell it to.

Next slide. Now, why do I think that a life

2.0

2.4

much shorter than forty (40) years is reasonable?

Well, there are two factors. The first is

decarbonization. Right now, where the alternative

is burning oil, gas is a preferred fuel. But, in

the future, the transition off of carbon combustion

will need to go further. That shift from natural

gas to renewables has not occurred in a large way.

There's a lot of other energy uses to be backed out

first, but it is inevitable to limit global

warming.

And Énergir repeatedly points to recent experience from the two thousand teens (2010s) that we're in now, as evidence that the shift that we're talking about will not occur in the twenty thirties (2030s) and twenty forties (2040s), and that's not a reasonable extrapolation. There are areas in which you can use historical information reasonably to project the future. But I don't think it's reasonable to assume that the energy policies and energy systems of twenty forty (2040) will be the same as those of twenty eighteen (2018).

The other issue is even if we weren't facing this change in the energy environment, there's the issue of the shutdown of customers and

2

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

the data that I used in my evidence showed one and a half (1 ½) to one point eight percent (1.8 %) of large customers shutting down each year in a period of relatively robust economic growth, data that the company provided earlier today supports that kind of range of loss of customers and well, the data that in the documents that the Régie asked me to comment on in discovery is a little harder to interpret because of switching in between tariffs it doesn't contradict anything that I've relied on.

Okay, the effect of reducing life from forty (40) years to twenty-five (25) years is that it reduces the present value of the revenue by about twenty (20) percent. In addition, at the end of your analysis period, you have some unrecovered under appreciated costs of the equipment. In the case of a forty (40) year life, that present value of the investment that's left is about three percent (3%) of the capital investment which doesn't seem like very much, but when you're talking about a very narrow profit margin on a project of a profitability index that's only slightly above your target, that can be a deal breaker. With twenty-five (25) year life, the present value of the unrecovered costs is about

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

twenty-four percent (24 %) and that's an issue that your successors will have to deal with when gas sales are falling and there's these investments made in twenty nineteen (2019), twenty twenty (2020), that are not fully amortized, whether that's in twenty thirty (2030) that they start to accelerate depreciation rates, as gas utilities were doing in the nineteen seventies (1970) when they thought that gas supplies were running out and that they would going out of business at some point. Or whether the decision gets pushed off and there's an accounting to be made later on as gas usage is falling even further.

(15 h 03)

Next slide. In its response to my testimony, the company made a couple of arguments. One was, well some other utilities use forty (40) years for their analysis for at least some purposes and mister Feingold's presentation showed five utilities using a valuation period of which two use twenty (20) years for large customers and one uses ten (10) years for small customers. He also lists interstate power and light's policies being not applicable. IP now uses a three-year payback period, but that ignores all the operating

2

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

expenses, metering and billing and so on. So, it's a little big different kind of test, but it has a secondary test it uses which is the one that's actually mandated by the Iowa Commission which uses the twenty (20) year valuation period. So, the utilities that the companies' consultants have highlighted, three of the six twenty (20) year for some or all projects and so, yes you can say that some regulators use forty (40) years others have recognized that load really be counted on passed twenty (20) years and that it's not prudent to do so, and those that do assume the forty (40) years, may be looking at what the company has asked you to look at, which is the life of the equipment, and said, "Well, forty (40) years is a reasonable life for a piece of pipe in the ground. It's probably conservative." And they may not have addressed the issue of how long the load will persist.

The second response that the company gave on evaluation life is that they discount their contracted load levels by five percent (5%) for residential and fifteen percent (15%) for larger customers. And when I wrote this slide, I thought that they were saying that that was to take into account attrition of customers over the long term.

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

But when you look at the materials that were introduced into the record today, it appears that even in the short term, the reduction is something like eight and a half percent (8.5%) for residential customers and about twenty percent (20%) for larger customers. So, I think the five (5) and fifteen percent (15%) are actually short term failure of customers to connect to the system at all, or for buildings to never get occupied, a metre is installed but never turned on, or it's turned on, but then the load disappears. I don't know the details of all those circumstances, but it seems to be a significant issue for the company.

Now, those adjustments are both smaller than the effect of a shorter life, and they're really additive to it, they're two separate problems here. One is some of the load never appears, and the second is that some customers drop off the system, and more should be expected to either reduce usage or stop using gas entirely as time goes by.

Another problem with the company's response in this particular aspect is that this adjustment is applied only to the portfolio, not to the projects. Now, the adjustments to the portfolio,

2.0

2.5

including using a one point one (1.1) profitability index and making this particular adjustment, really has very little effect.

And I think that came up in the questioning of Mr. Marcus that the company has a lot of high-profit projects connecting customers who only need a service line, who are very close to the main, load increases at existing customers, very large customers who are relatively close to the system, and for whom the investment is small compared to the amount of load that you get. They have a lot of those.

And if you only look at the portfolio, those profitable projects can subsidize a large number of money-losing projects, projects that will never be useful for the other ratepayers, will never reduce their rates. And the result is that ratepayers are worse off than they would be if the company only pursued profitable projects. And that leads to an excessive investment in gas and in the gas delivery system which then, some day, will be making the transition harder when there are all these stranded costs that have to be dealt with.

And, again, your successors and the federal and provincial authorities will be wrestling with

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

- 215 -

the question of what do we do with these costs that need to be recovered? Who's going to be paying for them? And perhaps we'll be reluctant to take the steps necessary to reduce gas use when that's the lowest-cost way of meeting climate goals.

The company also says, "Well, we can deal with the evaluation life by reviewing after six years." And that's hopeful for revising assumptions about short-term densification, connections, disconnections, vacancies, abandonment of the properties by customers in the short-term and for checking your cost assumptions. But it's not helpful in refining long-term sales projections. A review in twenty twenty-four (2024) is not going to tell you very much about, it may tell you about the customers who never materialized, even though they had signed a contract, or made some other commitment, but it won't tell you for the customers on the system, whether they're going to be switching off in twenty thirty-five (2035) or twenty forty-five (2045). And it's not helpful in imposing any discipline on the company to be realistic in its assessments of projects.

So, next slide, my recommendation on the evaluation of life is to use the twenty-five (25)

years, fully amortize the investments, writing it off at the end of that period. And if the evaluation life can be longer than twenty-five (25) years, that should be associated with a higher required profitability index.

2.0

2.3

Next slide. Okay, the next issue is the upstream capacity costs. I think everybody agrees that adding customers and adding load requires that the capacity of the system be increased. Any single line extension is unlikely to be, unless it's a very large project, is unlikely to be associated specifically with upgrading a line upstream, doing some looping, or doing something else to increase the capacity. But more load means more capacity expansions would be required.

And one way of looking at this problem is that the company includes all the expected base revenues from the new customers, but not all the costs you would expect. And one of those costs is the costs of upgrading the system. You won't need it for every customer, but there is an expected value.

So my recommendation is that an allowance for expected future delivery capacity costs should be calculated in dollars per unit of design peak,

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

and that can use historical or planned data, and that that should be allocated to the individual projects based on the forecasted gaz use, and it can be a simple fixed load factor by class to simplify the calculation, or the company can develop a more complex methodology if it wants.

Next issue, slide 15, is overhead costs. The issue here is similar, and building any one line probably doesn't require the hiring of an additional person in a public relations staff, or buying an extra desk and computer for the procurement office, but the more of these projects you're doing, the more of all these kinds of costs you're going to be incurring, and for accounting purposes, these are usually allocated to the new projects, and leaving them out of the analysis understates the real cost of expanding the system.

Next slide. Now, the company includes these costs in the portfolio level, but not for the projects, which gets us back to the problem that I talked about earlier of profitable projects subsidizing the losers.

(15 h 13)

Next slide. Contractor overhead costs, we have the same kind of situation, more line

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

extensions in the plan will result in the company lining up more contractors, making larger commitments because the contractors will have to have a larger staff, greater capability, more vehicles, and so on, to be ready to respond when the company calls on them and while it's true that these services are not purchased project by project, they're purchased on a three to five-year basis, if you look at how you would think about pipeline supply contracts, those are signed for ten (10) or twenty (20) years, and yet, they're considered to be a cost that varies with load, even though, if tomorrow you had one more customer come on line with some additional load, that would not cause Gaz Métro to run out and sign a new twenty (20) year contract for pipeline capacity. But the growth of customers, growth of load does cause those costs.

Next slide. So, again, for the contractor overhead costs, we have the same problem we have for the company overheads, of only looking at them at the portfolio level and, again, the profitable projects subsidizing the money-losing projects.

So, my recommendation is to include the overheads in the profitability index analysis on a

2

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

project basis, and to include the overheads as adders on the corresponding direct costs.

The final issue is one of the discretion that the company wants to retain with respect to which projects to underwrite with ratepayer funds. And one of those decisions that the company really wants to retain is whether to relax the profitability ratio to point eight (0.8) for a project. And that's based on a fairly vague criterion that there's a densification possibility.

And as I understand the description from the company, they can keep sending staff out to look for more potential growth until they've got enough so that they can say there is some possibility of densification here, or there's enough possibility of enough densification to justify using the point eight (0.8) ratio.

And that, again as I understand it, includes asking the new customers that you'll be connecting whether they hope to expand. And many industrial customers will tell you that they have hopes to expand at some point. Whether they ever do, and how long it takes if they do, that's very different, perhaps, than their aspirations.

The same thing is true for municipal

2.3

2.5

economic development aspirations that many towns would love to have lots of new industry or commercial developments move in. They don't all get what they hoped for. And, of course, there are other oil or propane customers generally in the area around an expansion.

The number of those who will actually switch over to gas, and over what time period, there should be something firmer than just, "Our staff tells us that there are some people who might switch." And interestingly, a number of times in coming up with an example of a project that would require a ratio of one point o (1.0), the company cited a project that ends at a cliff so no additional load could possibly be added because there's no place to put an additional facility. (15 h 18)

And on the one hand, that may be just a simple absurd end point for the range of projects for which the company would require a one point o (1.0) ratio. But without some specific guidelines, if we're limited to the one point 0 (1.0) ratio only being applied where you cannot imagine any load roads going on. Then, essentially, the point eight (0.8) becomes the default, not the one point

0 (1.0).

2.4

Next slide. Two other areas in which the company would like to retain discretion would be building out a potential industrial park without knowing whether there are going to be any customers there, or how many customers, or how much gas they'll use. Even if the industrial park is successfully developed, you may have some heating load for small manufacturing warehouses, other kinds of activities, but no large gas use, and it may or may not pay off.

And the second situation is installing a main under a road that's being resurfaced. And if you are at the verge of committing to serve the customers at the other end of that road, this is the time to install the line. I certainly agree with that. The question is should you be doing that? Should you be making that commitment? And, as I understand, that the company wants to have the right to do that without having any specific sales prospects, and without any other constraints on when it's allowed.

The company also points out that it has an internal review process for the project proposals, and I think it's safe to say that that internal

2

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

review would serve the interests of management and the owners of the enterprise, which would be building rate base, increasing revenues, growing the size of business. But there's no reason for that internal review to explicitly consider the public interest in minimizing costs and environmental damage unless the Board imposes that discipline.

And the last slide. So, therefore, the company should be required to file specific procedures and rules and criteria for determining whether the point eight (0.8) target profitability index is warranted, whether to pursue industrial park development ahead of the arrival of load, and whether to install a main under a road that's been resurfaced, again, without a clear commitment of any load. And that completes my introduction.

Q. [202] Thank you Mr. Chernick. I just have a couple other questions for you before we turn things over to cross-examination, if you don't mind.

You know, as monsieur Schepper has said, and of course, as you know, the ROEÉ brings together a number of environmental groups, and nonetheless, in this file, although they're not here now, we collaborated with UC, which is, of

- 223 -

course, a consumer group, and when we look at your
CV, we see that you've had plenty of experience
representing consumer groups as well in regulatory
rate and cost allocation matters - the witness is
nodding his head yes.

A. Yes. I don't want to brag but...

7 (15 h 23)

Q. [203] Okay. And I think it's a fair characterization of the evidence you've heard from 9 Énergir that if... They say that if your proposal 10 to take the evaluation period from forty (40) years 11 to twenty-five (25) years were adopted, the 12 clientele, the ratepayers would loose many good 13 opportunities for a system expansion that would 14 reduce rates and so, therefore would be a lost to 15 the clientele to not make the system expansions in 16 those cases because we would shorten the evaluation 17 period. What do you think of that line of argument 18 or reasoning? 19

A. Well, you know, you won't just have the problem of
over undershooting on any kind of control and of
accepting bad projects if you're to loose and
rejecting good projects if you're to tight. So, the
question is, well, what would we be losing if we
would have wound-up with a criterion that was a

2.0

2.4

2.5

little bit or a set of criteria that wound-up being a little to tight. I took one of the examples that the company had given us for profitability index and changed the sales so that the project as a whole had a healthy one point one (1.1) profitability index and on a present value basis, the benefit to the rate bears in terms of reduced rates would start in year twenty-two (2022) of the project. So, we're giving up perhaps a speculative future rate reduction in order to avoid making investments that are not cost effective.

Q. [204] Okay. I also want to... Perhaps Mr. Schepper to slide 5 for us for a moment. This is all they get on the evaluation life. I think that the... It's fair to say we've heard in the last couple of days from the witnesses for Energir that on the question of evaluation life and whether it should be less than forty (40) years as we certainly maintain, there seems to be some suggestion that they could shift to other uses for the pipe and that that would... And so, therefore, the Board should consider that and approve their suggestion for a forty (40) year period. I wonder whether you'd comment on that from both sort of in your experience and your opinion from a technical point

- of view and also from a regulatory economics and rate point of view.
- A. Well I haven't seen any analysis from the company 3 that indicates that any other use would be likely, certainly on any widespread scale, those pipes might be used as conduit for some future 6 communications' devices if we're not entirely wireless by then. There may be some places where 8 they're useful for something, but I would... It's 9 not clear how valuable that would be if that's the 10 case, and whether there would be any large-scale 11 development that would utilize the pipes as they're 12 being built today. 13
- Q. [205] And in terms of generations of ratepayers, do
  you have any comment on how that might be
  considered by the Board for regulatory and
  financial point of view?
- A. Well, I think that goes to whether the pipes are 18 eventually reused in some way or not. You've got a 19 problem with generational effects if... I think 2.0 mister Marcus put it in terms of his father's age, 21 but by the time that this example I was talking 22 about would become... would have reduced rates, I 23 would be ninety (90) which, I think, is about what 2.4 his father is now, so I don't think it's a great 25

11

12

13

14

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

population. And of course, it would be worse if the
lines are being written off more quickly because
the loads are falling. And if there is some value
out in the future which mitigates the stranded cost
of the lines, that would be helpful, but it's still
a problem for the people who've paid for them all
these years.

- Q. [206] Okay. Now, if you go to slide 7, maybe it was just me who's thick, but I wonder whether you'd just spend a minute explaining this, I don't know whether it's again, or a little more fully to what your concern is and what your recommendation is with respect to this issue.
- A. Well, if you enjoy the issue that much, I'd be happy to revisit it for you.

Okay, the first dot point on that page points out that if you have a revenue stream and calculate it over forty (40) years, and you cut it off at twenty-five (25) years, then you lose about twenty percent (20%) of the present-value revenue, which means that a project that's got a one point two (1.2) PI drops below one (1), and one that's set out at one point o (1.0) drops to point eight (.8), and so on. And in addition, you have the

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

problem with the unamortized cost at the end that you'd have to write off.

So, the issue discussed here is that this is a very bad deal for ratepayers, that if you evaluate over a forty (40)-year life projects that you can't count on being profitable for that period of time, to carry their weight for that period of time, then you're going to wind up burdening the customers that remain.

Q. [207] Okay. Thank you. One last thing, I think for my part, Mr. Chernick, and it's perhaps a bit more of a general issue. You said, you know, the Board has to look at the... how long the load will last, not how long the pipes will last. There's another sort of general conceptual issue that I thought you might want to comment on, and that's whether this... the discussion of the approach that's taken here should be at the margin or on more of the overall impact of the decisions that are made.

For example, you say in your discussion of overhead, well, you know, one more customer is not going to mean you have to add another storey to your office building, or whatever it is. So, I was just wondering, will you comment about the appropriateness of a marginal rather than a, if

I've got that issue correct...

- 2 A. Okay.
- Q. [208] ... rather than an aggregate approach.
- A. Yes, I think I understand what you're asking about.

With many things in utility regulation, if you look

at too fine an increment, you'll find that there's

no cost or no benefit of some action. But then you

do a hundred (100) of those things, and there is a

cost, or a benefit, depending upon which way you're

going. And getting too fine in that marginal

analysis, looking at very small increments, saying,

well, we're just going to put in a half a block

worth of main, and a couple of service drops, we're

not going to have to hire more staff for overhead.

We're not going to have to bring in an outside law

firm because are lawyers are too busy dealing with

the contracting. We're not going to need to hire

somebody else for procurement. This won't show up

in our decisions about the overhead commitments

that we make to contractors, and that's probably

right.

22

(15 h 33)

Although, actually, for a project that

small, you're probably also getting a pretty high

profitability index, so it's not really an issue.

- But when you have many projects like that, and more
- marginal projects, and you put them all together,
- you are likely to be imposing some of those costs.
- And to look at the very, very fine margin obscures
- real costs that come in slightly larger chunks.
- Q. [209] Okay. I think that does it for me, Monsieur
- le Président. Alors, le témoin... Is there anything
- 8 to add?
- A. That's more than enough for me.
- Q. [210] Okay. Alors, les témoins sont prêts pour le
- contre-interrogatoire, Monsieur le Président.
- Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci Maître Gertler. Maître Sarault?
- Me GUY SARAULT:
- J'avais une question de clarification.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- Venez, venez, vous étiez inscrit au rôle.
- 19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT:
- Merci Monsieur le Président, Maître Turgeon, Madame
- Pelletier.
- 22 Q. [211] I have one question of clarification because
- 23 I'd like to understand the impact between the
- 24 difference of reducing the life from forty (40)
- years to twenty-five (25) years, which is an

- important recommendation, I gather, in your report.
- 2 And I'd like to go to your slide number 7,
- Evaluation Life. Right?
- 4 A. Yes.
- Q. [212] Let's say we assume, we talk about one given
- project, any project, all things being equal. So,
- am I to understand that if I reduce the life of
- that same project from forty (40) years to twenty-
- five (25) years, my present value revenue will drop
- by twenty percent (20%).
- 11 A. The present value of the revenue from the...
- Q. [213] Generated by the project.
- A. By the project, yes.
- Q. [214] But we both agree that if it is the same
- project, the cost will remain the same.
- 16 A. Yes.
- Q. [215] So, I lose twenty percent (20%) revenue, but
- my costs are the same.
- A. Well, in the evaluation, you're recognising less
- revenue because you can't be confident that you're
- going to get that revenue. You can be confident,
- fairly confident, that you're paying, you will be
- paying something close to that cost. So you're
- right that the cost is pretty much fixed.
- 25 Q. [216] Okay.

- A. And if the company spends the money, and gets only
- twenty-five (25) years of sales, then you're going
- to wind up with twenty percent (20%) less revenue
- in present value terms.
- 5 Q. [217] Uh, huh.
- A. And the project will look much less economic.
- Q. [218] So, if I go to the second bullet at the same
- slide, you say that, "Énergir ignores the
- unamortized cost at year 40." But if the cost is
- unamortized at year 25, isn't the consequence
- exactly the same but sooner? That means that after
- twenty-five (25) years, instead of forty (40), the
- cost of the project would have to be written off,
- if I use the same logic.
- A. Correct. Yes. And that's why I think the Board
- should be reluctant to approve a lot of projects
- that may wind up in that situation.
- 18 Q. [219] Thank you.
- 19 (15 h 38)
- LE PRÉSIDENT :
- Maître Turmel.
- 22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL:
- Q. [220] Bonjour. André Turmel pour la FCEI. Rebonjour
- aux membres de la Régie. Bonjour au ROEÉ. Again Mr.
- Chernick, I will ask you kind of the same question

11 avril 2018

I asked your colleague representing OC, the expert witness from OC and again, I'm sorry for that but I'll quote in french what Mr. Rhéaume from Énergir testified on yesterday, so I'll read it in french slowly to make sure you get it. Okay?

Mr. PAUL L. CHERNICK: 6

A. Thank you.

1

2

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Q. [221] So going back again in the transcript from yesterday... Les notes sténographiques donc d'hier, à la page 198, à partir de la ligne 18. Je me sens 10 un peu perroquet, mais bon, il faut le faire. Donc, 11 notes sténos page 198 du dix (10) avril, ligne 18. 12 Alors c'est monsieur Rhéaume, un témoin de Gaz 13 Métro, dans son témoignage qui dit ceci, et je 14 cite : 15

> Qu'est-ce que ça veut dire quand on se donne une cible de un point un (1.1), l'objectif. Puis il y a une question, hier, qui a été posée à monsieur Goyette là-dessus. Présumons un mode parfait où on est en fin d'année. L'avant-dernière journée. On est exactement à un point un (1.1). On est exactement là où il faut, puis il y a un projet qui arrive. Le client il

signe. Il s'engage quarante (40) ans
et il génère un point zéro cinq
(1.05), donc un flux de trésorerie
supérieur aux coûts, de sorte que ce
projet génère des baisses tarifaires
Est-ce que ça veut dire qu'il ne fau
pas le faire? Notre réponse à ça c'e

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

(1.05), donc un flux de trésorerie supérieur aux coûts, de sorte que ce projet génère des baisses tarifaires. Est-ce que ça veut dire qu'il ne faut pas le faire? Notre réponse à ça c'est carrément non. Il faut le faire ce projet-là. 1. On a l'obligation de desservir, puis ce client-là va générer des baisses tarifaires à l'ensemble de la clientèle... »

Et je continue.

Le problème qu'on expliquait hier,
c'est que ça démontre si on se rend là
un jour, puis ce qu'on a expliqué
hier, monsieur Goyette, c'est qu'on le
voit venir graduellement, parce qu'on
a encore une marge de manoeuvre qui
existe par rapport au un point un
(1,1). Ça veut peut-être dire que nos
coûts fixes sont trop élevés. Le
problème, ce n'est pas le projet qui
lui génère plus de revenus que de
coûts. Le problème c'est si on a trop

de coûts fixes éventuellement, de 1 sorte qu'il y a tellement beaucoup de coûts généraux à récupérer auprès d'un pool de projets qui soit est plus limité, soit qu'ils sont tous rentables, mais pas par des grosses 6 marges. C'est là qu'on pourrait se retrouver avec cette problématique-là. Mais ce que l'on cherche, ce que l'on ne cherche pas à faire, c'est de ne 10 pas autoriser les projets qui 11 ultimement génèrent des baisses 12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

2.5

End of quote. Sorry for that. So, the question I will ask to you Mr. Chernick is: Do you agree that raising the portfolio PI target from one point one (1.1) to one point three (1.3) will not change anything in terms of investment decision at the project level?

tarifaires sur une base individuelle.

A. Yes. It's one of the concerns that I expressed several times in my presentation that there's very little connection between the requirement at the portfolio level where there are many very profitable projects improving the PI ratio and the decisions about whether to do additional non cost

- 235 -

- 1 effective projects. So...
- Q. [222] So, yes you agree or... 2
- A. Yes, I agree that it doesn't have much effect. Mr. 3
- Marcus pointed out that if the company's concern is
- that it's gonna fall below the one point three
- (1.3) threshold, maybe that would cause them to 6
- back off of some projects that are below one point 7
- zero (1.0) and that would be an improvement in the 8
- portfolio mix and that is possible. It's just a 9
- very indirect way to get at better projects 10
- screening. 11
- Q. [223] So, would you say it's an effective way to 12
- mitigate the risk? 13
- A. Well, I imagine it would have some effect. So if 14
- that's what you mean by effective, it would have a 15
- little... It might have a little... 16
- Q. [224] Effective as what? Have impact on it, or... 17
- a. When you say impact... 18
- (15 h 43) 19
- Q. [225] Well... 20
- A. ... it sounds like it's really going to change very 2.1
- much, I would say. 2.2
- Q. [226] Don't start asking me questions at this time 2.3
- of the day, please, but... 24
- A. I'm not criticising the question. 25

- 1 Q. [227] Yes.
- A. I'm just saying that in a very generous sense, yes,
- it could have an effect.
- 4 Q. [228] Okay.
- A. I think it would be a very small effect, it would
- be limited to some years they might be looking
- 7 at...
- Q. [229] But in an effective manner, effective
- meaning, well, positively, sort of?
- 10 A. Un peu.
- Q. [230] Yes. Okay. Thank you, merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Maître David avait annoncé des questions? Vous n'en
- avez pas? Alors c'est à vous, Maître Thibodeau.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Je vais prendre une chance. Ce matin j'ai proposé
- une pause et ça a été un grand succès. Alors, peut-
- être que je pourrais proposer un petit cinq minutes
- de pause avant de continuer?
- LE PRÉSIDENT :
- Allons-y pour un petit cinq minutes.
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- REPRISE DE L'AUDIENCE
- 24
- 25 (15 h 58)

- 1 LE PRÉSIDENT :
- 2 Maître Thibodeau?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Bon, je comprends qu'il ne reste que moi entre
- 1'audition et la fin de la journée pour tout le
- monde donc je vais... Non?
- 7 LE PRÉSIDENT :
- Bien non, il y a...
- 9 Me PHILIP THIBODEAU:
- Il y a des questions par la suite?
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 ... madame Lefrançois qui y prend goût.
- 13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU:
- Je vais prendre mon temps dans ce cas-là.
- Q. [231] Okay. Mr. Chernick, just a couple of
- questions. First of all, and I think I asked the
- same question to Mr. Marcus, do you agree with
- Énergir that the direct costs should be considered
- at a project by project basis, and that...
- 20 A. Yes.
- Q. [232] ... indirect costs should be considered at
- the portfolio level.
- A. Direct costs should be considered on a project by
- project basis, and indirect costs that are...
- 25 Q. [233] That are not related to a specific project, I

mean.

A. As I... No, as I explained in my presentation, the

- 238 -

- number of projects that you decide to do will
- affect those costs, those indirect costs. So, there
- are some indirect costs that will vary with the
- number of projects you accept, and those costs
- should be included.
- Q. [234] And to be clear, I understand that some, in
- your opinion, some indirect costs should be
- included at the project by project analysis.
- 11 A. Yes.
- Q. [235] Okay. And just to make it clear again, as for
- the contractor overheads, do you think that they
- are direct costs, or indirect costs?
- A. Well, that's a matter of definition. They're not
- costs that generally vary within this year. They're
- contract costs...
- 18 Q. [236] Uh, huh.
- A. ... set over a three to five-year period, as I
- understand it. So, if you're looking at a very
- small increment of activity, that may not affect
- the future procurement of services. It may not
- affect what the company requires the contractors to
- have available. It may not affect the contractors'
- bid. But when you look at the projects as a whole,

- you will have an effect. So, I'm not sure that the
- distinction between direct and direct costs is
- useful.
- Q. [237] I might try to get it. So, I understand for
- contractor overheads that you agree with me that if
- in twenty eighteen (2018) we do ten percent (10%)
- more project than we planned, the costs of the
- 8 contractor overheads will not go up this year. What
- you're saying is that it might go up when we sign
- the next contract with them. Is it correct?
- 11 A. Yes. And if you knew, when you signed the previous
- contract, that you would be applying a tighter
- standard to the projects you would be accepting,
- and therefore you expected fewer projects, you
- might have reserved less capability on the part of
- the contractors.
- 17 Q. [238] Okay.
- A. You may have fewer contractors, or not require them
- to have as many people available and...
- 20 Q. [239] Okay.
- 21 A. ... as much facilities.
- Q. [240] So, that's why you suggest to apply them, or
- to take them into account on a project by project
- basis.
- 25 A. Yes.

Q. [241] Okay. And what about the corporate capital overheads of Énergir?

A. Well, the corporate overheads vary widely. Those tend to include things like financing, which - and clearly, the more that you're spending on investment, the more you're going to be financing. 6 It's a lumpy process, it doesn't necessarily mean that you'll... this one little project may not mean 8 one more bond issuance, it may mean an extra 9 million dollars in the next bond issuance, or the 10 next commercial paper project that you undertake, 11 or whatever. 12

(16 h 03)

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Or it may mean that you accelerate the time that you get your next thirty million dollars (\$30M) of financing. So, there will be some effects. And the same thing is true in general for other things that are usually treated as overheads: procurement, personnel, human resources, and so on.

So, there may be some corporate overheads that don't vary at all with investment, and really shouldn't be allocated to it, but many or most of them will.

Q. [242] Many or most will. Okay. And to be clear, is it your opinion that corporate overheads should as

- well be included in the project by project
- analysis?
- 3 A. Yes.
- Q. [243] Why is it different? Because when we look at
- a joint report, it's mentioned in the joint report
- that your position is that the corporate overhead
- should not be included at the project by project
- basis. Were you aware of that?
- A. No, I wasn't, and I may have...
- Q. [244] Perhaps you can show the witness...
- 11 A. ... checked the wrong box on the...
- Q. [245] I can show you Exhibit OC-0047, which is the
- joint report.
- A. Let me see if I have that open.
- Q. [246] Now, I'll let you... it's the big one that
- you've been provided with.
- So, if you go at line 5, at line 5 we have
- if portfolio evaluation is different, which
- specific inputs are included for the project
- portfolio and not for individual projects, and list
- by numbers, and at the column of ROEÉ, we have
- thirty (30) and thirty-two (32). And if you go at
- thirty (30), it's corporate capital overheads,
- contrary to the other experts you don't... you
- didn't list thirty-one (31), which is the

contractor's overhead, but you list the corporate overhead there.

So, basically my question is why did you change your mind since that joint report?

- A. Hang on just a second. It's entirely possible that,
  in the process of going back and forth on these
  negotiations, that I simply made a mistake. My
  apologies, if that's the case.
- Q. [247] Okay. And, but if I bring, again, if I bring your attention to line 1 of that table in ROEÉ's 10 column, it evaluates project portfolio differently 11 than individual, you said yes, it includes Gaz 12 Métro overheads, line extension, administration, 13 and portfolio, at the portfolio level. So it seemed 14 pretty clear at that time that it was at the 15 portfolio level and not at a project by project 16 basis, which makes sense. 17
- A. Yes, you're right that those two parts of the table
  are consistent, and I may have just not carefully
  enough proofread the final version that Mr. Marcus
  produced. And my apologies.
- Q. [248] Okay. So, your opinion is that even the corporate should be included in the project by project basis?
- A. Yes, although the company may be able to

11 avril 2018

- demonstrate that some of them really don't vary 1 with the amount of investment. 2
- Q. [249] Okay. The last line of questions is regarding the reinforcement costs. And I will ask the question in French, so if you could just put the headset on. 6
- A. Yes. 7
- (16 h 07) 8
- Q. [250] Je comprends de votre témoignage, que vous désirez inclure les coûts de renforcement au niveau 10 du projet par projet. This is correct? 11
- A. Yes. 12
- Q. [251] Et je veux être certain de bien comprendre. 13 Puis, je vais prendre un... Ça a été l'exemple, je 14 pense, de la semaine, le bout de falaise. Il y a un 15
- projet qu'Énergir envisage faire au bout d'une 16
- falaise. On sait qu'il n'y aura pas de renforcement 17
- qui va se faire à l'avenir au bout de la falaise, 18
- mais je comprends qu'au moment d'évaluer la 19
- rentabilité de ce projet-là pour décider si on va 20
- de l'avant, on va devoir tout de même inclure des 2.1
- frais de renforcement pour ce projet-là. 22
- A. I think that you aren't understanding what I'm 2.3 talking about here. I'm talking about the upstream 24 of supply costs. Capacity related costs. So, if you 25

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

have a line that runs out to the edge of a cliff or to the last building that can be built surrounded by swamps or nature preserves or provincial parks or whatever, perhaps the ranger station for the park, it's not that I'm suggesting that you would need to extend that line further or that line that you are putting in today would need to be expanded, but that facility along with all the other facilities in that area will, if load continues to grow, require some of the projects you put into increased capacity like looping of mains or putting in a parallel main to relieve pressure constraints on the system, or perhaps adding a new take point and it may be this particular building that's being connected with this project plus a thousand (1,000) other new buildings, plus some other load growth at existing facilities but this project is contributing to the need for those upstream upgrades or reinforcements. So it has nothing to do with whether it's at the edge of the cliff.

Q. [252] So, and I might be wrong, just want to make sure I understand correctly. Do I understand that your opinion is that every project in Québec should consider those costs, influence the need for reinforcement?

A. Well, a more complex approach would be to look at zones within your territory and there may be areas in which all the way from the supply pipeline through your... From the pipeline through the supply lines and then the local names that you have, a huge amount of excess capacity and it is almost inconceivable that that would be used up in the next couple of decades.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

So you might say in that area we have no costs. We haven't seen any of those reinforcements in the last ten years, we don't have any planned, so it's zero there. But there are other areas where you are adding capacity and those areas might have a higher value than average. I thought about suggesting that model of looking at zones to determine how much capacity costs might be assigned in each one and I decided that this method is already complicated enough that I didn't want to take the responsibility of making it more complicated. But it would be an improvement over assuming that all projects have the same costs, but...

Q. [253] A solution that sounds simple and if it sounds simple to me, it must be pretty simple, but a simple solution wouldn't be to like turn it and

11 avril 2018

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

1 Mr. Feingold says to include those costs at a portfolio level 2

A. Well, unfortunately the portfolio level doesn't 3 really help with the decision making, because when you add an additional project in an area that will 5 need reinforcement, or is likely to need 6 reinforcement at some point in the future, you don't know when this project, plus the others, will 8 require the next improvement, you may not know what 9 that will be, but you know that it's an area where 10 you're using up your surplus capacity, and there 11 will be some improvement needed at some point. 12

> If you only look at it at the portfolio level, you say, well, these projects, as a whole, are cost-effective, and you go ahead and do it. Even though there are some that, if you recognize it they were accelerating the need for that next looping project, would not be cost-effective. So I think that doing it at the project level makes sense.

Q. [254] Okay. And last question, unless I got some good ideas from...

Is the main goal from the method that you propose, is the main goal to reduce, or to get a bigger total decrease for the customers? Is it the

1 main goal of your proposal? A. Well, it would have the effect of decreasing the rates in the short term because there'd be less investment in projects that will never pay off, or won't pay off for many years, even if I've gone too far with my proposal and cut off a few projects 6 that would eventually have paid off. So, it would have the effect of reducing the rate increases over the next ten (10), fifteen (15) years anyway. 9 Q. [255] Okay. No further questions. Thank you very 10 much, Mr. Chernick. 11 LE PRÉSIDENT : 12 Madame Lefrançois. 13 INTERROGÉS PAR Mme MARILOU LEFRANÇOIS: 14 Q. [256] Bonjour monsieur Chernick et monsieur 15 Schepper. Premièrement, je vous réfère à la pièce 16 C-ROEÉ012, à la page 16, la ligne 17 du rapport de 17 l'expert Chernick. On peut y lire : 18 (16 h 15) 19 Gaz Métro proposes to subsidize these 20 programs by using an imaginary fund 21 (initially \$1.5 million annually, 22 although Gaz Métro proposes to change 23 it over time) to artificially bring

each of these projects up to a 0.8

24

25

benefit-cost ratio.

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

2.1

22

23

2.4

25

I understand that Gaz Métro's view is that, to the extent that the portfolio exceeds the minimum benefit-cost ratio, it creates a pot of free cash that Gaz Métro can redirect to funding unprofitable projects. I am not familiar with any other utility that redirects ratepayer savings from profitable projects to subsidize unprofitable projects.

Alors, vous qualifiez l'enveloppe de un point cinq million de dollars (1,5 M\$) dédiée aux projets de cas d'exception de la proposition d'Énergir de fonds imaginaire. Vous indiquez ne pas être familier avec une pratique semblable chez d'autres distributeurs. Alors, quand vous dites ne pas être familier avec une pratique semblable à la proposition d'Énergir chez d'autres distributeurs, doit-on comprendre que c'est la première fois que vous voyez une telle pratique chez un distributeur, ou bien que la pratique a cours ailleurs chez d'autres distributeurs mais vous n'êtes pas familier avec son application?

A. It is possible that other utilities do this. I am

- 249 - Mme Marilou Lefrançois

- not aware of any examples.
- Q. [257] Vous proposez à la même pièce, C-ROEÉ-0112, à
- la page 18 des lignes 1 à 10, un test en deux
- étapes pour l'évaluation de la faisabilité d'un
- projet de cas d'exception qu'on résumerait comme
- suit. Premièrement, la réalisation d'une étude sur
- la densification du projet et la comparaison des
- coûts de travaux réalisés en même temps que les
- travaux municipaux et ceux des travaux qui seraient
- réalisés selon le cours normal des projets. Est-ce
- que ça constitue un bon résumé de votre
- proposition?
- 13 A. Yes.
- Q. [258] De votre rapport, on comprend que vous ne
- recommandez pas que la Régie donne suite à la
- proposition d'Énergir de prévoir une enveloppe pour
- les projets de cas d'exception afin d'améliorer
- artificiellement leur rentabilité. C'est exact?
- 19 A. That's correct.
- Q. [259] Je vous réfère maintenant aux notes
- sténographiques d'hier, le dix (10) avril, à la
- page 243. Énergir indique que dans certains cas,
- elle n'a pas le choix de procéder à des travaux de
- cas d'exception car ça ne sera plus possible de le
- faire par la suite. Je cite:

1 Mai
2 pro
3 par
4 per
5 qu'
6 fai
7 pas

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Mais la raison principale pourquoi on propose cette exception-là, c'est parce que, dans certains cas, on ne peut carrément pas. C'est-à-dire qu'une fois que les travaux ont été faits, les services publics ne seront pas autorisés, dans les années subséquentes, à rouvrir les rues pour passer les infrastructures qu'il faut pour desservir la clientèle.

Énergir indique qu'il y a des circonstances dans lesquelles la municipalité ne lui permettra plus d'effectuer des travaux par la suite. Énergir doit donc saisir l'opportunité d'effectuer des travaux de manière coordonnée avec la municipalité. Que recommanderiez-vous pour ce cas de figure?

A. The issue is given a binary choice: either you do the project now, or you wait until the end of the exclusion period, which may be ten (10) years before the town is ready to let you cut the road again.

You want to look at the probability that the project will be profitable if you go ahead now, and whether it will be more profitable than if you wait ten (10) years. And how you do that analysis

2.0

2.4

2.5

specifically depends upon the situation. If you're thinking that there's an area down that road, at the far end, that will be developed probably over the coming decade, that the municipality is trying to, for example, get a shopping centre built there, or a commercial park, office park. Then, the question is how profitable it would be if those plans come to pass, and what's the probability of the plans developing, and to what extent the company work out agreements with customers to, for example, operate on propane for the first couple of years until the pipe can be built, if they actually develop that area while the street is unavailable.

You may have another situation where the development is already going on, and the company expects that in three or four years it would be a good time to build the line, and it would be a very profitable line when they do it. In that case, it's probably also profitable to do it now, and pay the costs of the line for a couple of years before you pick up much load if you're quite confident that it's about to arrive.

So, you have to look at the individual situations. There's no requirement that the company put a line under every street that's being

- resurfaced on the off chance that some load will
  appear at the other end of that line. I hope that
  addresses your question.
- Q. [260] Oui, merci. Ça va être tout.
- 5 INTERROGÉS PAR LA FORMATION:
- 6 Mme LOUISE PELLETIER:
- Q. [261] Monsieur Chernick, question. Dans le rapport
  conjoint des experts que vous aviez tout à l'heure
  à la ligne 4, on parle du threshold profitability
  index for project portfolio.
- 11 A. Uh, huh.

19

20

2.1

2.2

2.3

- Q. [262] La position du ROEÉ est de dire Que c'est un point un (1,1) if evaluation period is set at twenty-five (25) years. That's about what you indicated also today. But at one point three (1.3), if the evaluation period would be to remain at forty (40) years.
  - What makes you calculate this differential?

    It's one point one (1.1) at twenty-five (25) or

    twenty (20) years, and, woops, it's one point three

    (1.3) if it's to remain at forty (40) years. What

    elements or criteria variables did you take into

    account to arrive at this one point three (1.3).
- A. Well, as I pointed out earlier, cutting the life time from forty (40) years to twenty-five (25)

2.0

2.3

years reduces the present value of the revenues by about twenty percent (20 %). So, that's about the same as that difference.

I don't actually remember exactly how I calculated or determined that I was alright with the one point three (1.3). I picked that particular number because it was suggested by Mr. Marcus, and I looked at the present value of the various time periods, and it looked about right as a way of bringing some conservatism into the analysis.

Anything you do at the portfolio level is of limited value in terms of improving the quality of the projects that are taken, as we discussed earlier. But whether at the project level or the portfolio level, you want to look at the... Well, if you believe, as I do, that a ratio of one point zero (1.0) over forty (40) years is too lenient a criterion, and the company has proposed one point one (1.1) to add a little conservatism there for at least the portfolio level.

(16 h 26)

You can make that analysis more conservative, protect customers better, by raising the required index, or by shortening the period, or by reducing the revenues to be included, or

increasing the discount rate, or probably several other things.

I personally prefer to shorten the analysis period because it's quite transparent as to what you're doing, and I think it's easy to think about in terms of do you really believe that you can have any confidence about the revenues that are going to come in after twenty forty (2040) or twenty forty-five (2045). But people use different approaches to introduce that kind of conservatism.

- Q. [263] Thank you. No further questions for me.
- THE PRESIDENT:

6

8

9

10

- Q. [264] Bonjour, Monsieur Chernick.
- A. Good afternoon.
- Q. [265] Good afternoon. We are almost done.
- A. I almost said good late afternoon.
- Q. [266] Okay. I just want to be sure you did not

  cover that topic in your presentation, but do you

  have any comment to make on discount rate. You know

  it's my preferred.
- 21 A. Since you like it so much.
- If you're looking at the discount rate to

  be used in evaluating the effects on ratepayers,

  you really should be trying to think in terms of

  what might be a ratepayer's discount rate on

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

average. I think the five point two eight percent (5.28%) is probably kind of low that most consumers would put a somewhat higher value on the time value of money that getting paid back in that way is not... probably would not be very pleasing to them, but it's... it's a difficult thing to assess, because we're talking about a wide range of customers, from people who are financing their lives on their credit cards, to financially strapped industries, to affluent individuals who have no place better to put their money, and for whom a five point two eight percent (5.28%) return would be very nice, and who are planning on staying around in Quebec for quite a while, and perhaps they're very young, and have an expectation they'll actually see the fruits of these investments.

I'm glad that it's your favourite subject because it's one that you can work on for a long time and not reach the end.

And just one final point, that this mixed discount, or the mixed cost of capital that is the simple weighted average of debt and equity without taking taxes into account one way or the other is a very common proxy for a customer discount rate.

Q. [267] Thank you. J'ai des questions sur votre

23

24

2.5

présentation, mais très rapidement, à la slide 9, 1 je ne suis pas certain de comprendre le sens de 2 votre deuxième statement, là. Est-ce que c'est une 3 affirmation ferme de votre part ou c'est juste... A. Well, I say they may not have. And as you have 5 heard from the company many times, the pipes will 6 last forty (40) years, and more. And if the 7 utilities make a presentation to a regulator about 8 how long the investment will last and the meters 9 will only last twenty (20) years but the pipes will 10 last fifty (50) to sixty (60) years and when we 11 take the average, it comes out to be at least forty 12 (40) years. They may well say, well that seems like 13 a reasonable period and I can't tell you whether 14 the other regulators have been presented with 15 information about the rate at which large customers 16 leave the system, abandon their service and how 17 many of them have thought about the transition from 18 gas to renewable energy. 19 So when I say "they may not have", it means 20 21

I don't know and one explanation for the regulators using forty (40) years, may be that they're focusing on the equipment life for which forty (40) years is certainly reasonable and forgetting that the equipment doesn't do you any good if nobody is

- using it.
- Q. [268] Ce qui m'amène à vous poser la même question
- que j'ai posée à monsieur Feingold et à monsieur
- 4 Marcus concernant cette pièce-là et la
- préoccupation de la Régie quant à l'effritement que
- 1'on constate dans la clientèle d'Énergir. Est-ce
- que vous avez un commentaire à faire sur ce
- 8 constat-là? Est-ce que ça vous semble soit
- inquiétant, soit comparable à d'autres situations
- que vous avez vues ailleurs?
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Excusez-moi, Monsieur le président, juste pour les
- fins des notes, je pense qu'il faudrait nommer la
- pièce, ça irait mieux après. Merci beaucoup.
- Excusez-moi.
- LE PRÉSIDENT :
- Oui, effectivement, vous avez raison Maître
- Gertler. Donc, c'est la pièce A-0170, le graphique
- qui a été commenté plusieurs fois. Qui a fait
- l'objet de questions.
- 21 A. I'm trying to remember whether I've seen any other
- utility present the data in this way and I'm really
- not sure, so I don't know how this would compare to
- similar calculations for other utilities. Some of
- the what looks like customer attrition, the thirty-

2.0

2.4

four thousand two hundred and fifty-three (34,253) customers over the ten (10) years, some of that may be a building that burned down or it was torn down and a new was built and so you've got a new meter for a new customer in that year but in fact there's no growth in customer number because you had a customer and now you have a customer but it's a new meter.

So, I don't know how meaningful these numbers are and how different they are from other utilities. They are consistent with the attrition rates that we've seen in other documents from Gaz Métro and Énergir. So, I wasn't surprised by these numbers.

Q. [269] O.K. et une des façons de tenir compte de cette réalité, je suggérais au témoin d'Énergir soit de prendre un taux d'effritement sur les volumes associés à des nouveaux branchements, après l'année vingt (20), après l'année vingt-cinq (25). Vous suggérez d'avoir une période d'évaluation plus courte. J'ai proposé également d'utiliser un autre critère qui serait le point mort tarifaire. Avez-vous des commentaires à faire sur ces différentes façons de mitiger le risque?

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

A. Well, I think you want to start with what looks
like a realistic estimate of the revenues, the
company has presented data indicating that maybe
eight and a half percent (8,5%) of residential
customers, and about twenty percent (20%) of
residential customers, and about twenty percent
(20%) of commercial customers either don't connect,
or connect and then go offline, or vacant, or
something, even as short as two or three years from
the start of the project.

So, you might want to include those numbers, and you could then take the remainder and use the attrition to ramp it down over time, and perhaps go out further than I suggested. Basically I said, well, take what you think is a reasonable estimate for your sales in the first few years, and then continue that out to twenty-five (25) years.

You could instead say, well, we're going to take that and let it decay over time as to reflect customers leaving the system and reducing the revenues from this extension, and go out to thirty (30) years, or thirty-five (35) years, depending upon how fast you let that number tail off.

A separate issue that you raised was do you use the internal rate of return, or how many years

it takes to get a positive rate effect for the customers.

I think in terms, if you're concerned about explaining to the legislature, or the public what it is that you've done here, I think using the number of years until there's a positive rate effect is appealing because people can understand that, that yes, our rates will be higher for ten (10) years because we're adding these new costs. But with these new customers picking up costs, after that, our rates will be lower.

That seems like the kind of metric that the public could understand as to what they're being asked to chip in to extend the gaz system to additional customers. And for the customers who are frustrated because a company won't pay more towards the cost of extending the line, it's also, I think, a clear explanation, if we extend this line to you, then, and you don't pay more towards the cost, then other customers are going to see higher rates for fifteen (15) years before it starts to be a benefit for them. And that's too long. And if I were one of those people who wanted gaz service, I would not be happy that I wasn't getting gaz service, but at least I would understand, oh, it's about what other

- customers are paying, and of course, the Régie has
  to look after them as well as trying to help me get
  gaz supply as well.
- So, I think that's an appealing idea. I
  wish it had come up at the beginning of the process
  rather than in the hearing, because it's something
  we could have developed more fully. But you can
  apply either metric and get a reasonable result.
- 9 (16 h 40)
- LE PRÉSIDENT :
- 11 Thank you. I would say that's why the hearings are
- so useful.
- A. All the good ideas come out of...
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Q. [270] La formation n'a pas d'autres questions.
- Maître Gertler, est-ce que vous avez...
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Mais, je pensais vous faire plaisir puis poser
- plein de questions.
- LE PRÉSIDENT :
- 21 Ah! Oui.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Mais, je pense qu'à l'heure qu'il est là, ce serait mieux de... de se dire simplement...

- 1 LE PRÉSIDENT :
- D'arrêter ça là.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- ... bonne soirée là. C'est ça. Merci beaucoup.
- 5 C'est pas facile à cette heure-ci, mais on va... je
- suis sûr, on va relire la transcription aussi
- avec... les notes sténographiques avec intérêt.
- 8 LE PRÉSIDENT :
- 9 Merci.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Merci.
- LE PRÉSIDENT :
- Alors, Messieurs, vous êtes libérés. Merci
- beaucoup.
- Mr. PAUL L. CHERNICK:
- 16 Thank you.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- Thank you. Alors, on se revoit demain. Bien sûr, on
- aura la présentation de l'ACIG et de la FCEI,
- probablement quelques engagements de la part
- d'Énergir.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Oui. Possiblement aussi une contre-preuve, peut-
- être sur votre sujet préféré même, mais peut-être
- une courte contre-preuve.

1	LE PRÉSIDENT :
2	Ah! Je vais revenir dans ce cas-là. Merci beaucoup.
3	Merci pour votre patience, Monsieur le Sténographe,
4	particulièrement, et Madame la Greffière.
5	
6	AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
7	
8	
9	SERMENT D'OFFICE
10	
11	Nous, soussignés, CLAUDE MORIN, et MONIQUE J. LE
12	CLERC, sténographes officiels, certifions sous
13	notre serment d'office que les pages qui précèdent
14	sont et contiennent la transcription fidèle et
15	exacte des témoignages et plaidoiries en
16	l'instance, et ce, conformément à la Loi.
17	Et nous avons signé,
18	
19	
20	
21	CLAUDE MORIN
22	
23	
24	
25	MONIQUE J. LECLERC